



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nathalie CAMI, Nicole DÉDÉBAT, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Corinne LAYE, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Jean-Pierre MICHAS, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Nicolas REY-BÈTHBÉDER, Laurence ROUSSEL, Simon SANCHEZ, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIÈRE.

Procuration : Madame Carole GAUDEZ à Madame Arlette GRANGE.

Monsieur Denis BUVAT est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30, je déclare la session du Conseil Municipal ouverte. Nous allons commencer par l'appel.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer :

- LETTRE DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Je vous propose de commencer ce Conseil municipal en lisant la déclaration de soutien au peuple Ukrainien telle que je vous l'ai soumise en fin de semaine.

« Soutien de la Commune de Saint-Lys au peuple ukrainien.

Déclenchée le 24 février, l'invasion de l'Ukraine par les armées de la « Russie de Poutine » se poursuit, générant victimes, exodes, destructions et rappelle les heures les plus sombres de l'histoire de notre continent.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains, nous, membres du Conseil municipal et au nom de tous les Saint-Lysiens, souhaitons exprimer notre solidarité et tout notre soutien aux peuples opprimés, réfugiés, expatriés et privés de liberté dans le monde aujourd'hui.

Dans ce contexte, la Mairie a mis en place des moyens d'information afin d'orienter les habitants désireux de venir en aide au peuple ukrainien.

Des familles saint-lysiennes se sont déjà proposées pour accueillir des réfugiés chez eux. Merci pour leur générosité et leur humanité. Le CCAS accordera une attention particulière à ces familles par des aides spécifiques.

En lien avec l'Éducation nationale et le soutien d'initiatives associatives ou de particuliers, nous proposerons des cours de français pour aider à leur intégration.

Nous allons apposer une banderole sur la façade de la Mairie avec une colombe pour afficher

notre soutien à toutes les personnes victimes d'exactions de guerre. Cela nous rappelle combien la paix est fragile et vitale dans notre monde et combien elle doit être préservée à tout prix.

Ce soir, une délibération est proposée au Conseil municipal afin d'apporter un soutien financier d'urgence de 5 000 € aux populations durement touchées et déplacées par le conflit via le FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales).

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est bafoué au mépris de leurs aspirations à la démocratie, à la liberté et à la paix. Nous réitérons notre soutien à tous ceux qui sont victimes d'exactions de guerre et en particulier aujourd'hui au peuple ukrainien, condamnons avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie, au mépris du droit international et appelons de nos vœux une solution de paix rapide où les droits et la sécurité de chacun seront respectés. »

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : je vous remercie pour ce texte. Il y a une petite chose qui me gêne un peu. Il est cité deux fois, là, le mot « Russie », or jamais le mot « Poutine ». J'aimerais que ça soit la « Russie de POUTINE » parce qu'il existe aussi en Russie, il y a énormément de Russes qui sont victimes du système en place. Je pense à Anna POLITKOVSKAÏA qui avait été tuée. Je pense que cette précision, rajouter juste « Russie de POUTINE », est-ce que ça vous conviendrait ou non ?

Monsieur le Maire : on peut l'ajouter.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Il n'est jamais cité dans le texte or, c'est vraiment le principal coupable de cette situation.

Monsieur le Maire : c'est exact. Merci de votre remarque.

Monsieur Laurent POMERY : bien évidemment, Monsieur le Maire, nous soutenons tout à fait votre action et ce que vous avez écrit in extenso, y compris la banderole. Je pense que cette action doit dépasser tous les clivages. Nous devons nous retrouver soudés face à cette oppression et – je veux dire – à la bêtise humaine, à la dictature et tous ces dictateurs de tout poil. Ça nous rappelle effectivement des moments bien sombres de notre histoire.

Je suis, à titre personnel, en relation avec le consul honoraire de Moldavie. Or, comme chacun le sait, la Moldavie est juste à côté de l'Ukraine. La Moldavie reçoit beaucoup de réfugiés d'Ukraine, dont le consul honoraire de Moldavie qui est un Français, un médecin français, colonel de l'armée de réserve et qui a organisé la lutte contre le Covid sur la région. En accord et en corrélation avec le SDIS et le SAMU de Vincent BOUNES, il avait monté un groupe qui s'occupait des vaccinodromes, etc. qui s'appelle « Les Hussards blancs de la santé ». Immédiatement, dès qu'il y a eu ce problème-là, avec le marché-gare de Toulouse, avec ces professionnels – il y a à peu près 200-300 professionnels – ils se sont occupés de regrouper à la fois une assistance technique, une assistance alimentaire, mais aussi un acheminement en direct et d'aider les hôpitaux moldaves qui soutiennent les réfugiés ukrainiens. Si vous le souhaitez, je pourrais, Monsieur le Maire, mettre vos services en relation avec ces personnes-là, de façon que peut-être Saint-Lys apporte une pierre ou que les Saint-Lysiens puissent participer – s'ils le souhaitent – à cette action qui est une action régionale.

Monsieur le Maire : je crois que toutes les initiatives sont bonnes à prendre. Je vous invite à vous rapprocher du CCAS de la Commune qui fait le lien et bien sûr, mettez-les en relation. Je

crois que tout ce qui pourra être fait pour aider ces personnes victimes sera le bienvenu.

Monsieur Laurent POMERY : merci à vous.

Monsieur le Maire : merci. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Je vous propose la validation des procès-verbaux du 13 décembre 2021 et 24 janvier 2022.

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 13 DÉCEMBRE 2021

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 24 JANVIER 2022

Vote du procès-verbal en date du 13 décembre 2021

Le Procès-verbal du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Vote du procès-verbal en date du 24 janvier 2022

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : je voulais juste vous faire remarquer que cette fois-ci, les services de la Mairie se sont rapprochés de moi pour compléter certains passages. Cela a évité justement certaines questions et remarques et donc, c'était pour souligner l'efficacité.

Monsieur le Maire : nous tirons tous des enseignements des choses qui nous arrivent mais très bien, parfait. Donc, pas de remarque sur le compte rendu ?

Le Procès-verbal du 24 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

22 x 19 - Débat d'Orientation Budgétaire 2022 à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un rapport doit être présenté au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'orientations budgétaires s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble.

Le Conseil municipal a bien examiné les orientations budgétaires pour 2022.

Monsieur Denis PERY : Nous pouvons commencer la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire qui doit être voté deux mois avant le budget, à minima.

Au niveau du contexte national :

- L'indice des prix retenu est à hauteur de + 1,6 % pour 2021 donc, une année particulière pour 2022 avec une inflation en accélération sur ce premier trimestre, avec 3 % attendus au niveau de l'année 2022, bien sûr, qui devra être mis à jour en fonction des dernières actualités ;
- Un PIB en forte hausse sur 2021 à hauteur de 7 % après une baisse record de 8,3 % en 2020, en lien avec la crise sanitaire. À noter une actualisation des bases fiscales de 3,4 % en 2022 donc, c'est un taux record. Ce taux était de 0,2 % en 2021 ;
- Une dotation globale de fonctionnement qui se stabilise une fois de plus en 2022 : + 0,15 % ;
- Une progression de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale en 2022.

Au niveau du compte administratif de la Commune :

- Un résultat de l'année 2021 :

- À hauteur de 786 279 € pour le compte administratif au niveau du fonctionnement ;
 - Au niveau de l'investissement, un résultat à hauteur de 1 013 995 € ;
 - Ce qui nous donne, au niveau des cumulés des deux sections, à hauteur de 1 800 275 € ;
- Un résultat cumulé au 31 décembre 2021 de 4 566 932 € au niveau du fonctionnement, moins 4 914 € au niveau de l'investissement, ce qui nous fait, au niveau du cumul des deux sections, 4 562 018 €.

Au niveau des épargnes, elles se maintiennent en 2021 avec une épargne nette à hauteur de 490 533 € qui est certes en diminution par rapport à 2020, mais qui se justifie par le versement au Muretain Agglo des excédents du budget de l'assainissement, ce qui nous ferait une épargne nette retraitée à hauteur de 931 000 € pour l'année 2021, contre 709 497 € en 2020. La capacité de désendettement reste en dessous des seuils à hauteur de 6,9 ans et se stabilise par rapport aux années précédentes.

Au niveau de l'attribution de compensation :

- L'attribution de compensation baisse sur l'année 2021 à hauteur de 619 735 € contre 757 154 € en 2020 ; ceci est dû au remboursement anticipé du droit de tirage voirie ;
- La dotation de solidarité communautaire exceptionnelle se pérennise à hauteur de 49 913 €.

Si on revient plus particulièrement sur le compte administratif 2021 :

- Au niveau du chapitre 011 « charges à caractère général » : des dépenses qui augmentent principalement en lien avec la reprise – on va dire – plus ou moins normale sur l'année 2021 de l'activité des services après la pandémie de 2020 ;
- Au niveau du 012, on fera une présentation plus particulière après ;
- Au niveau du 65 : une hausse également en lien avec la subvention d'équilibre du CCAS, en lien en 2021, avec l'analyse des besoins sociaux ainsi que l'augmentation des créances éteintes ;
- Au niveau du chapitre 66 « charges financières » : une baisse des charges financières du fait d'un vieillissement de la dette donc, 2,7 % des dépenses en 2021 contre 3,2 % en 2020 ;
- Et enfin, charges exceptionnelles : l'augmentation des charges exceptionnelles en lien avec le reversement des excédents du budget de l'assainissement au Muretain Agglo.

Au niveau de l'évolution des effectifs, on arrive à 79,13 ETP au 31 décembre 2021 donc, il y a environ 2,5 ETP supplémentaires par rapport à l'année dernière. C'est principalement sur le service de l'ADS (+ 1,5 ETP), ainsi que sur le restaurant communal. Cette évolution des ETP se voit aussi au travers des dépenses de personnel :

- Des charges du personnel en augmentation de 194 993 € en lien avec, bien sûr, l'effet volume des ETP, mais en lien aussi avec l'effet prix au niveau du GVT (Glissement, vieillesse, technicité) ;
- Des dépenses de prévoyance en augmentation de 47 901 € pour arriver à 231 373 € en 2021 ;
- Ce qui fait un coût total annuel des dépenses de personnel à hauteur de 3 137 764 €, soit une augmentation de 147 091 € par rapport à 2020.

Au niveau des recettes, comme on vient de le voir :

- La hausse du chapitre 013 au niveau de la prévoyance ;
- La hausse du chapitre 70 « produits et services », en lien principalement avec les

refacturations au Muretain Agglo ;

- *Un chapitre important, le chapitre 73 « impôts et taxes », en augmentation de 490 000 € :*
 - o *Au niveau des recettes fiscales : + 241 000 € ;*
 - o *Mais surtout au niveau des droits de mutation avec une année record : + 260 000 € ;*
- *Les recettes des dotations et participations augmentent de 61 000 € principalement par la revalorisation des dotations qui sont dynamiques plus particulièrement sur la dotation de solidarité rurale, donc + 173 000 €, atténuées par l'intégration de la compensation de la TH aux produits fiscaux en chapitre 73 ;*
- *Le chapitre de recettes 77 « produits exceptionnels » s'explique par le reversement en 2020 au Muretain Agglo. On arrive sur des dépenses plus traditionnelles à hauteur de 54 079 €.*

Au niveau des dépenses d'investissement en 2021, elles se sont élevées à 1 913 000 € avec un taux de réalisation à hauteur de 50 % donc, hors reversement du droit de tirage voirie au Muretain Agglo et à hauteur de 77,13 %, si on rajoute les restes à réaliser qui seront liquidés sur l'année 2022.

Les principaux investissements sur l'année :

- *La finalisation de la réhabilitation de l'Escalys pour 146 704 € ;*
- *La rénovation et l'extension des tribunes du stade pour 134 123 € ;*
- *La rénovation et l'extension du Cosec pour 985 470 € ;*
- *L'achat de la maison rue du Fort ainsi que les délaissés au niveau des parcelles, route de Lamasquère, pour un total de 174 486 € ;*
- *La reprise et la réalisation de réseau pluvial, place des Martyrs, l'extension du réseau électrique, 42, rue du 11 Novembre et la viabilisation de la parcelle du SDIS à hauteur de 72 917 € ;*
- *Le matériel informatique dont la numérisation des écoles et les équipements des services, notamment le logiciel de l'urbanisme avec la mise en place de « Mon Territoire Carto » pour les communes à hauteur de 84 368 € ;*
- *Des travaux de rénovation au niveau des écoles, notamment le remplacement des stores à Florence Arthaud et l'étanchéité du toit-terrasse à Tabarly pour 84 426 € ;*
- *Et bien sûr, l'achat de matériels aux services techniques.*

Les orientations budgétaires 2022.

Monsieur le Maire : *bien évidemment, la pandémie de ces deux dernières années nous incite à prendre en compte l'évolution des enjeux sociaux, climatiques et démocratiques et à modifier nos comportements et nos actions.*

On voit apparaître de nombreuses inégalités, l'accentuation de la précarité. Il va être prioritaire pour la municipalité de renforcer les solidarités pour accompagner les plus fragiles, combattre les inégalités et lutter contre les exclusions. Donc, l'éducation, la culture et le sport devront contribuer à fortement promouvoir l'égalité et les solidarités comme valeurs profondes de notre territoire.

Le budget 2022 financera ces grandes priorités au bénéfice des citoyens au plus proche des besoins quotidiens des habitants et en accompagnant de grandes transitions.

Nous avons cinq grandes orientations sur ce budget 2022 :

- Une priorité est toujours donnée à la jeunesse et à l'éducation donc :
 - o L'amélioration des infrastructures et l'amélioration des espaces pour les jeunes : City Park et aires de jeux ;
 - o La poursuite de la rénovation des infrastructures sportives : terrain de tennis et locaux du football ;
- L'enracinement de l'offre d'animation de la Ville avec le musée dont le dossier est en cours ;
- La programmation culturelle, la mise en vie de l'Escalys, la rénovation de La Gravette et le soutien aux associations, extrêmement importantes ;
- La sécurisation à la fois :
 - o Des déplacements, on a les projets prévus de la route de Saint-Clar et de Lamasquère ;
 - o La programmation de la rénovation des routes communales, la protection des personnes et des bâtiments par la vidéoprotection, la poursuite des actions en partenariat avec la gendarmerie, envers la participation citoyenne dans différents quartiers ;
- Enfin, tout ce qui est organisation du territoire avec la finalisation du PLU et le lancement des premières études de Bourgs-centres avec, en premier lieu, le plan de circulation et l'acquisition – que nous venons de réaliser – du Café de France.

Ces axes forts qui vont être développés ci-après, sont la concrétisation de notre politique, celle que nous menons au quotidien.

Le secteur de la santé :

La Collectivité a choisi d'intensifier ses efforts auprès des professionnels de santé, d'une part, en mettant à disposition un logement de qualité, rénové et meublé au centre-ville pour accueillir gratuitement chaque jeune médecin en stage ou en formation sur notre Commune ; et d'autre part, en proposant un projet immobilier pour la Maison de santé, en partenariat avec une société publique locale dont la Mairie est adhérente. À ce jour, le site est identifié, ce sont les anciens services techniques de la Mairie face au collège.

L'investissement porté par la société publique permettrait, grâce à l'engagement de la Mairie dans ce projet – et c'est bien là tout le sens de notre participation à ce projet – de lever des subventions publiques. Ces subventions pour la MSP, viendront en déduction des subventions que la Commune pourrait solliciter sur d'autres projets. Cela confirme notre volonté de prioriser ce dossier. Le projet est en train d'être finalisé avec les professionnels de santé. Nous en sommes aux dernières phases pour une présentation, je l'espère, très bientôt.

Pour le secteur de l'enfance et jeunesse, c'est :

- Le maintien des budgets de fonctionnement (36 € par enfant) et du transport (17 € par enfant), toujours une priorité à la numérisation des écoles. L'objectif étant d'avoir toutes les classes équipées de vidéoprojecteur ou de vidéoprojecteur interactif ;
- Une politique jeunesse affirmée avec le relais de la MJC Centre social ;
- Le relooking de l'espace #58 ;
- La mise en place d'un secteur de prévention jeunesse ;
- Le développement d'animations pour et par les jeunes. Nous continuerons l'animation du CMJ et l'accompagnement de leurs projets ;
- Le développement des aires de jeux et du skate-park sur la Commune.

Pour le secteur culturel, c'est :

- *La valorisation du patrimoine et du devoir de mémoire ;*
- *Le développement de la médiathèque en un pôle de culture renforcé pour la Ville avec la rédaction et la mise en place du PCSES en 2022, c'est-à-dire le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social ;*
- *La valorisation du musée et du patrimoine culturel, historique et naturel ;*
- *Une nouvelle ambition pour de nouvelles grandes animations culturelles de la Ville avec les Escalys de Saint-Lys ainsi que le Salon du livre 2022 avec un nouveau format et de nouvelles animations pour développer cet événement majeur de la vie culturelle saint-lysienne ;*
- *Une coopération de territoire avec les communes voisines.*

Pour ce qui concerne le sport et la vie associative :

- *C'est une politique qui est toujours orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous. Au-delà du soutien de la vie associative en aide financière directe, nous continuons la rénovation des infrastructures sportives ;*
- *La mise à disposition d'un éducateur sportif permet également l'enrichissement des pratiques dans les écoles, mais aussi la mise en place de stages sportifs pendant les vacances scolaires qui rencontrent de plus en plus de succès. Il coordonne également les demandes du collège, des écoles et du SLO pour l'amélioration du lien avec les services.*

Pour cette année, il est prévu :

- *Le maintien de l'enveloppe globale de subventions aux associations ;*
- *L'accompagnement du Comité local de développement de la vie associative, des membres du CLDVA dans leur volonté de créer une dynamique associative et collective et notamment dans la mise à vie de l'Escalys ;*
- *Le renforcement du service municipal dédié à la vie associative ;*
- *La valorisation du bénévolat dans le bilan financier des associations ;*
- *La poursuite du projet animation de la vie sociale et culturelle sur la Commune, sur l'espace Escalys ;*
- *L'achat de mobiliers mieux adaptés aux pratiques associatives.*

Sur le secteur qui concerne l'environnement :

- *L'achèvement de la révision du PLU en intégrant sa mise en compatibilité avec les grands enjeux environnementaux ;*
- *L'amélioration de la gestion des déchets, notamment en centre-ville avec la mise en place de conteneurs enterrés ;*
- *La mise en valeur de notre patrimoine naturel au travers de la création de chemins de randonnée à thème et la deuxième phase de l'aménagement de la Coulée verte « Bernard TARRIDE » ;*
- *La poursuite de l'objectif « 100 % LED » en 2025 pour l'éclairage public, à la suite d'un diagnostic réalisé sur la Commune ;*
- *L'implantation de nichoirs à chauve-souris, pour la lutte antimoustique, de nichoirs à mésanges ;*
- *Le développement du marché de producteurs bio et locaux, le samedi matin ;*

- La rénovation de nos bâtiments communaux en intégrant notamment les enjeux thermiques ;
- La facilitation de l'accueil de stagiaires étudiants, notamment en gestion des protections de la nature ;
- Le développement des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité en lien avec les écoles.

Monsieur Pery, un point sur les projets d'investissements 2022 ?

Monsieur Denis PERY :

- La finalisation de l'AP/CP du PRAC : 2 974 € en 2022 ;
- De même pour l'AP/CP des tribunes : 177 105 € ;
- La réhabilitation du COSEC au niveau de l'AP/CP : 281 937 € ;
- Les études Bourgs-centres avec un budget de 50 000 € pour 2022.

Au niveau de l'enfance, jeunesse, travaux et mise en sécurité des bâtiments publics :

- La poursuite du renouvellement du parc informatique des écoles ;
- La poursuite de la numérisation des écoles ;
- La réfection du City Stade et la mise en sécurité de l'aire de jeux et du boulodrome ;
- L'achat de la maison des assistantes maternelles.

Au niveau de la rénovation des bâtiments :

- Les travaux de rénovation énergétique de La Gravette ;
- La rénovation et la réhabilitation de la gendarmerie ;
- La prise en compte de l'accessibilité dans les travaux de rénovation.

Au niveau du cadre de vie :

- La révision du PLU ;
- La mise en place de vitrines d'affichage des animations de la Commune et le balisage des chemins de randonnée ;
- La vidéoprotection sur la Commune ;
- Le renouvellement du mobilier des salles associatives ;
- Le budget participatif ;
- L'installation et le remplacement des poteaux incendies dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.

Au niveau de l'équipement des services :

- La reconduite d'un budget annuel pour le renouvellement du parc informatique ;
- La montée en version des logiciels de finances, des RH ainsi qu'au niveau de l'ADS ;
- L'équipement pour le soutien à la sécurisation des festivités et des manifestations ;
- L'outillage et l'équipement au niveau des services techniques pour de meilleures conditions de travail ;
- L'équipement pour la restauration scolaire dans le cadre du transfert de compétences ;
- Du mobilier supplémentaire pour la médiathèque ;
- Le renouvellement des équipements de la police municipale.

Au niveau des rénovations et aménagements :

- *La finalisation de l'aménagement et du mobilier pour Escalys ;*
- *L'aménagement du musée.*

Au niveau des équipements sportifs :

- *La création de terrains tout temps pour le tennis et le remplacement de l'éclairage ;*
- *Des équipements et matériels sportifs au niveau du Cosec ;*
- *Les études pour l'extension des vestiaires du football.*

Au niveau de la voirie :

- *La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement au niveau de la voirie communale à hauteur de 250 000 € par an ;*
- *La finalisation des études des travaux de la route de Saint-Clar et de la route de Lamasquère.*

Au niveau du financement des investissements, l'épargne nette sera plus contrainte en 2022, en lien avec les différents surcoûts qu'on aura sur la section de fonctionnement qu'on vous présentera lors du vote du budget, mais une épargne nette qui repart à la hausse et qui reste positive a minima jusqu'à la fin du mandat, pour finir en 2025 à 364 750 €.

Au niveau des indicateurs financiers, la capacité de désendettement de la Commune en 2021 était de 6,9 ans. En lien avec la réduction de l'épargne nette, elle devrait monter à neuf ans en 2022, avec un taux d'endettement de 84 % ; pour finir en 2025 avec 54 % de taux d'endettement et 4,2 ans de capacité de désendettement en année, ce qui reste en dessous des seuils de préconisations nationaux.

Monsieur le Maire : *En synthèse, notre souhait est de permettre un programme d'investissement ambitieux, en corrélation avec les besoins d'une commune de bientôt 10 000 habitants et une stratégie qui aura vocation à préparer les nouveaux projets structurants en lien avec notre programme politique pour la ville qu'il faut amorcer dès cette année et l'ambition de poursuivre le développement de la ville tout en préservant le cadre et la qualité de vie de ses habitants.*

C'est à l'appui du contrat Bourgs-centres signé avec la région Occitanie et traduisant notre proposition d'un projet global de valorisation et de développement de la Ville, qui nous guidera pour :

- *Requalifier l'espace public et l'habitat ;*
- *Valoriser et développer les spécificités locales : patrimoine, paysage, diversité, dynamisme, économique, agricole et associatif ;*
- *Améliorer les services et les équipements publics ;*
- *Développer et à renforcer l'attractivité de notre ville ;*
- *Permettre des mobilités apaisées ;*
- *La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement concernant la voirie communale ainsi que la poursuite des études de l'aménagement et la sécurisation des routes de Saint-Clar et de Lamasquère.*

Les élus du Conseil Municipal ainsi que l'ensemble des services municipaux sont mobilisés de façon à rendre un service public de qualité, de proximité et d'en être fiers.

Qui souhaite réagir sur les orientations budgétaires proposées pour cette année ?

Monsieur Laurent POMERY : Monsieur le Maire, deux points. Je souhaiterais, suite à ce qui nous a été lu, pouvoir connaître l'ensemble des dépenses par audit faites par la Commune depuis le début de votre mandature, parce que c'est de l'argent quand même qui se dépense et où il n'y a pas toujours un retour. Ça peut pénaliser le budget de la Commune. C'est un premier point.

Le deuxième point est sur la Maison de santé. Vous connaissez bien le dossier et moi aussi. Il y a du public présent qui le connaît peu, ça intéresse beaucoup les gens. Effectivement, depuis 2011, il y a – je vais faire court – une volonté d'implantation d'une Maison de santé pluridisciplinaire qui n'est jamais sortie de terre. Si on nous avait écoutés, elle serait déjà faite et sept médecins seraient encore sur Saint-Lys, alors que les uns après les autres, découragés, les médecins sont partis. À l'époque, ça n'aurait rien coûté à la Commune.

Maintenant, nous sommes devant quelque chose qui est inextricable donc, il y a très très peu de médecins. Il y a cette volonté, il y a 30 %, on a calculé que ce projet-là coûtait un petit peu plus – avec le foncier – donc que vous faites payer un peu plus de 2 millions d'euros. Les subventions du Conseil départemental et du Conseil régional, à peu près, arriveraient à 700 000 €, pas tout à fait en réalité, c'est le maximum. Vous dites que la Commune s'implique en réalité en nous disant : « Elle s'implique, parce que si la Région et le Département donnent du financement là, ils n'en donneront pas ailleurs ».

En réalité, quand la Mairie conçoit quelque chose, il y a une partie, ce sont des subventions, il peut y avoir un emprunt et il peut y avoir de l'autofinancement. En réalité, vous nous dites dans votre présentation : « Cela permet de faire cette Maison de santé et les loyers seront peu chers » en réalité, on arrive à des loyers très chers. Par exemple, j'ai deux chiffres en tête :

- Deux podologues, les loyers sont à peu près à 2 000 € ;
- Les médecins, les loyers sortent à 700 € pour trois médecins. Si on est quatre médecins, c'est un peu plus, 2 800 € à financer à trois médecins tant qu'un quatrième ne serait pas arrivé.

Nous sommes à des loyers qui sont – chez nous en tout cas – deux fois plus chers que ceux qui sont pratiqués actuellement.

Ça veut dire que si la Commune, comme pour d'autres investissements (le Cosec, les tribunes du rugby, etc.) si la Commune, par exemple, je fais le calcul, finançait par emprunt comme elle le fait ailleurs, parce que c'est un sujet de santé publique et parce que nous sommes face à un véritable mur – et ce n'est pas pour faire plaisir ni aux médecins ni aux professionnels de santé. Si la Mairie, par exemple, prenait un emprunt à hauteur de 500 000 €, à ce moment-là, on arrive à des loyers qui seraient acceptables par tous et ce projet pourrait se réaliser.

Vous nous avez dit, lors de la réunion que nous avons eue : « La Mairie ne mettra pas un euro de plus ». En réalité, je pense que c'est un véritable problème – c'est pour ça que j'en parle quand on discute de ce rapport d'orientations budgétaires – c'est un problème de volonté politique. C'est-à-dire à un moment donné – et c'est très important, c'est le fond de la discussion et ce n'est pas juste discuter de chiffres et de ronronner – c'est : « Qu'est-ce qu'on priorise pour le Saint-Lys de demain ? Quel est le point le plus important, le second plus important, le troisième plus important, etc. ? » En fonction de ça, on va faire des financements. Pour nous – mais je pense qu'on peut voir les choses différemment – je suis médecin et au vu de la situation, comme je dis, inextricable, il y a beaucoup de jeunes en médecin traitant donc, on est passé en 2017 de sept médecins à temps plein à maintenant à peu près à trois médecins

et demi temps plein, alors que la Commune continue encore une fois de plus à grossir et les villages avoisinants aussi. Donc, il me semble que c'est une attente forte des Saint-Lysiens. Si nous voulons marcher vraiment main dans la main – comme ça s'est fait dans d'autres communes – la Mairie doit investir en partie alors évidemment, les médecins et les professionnels doivent payer des loyers, ce qui vient payer une partie de l'emprunt, mais je pense que c'est la condition pour que ça puisse se faire et pour que ça puisse se faire rapidement.

On n'a que trop perdu de temps. J'ai vu partir ces médecins les uns après les autres et vraiment, c'est quelque chose qui devient absolument épouvantable. Vous étiez déjà aux affaires. Les premières discussions ont eu lieu en 2011, nous sommes en 2022 donc, je pense vraiment qu'il faut que comme dans d'autres endroits et comme sur d'autres projets et parce que c'est fondamental, la Mairie puisse participer au financement sans nous dire : « Non, mais de toute façon, on a ces subventions » comme si les subventions pour la Maison de santé, on ne les aura pas pour autres choses.

D'ailleurs, je ne suis pas certain que Georges MÉRIC, qui est un de nos financeurs – pour l'assistance, Georges MÉRIC étant le président du Conseil départemental, c'est un médecin –, je ne pense pas que si la Mairie met de l'argent et va le lui dire, et surtout nos élus au Conseil départemental ici, que c'est parce qu'il y a un problème, je ne pense pas forcément qu'ensuite, il refuse de financer autre chose.

En tout cas, pour nous, c'est un des points numéro 1 pour Saint-Lys. Il faut que la Mairie mette à son budget quelque chose d'important sous forme d'emprunt pour participer à cette Maison de santé.

Monsieur le Maire : *Monsieur POMERY, le débat d'orientations budgétaires ne se limite pas à la Maison de santé. Je dois avouer que vous m'avez complètement perdu avec une succession de chiffres. Je tiendrai simplement à vous rappeler que je ne crois pas que vous soyez adhérent de la SISA qui engage des professionnels de santé sur ce projet-là déjà donc, il faudrait peut-être expliquer pourquoi un jour.*

Ce que vous avez dit est en plus totalement faux, puisque les financements du Département s'inscrivent dans le contrat de territoire. C'est très cadré. Et non, si le Département finance ce projet-là, il n'en financera pas un autre, parce que c'est dans le contrat de territoire. Voilà, c'est aussi simple que ça.

Je pense que le débat d'orientations budgétaires va au-delà de ça. Si vous avez lu Le Monde d'aujourd'hui, il y a un article qui dit que la situation s'aggrave en France sur l'ensemble du territoire. Ça ne concerne pas que Saint-Lys. Je pense qu'il va falloir effectivement prendre de la hauteur. Je crois que notre choix de conseillers municipaux – nous avons eu ce débat plusieurs fois, Monsieur POMERY – je crois que chacun a sa responsabilité et chacun a ses compétences. Il y a eu des réunions avec les professionnels de santé. Je crois que le travail se poursuit avec la SPL et les professionnels de santé. Ce n'est pas un dossier simple, mais qui ne concerne ni que la Ville de Saint-Lys ni que le Conseil municipal de Saint-Lys, c'est bien plus profond que ça. Donc, le travail continue et notre rôle, –comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois –, est de gérer une collectivité. Effectivement, la problématique de la santé en fait partie, mais pas seulement.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce sujet-là. Je pense que nous y reviendrons dans les questions. Je vous donne la parole après.

Quant à l'audit budgétaire que vous demandez, je comprends encore moins, parce que je ne

sais pas ce que vous voulez. Vous avez tous les comptes administratifs, tous les comptes de gestion et tous les budgets. Vous avez les dépenses dans tous les comptes administratifs qui sont extrêmement précises par rapport à la Commune. La Chambre régionale des comptes fait régulièrement des audits sur les dépenses et il en sort toujours des remarques. Je ne vois pas ce que vous voulez de plus.

Monsieur Laurent POMERY : oui, bien sûr. Vous venez de dire que je ne faisais pas partie de la SISA. Pour les gens de l'assistance, la SISA est une société d'exploitation de cette Maison de santé pluridisciplinaire. Donc pour moi, je ferai partie de la SISA, je me mettrai dans la SISA le jour où nous aurons un accord pour la Maison de santé pour les murs, puisque la SISA est...

Monsieur le Maire : c'est justement le but de travailler avec la SISA, pour avoir cet accord et vous n'y êtes pas. Je ne vous comprends pas.

Monsieur Laurent POMERY : mais si, c'est très simple pourtant. Monsieur, on peut discuter : On rentre dans la société d'exploitation quand les murs pour lesquels la société d'exploitation va être utilisatrice sont signés et qu'on a un accord. Enfin quand même, il me semble, pour moi, je ne veux pas me mettre dans une société d'exploitation tant qu'on n'a pas trouvé d'accord. C'est un premier point.

Monsieur le Maire : vous préférez laisser les autres travailler, c'est ce que ça veut dire.

Monsieur Laurent POMERY : non, absolument pas, Monsieur le Maire. J'ai participé à suffisamment de réunions sauf les dernières où je n'ai pas été convié. Je suis quand même venu à beaucoup de réunions, Monsieur, vous le savez et depuis très longtemps. C'est un point. Je ne peux pas vous laisser dire que je ne participe pas, j'essaie de participer très activement. C'est un point. Ça peut faire rire mais bon, je préfère – plutôt que de me moquer – agir. Le restant, je pense que vous comprenez les choses, je suis d'accord avec vous, nous sommes là pour gérer une collectivité. Je suis d'accord avec vous, il n'y a pas que les problèmes de la santé, c'est certain. Effectivement, il y a une priorisation des choses, pour nous, mais je pense qu'on peut penser différemment, bien sûr. Pour nous, la santé est un des points les plus importants. C'est pour cela que la Mairie devrait participer, c'est-à-dire devrait faire un emprunt comme elle le fait pour d'autres actions pour permettre à cette Maison de santé d'être beaucoup plus réaliste, parce qu'à ce moment-là, les loyers, Monsieur le Maire, seraient des loyers qui seraient supportables et plus acceptables par tous, d'ailleurs pas que par les médecins. C'est tout. C'est pour que ça puisse se réaliser et que ça puisse se réaliser harmonieusement et que ça puisse réellement se réaliser, qu'on n'arrive pas à des difficultés.

Monsieur le Maire : et à part la Maison de santé, par rapport à la Commune, vous avez d'autres priorités ou c'est la seule ?

Monsieur Laurent POMERY : bien sûr que non, Monsieur le Maire, ce n'est pas la seule.

Monsieur le Maire : donc, je vous écoute.

Monsieur Laurent POMERY : les sujets n'ont pas été traités mais par exemple, ce qui

m'intéresse, c'est qu'il y ait un PLU qui puisse se faire rapidement.

Monsieur le Maire : *oui ?*

Monsieur Laurent POMERY : *ensuite, par rapport au budget ou par rapport au général ?*

Monsieur le Maire : *nous sommes sur un débat d'orientations budgétaires. Justement là, vous avez beaucoup parlé de la Maison de santé donc, hormis la Maison de santé, qu'est-ce qui, pour vous, est important pour la Commune et dans quel sens ? C'est ça qui est intéressant dans le débat, Monsieur POMERY.*

Je vais vous donner la parole, Monsieur BERTRAND, mais on va laisser Monsieur POMERY répondre peut-être.

Monsieur Laurent POMERY : *mais Monsieur le Maire, je ne comprends pas votre questionnement et je ne comprends pas que vous puissiez me questionner à ce sujet, sauf si c'est pour détourner l'attention. Je vous fais une réponse sur un point. On est en train de discuter. Si vous voulez que par la suite, on discute d'autres points, nous pourrions discuter d'autres points. Je pense que le débat va s'enrichir. Je ne monopolise pas la parole. Je ne dois pas monopoliser la parole.*

Effectivement, nous avons d'autres idées et il y a d'autres membres de liste minoritaire qui pourront vous indiquer ce que nous avons discuté. En réalité, c'est un problème qui interpelle beaucoup la population. C'est pour ça que j'en parle ici, que je monte au créneau et que je vous fais cette demande-là pour que ça soit fait rapidement, mais effectivement ce n'est pas le seul sujet. Je comprends que ce n'est pas la seule problématique de la collectivité, bien évidemment. Si quelqu'un vous parle des tribunes du rugby, mais bien évidemment que ça ne va pas être la seule problématique de la collectivité. Si quelqu'un vous parle du Cosec, ça ne va pas être le seul problème de la collectivité mais, quand on mène une politique active, il doit y avoir des priorisations. Pour nous...

Monsieur le Maire : *mais c'est exactement ça.*

Monsieur Laurent POMERY : *oui, mais elles peuvent être différentes d'un groupe à l'autre. C'est le débat démocratique qui s'enrichit. Ensuite, il y a un vote et vous avez la majorité, il n'y a pas de problème, si vous voulez.*

Nous devons vous donner un autre éclairage. Pour nous, l'histoire de la Maison de santé est très importante. Il est important que ce soit fait rapidement. Pour que ça se fasse rapidement, il faut qu'à l'arrivée, il y ait des loyers qui soient acceptables. Pour que les loyers soient acceptables, il faut que la Mairie mette la main à la poche un petit peu.

Si, Monsieur le Maire – et je vous l'ai dit depuis le départ – les professionnels voulaient se regrouper uniquement pour des motifs personnels, la Mairie n'aurait rien à mettre à la poche, on l'a dit depuis le départ. Actuellement, nous devons régler un problème de santé publique qui, parce que rien n'a été fait depuis des années et pas assez vite, s'est complètement dégradé au fur et à mesure du temps ; les médecins partant les uns après les autres, certains à la retraite mais d'autres, découragés.

Monsieur le Maire : *et je note qu'il n'y a que ce point qui vous intéresse autour de la table du*

Conseil municipal.

Monsieur Laurent POMERY : bien sûr que non, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : attendez, vous y reviendrez.

Monsieur BERTRAND, s'il vous plaît.

Monsieur Thierry BERTRAND : oui, Monsieur le Maire. En début de séance, vous nous avez lu une motion dans laquelle vous parliez de liberté et de démocratie. Je crois que ça commence dans le respect de cette assemblée. Suite à des propos, à l'intervention de Laurent POMERY, des réactions sarcastiques ont été réalisées par les membres de votre équipe. Je trouve qu'elles n'ont pas du tout leur place dans cette assemblée. La démocratie, c'est l'écoute, c'est le respect de l'autre. On peut ne pas avoir les mêmes idées mais on se respecte, on s'écoute. Là, vous n'êtes pas partis sur ce schéma. Vous nous avez lu une motion mais je ressens qu'en fait, vous ne croyez pas à ce que vous nous dites.

Monsieur le Maire : je vous remercie de cette intervention, Monsieur BERTRAND, et avec laquelle je suis complètement d'accord sur le respect mutuel. Quant au ressenti des interventions sarcastiques de chacun, je pense que ça, on pourra en discuter. Y a-t-il d'autres interventions sur le débat d'orientation ? Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Ce qu'a dit Monsieur POMERY est quand même – et vous l'avez souligné – une priorité. Ça fait longtemps qu'on attend cette Maison de santé. Vous parlez de l'article du Monde, il y a 36 % des Français qui, actuellement, renoncent à accéder aux soins. Ce n'est pas qu'un problème saint-lysien, on est bien d'accord, mais ça reste quand même une priorité. Je suis quand même étonné. Il va falloir trouver une solution et rapidement. Revenons après sur d'autres points. Le PLU, excusez-moi, on est devant un échec là. Je veux dire, dans un débat d'orientation, le PLU est essentiel. Où on va ? Parce que là, on arrive – et on le voit bien dans ce débat – à la fin d'une période. Certains grands projets ont été lancés, on arrive à la fin. Il va falloir se lancer dans d'autres choses, surtout qu'il y a plein de chantiers. Je vois avec satisfaction que la question de la sécurisation – vous appelez ça sécurisation – des voies de Lamasquère et de Saint-Clar est à l'ordre du jour. Il me semble que là, on pourrait être plus ambitieux. Il y a vraiment, sur cet enjeu, l'environnement et aussi les déplacements, c'est-à-dire avec une essence qui dépasse les 2 €. Notre ville – parce qu'on est dans la seconde couronne périurbaine de Toulouse – s'est construite autour de la voiture. Or, il va falloir penser à un autre type de développement. Là, ce n'est pas très clair. Je veux dire que l'un des grands chantiers qu'il y a devant nous, c'est : « Quelle ville, comment va être Saint-Lys demain ? Comment on va pouvoir se déplacer ? Comment les gens vont pouvoir travailler ? Comment on va pouvoir les accompagner ? » Je veux dire, il y a déjà là un engagement – on va voir puisque ce ne sont que des études – mais je pense qu'il y a par exemple, sur la place du vélo, sur la place aussi des transports en commun, il y a vraiment de grands chantiers. Or là, dans ce qu'on a vu ici, excusez-moi, mais ça part dans tous les sens. Je pense et vous le savez, il faut bien définir des priorités et cette absence de PLU-là, c'est un outil qui nous manque. On a perdu beaucoup de temps et d'argent d'ailleurs. Donc, vous ironisez, mais la situation me semble compliquée. Elle est compliquée aussi dans un cadre national qu'on nous avait présenté qui était peut-être un peu trop optimiste.

Vous avez parlé également de Bourgs-centres. Il y a 50 000 € prévus d'études. J'ai une question : « Ces études, pour quoi faire ? En quoi ça consiste ? Comment on peut aussi les intégrer dans une nouvelle vision de la ville qu'il faudra réinventer dès maintenant ? » Il me semble qu'il y a urgence.

Monsieur le Maire : *quand vous dites : « Les études, pour quoi faire ? » ça veut dire quoi, Monsieur REY-BÈTHBÉDER ?*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *ces 50 000 €-là qui sont prévus, en quoi consistent ces études ? Elles porteront sur quoi précisément ?*

Monsieur le Maire : *Madame BRUNIERA.*

Madame Céline BRUNIERA : *il existe un contrat avec la région, Bourgs-centres, qui fait 48 ou 52 pages et où effectivement, toutes les actions sont décrites. Les premières études vont porter notamment sur le plan de circulation et à la mise en place de la concertation pour écrire les projets qui sont contenus dans ce contrat Bourgs-centres, pour les préciser. Les orientations et les études sont très bien décrites dans le contrat Bourgs-centres quand même.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *on est à une époque – vous l'avez souligné – où on arrive à un endettement qui devrait baisser donc, il y a peut-être aussi quelques grands chantiers à lancer. Quel est l'axe où vous voulez aller ? Puisque c'est ça aussi un débat d'orientations budgétaires. Quel est votre grand axe pour le Saint-Lys des années qui viennent ?*

Monsieur le Maire : *je n'ironise pas, je ne comprends pas votre question. On vous a exposé les axes de la Collectivité dans le débat d'orientations budgétaires qui est là, pour 2022. Quant aux grands axes, bien entendu, les projets et les études doivent démarrer et le PLU fait partie de ces outils-là, bien entendu.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *je vais préciser. Vous parlez d'enjeux climatiques, bien. Après, c'est dilué dans un item de sécurisation où tout est mélangé. D'ailleurs, on voit par rapport au plan des caméras qui était prévu – parce que j'avais compris que ça devait se faire en 2021, je pense que tout le monde avait compris ça – ce n'est toujours pas en place. Je pense que justement, quand on parle d'environnement, je pense qu'il aurait été bon – on en avait parlé – qu'il y ait des caméras aussi pour surveiller toutes les incivilités qu'il y a au niveau des déchets. Je pense que là, il y a tout un chantier. On a encore perdu du temps donc, est-ce que ça sera fait en 2022 ?*

Quand vous parlez d'urgence climatique, en quoi ça consiste réellement dans les choix d'orientation budgétaire que vous avez ? Ça part un peu dans tous les sens. C'est un peu une liste à la Prévert. Ça manque vraiment de vision.

Monsieur le Maire : *vous aussi, vous partez dans tous les sens en rapprochant la vidéoprotection de l'environnement.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *je pars dans tous les sens, parce que je m'appuie sur ce*

que vous avez dit.

Monsieur le Maire : Monsieur REY-BÈTHBÉDER, je ne vous ai pas coupé. C'est vous qui me dites que ça part dans tous les sens et je vous dis que vous partez aussi dans tous les sens, parce que la vidéoprotection... et je salue d'ailleurs à ce jour le travail de la police municipale de Saint-Lys qui fait le tour de tous les sites parce que c'est ça le vrai travail au quotidien. Si vous avez remarqué depuis le début de l'année, vous ne pouvez pas constater qu'il y ait beaucoup de dépôts sauvages sur la Commune, parce qu'il y a un suivi qui est fait et c'est ça un travail quotidien. Je remercie et je salue le travail des services.

Ce n'est pas la vidéoprotection donc, vous faites aussi des liens et vous finissez en disant : « C'est une liste à la Prévert », de quelle liste à la Prévert nous avons parlé ? Nous avons parlé de cinq grandes orientations pour le budget 2022.

Ensuite, pour les déplacements, je vous rappelle tout de même que ce n'est pas la compétence de la Commune, mais la compétence du Muretain Agglo qui a redélégué à Tisséo. Tout ça fait partie d'études bien plus larges que la commune de Saint-Lys, qui s'inscrivent notamment dans un plan de déplacement urbain et dans les plans de déplacement Tisséo, pour renforcer l'offre de déplacements en commun. Nous ne sommes même plus sur une compétence de la Commune qui, par contre, l'accompagne ensuite via sa participation au Muretain Agglo et le financement qu'elle peut en faire via son attribution de compensation.

Je crois que là, nous sommes autour de la table, en train de faire un débat d'orientations budgétaires de la Collectivité, c'est bien de dire où est-ce qu'on va mettre prioritairement le budget 2022, parce que ce budget – je vais vous le rappeler puisque vous semblez l'avoir oublié – n'est pas extensible à l'infini. Donc, notre rôle – et vous l'avez dit, Monsieur POMERY – est de faire des choix et les choix par rapport... C'est juste un éternuement, ne vous inquiétez pas, il n'y a pas d'ironie dans l'éternuement de Madame D'OLIVEIRA, parce que je vous vois hausser le sourcil... Tout ça pour dire qu'il y a de l'inquiétude de la population sur la problématique de la santé, c'est vrai. Il y a des inquiétudes de la population sur les écoles, c'est vrai. Il y a des inquiétudes de la population notamment sur les déplacements, c'est vrai, mais qui ne font pas partie des financements que nous allons faire, puisque nous ne sommes pas sur notre compétence. Je crois qu'il faut ramener le débat là où il doit être avec les perspectives et comment nous allons dépenser l'argent de la Collectivité. Je crois que c'est ça qui est au centre du débat.

Oui, Madame DÉDÉBAT.

Madame Nicole DÉDÉBAT : il y a quelques jours, nous avons eu un débat très intéressant ensemble sur la restitution de l'analyse des besoins sociaux qui est un passage obligatoire dans le cadre du CCAS. Là, on a tous convenu qu'il y avait « des trous dans la raquette », alors, ça arrive souvent dans une collectivité. En termes de priorité et vu où va notre monde, il me semble que les enjeux sur l'enfance, la jeunesse et la culture enfin, il y a des priorités dans les priorités, certes, mais c'est vraiment à consolider.

On en était tous d'accord, parce que c'est un enjeu démocratique, c'est un enjeu d'éducation populaire. Aujourd'hui, on a besoin que l'avenir de nos enfants et de nos jeunes, y compris ceux qui sont en train de décrocher, il me semble qu'il y a un enjeu là de démocratie et de paix tout court sur lequel il faudrait peut-être qu'on se mette d'accord, parce que nous étions d'accord sur le fait qu'il y ait des fonctionnements qui manquent de fluidité. Je ne tiens pas à être importune à l'égard de tous ceux qui ont œuvré, y compris le personnel mais là, Saint-Lys a

besoin de reconsolider les outils, les enjeux et les objectifs à cet égard, parce qu'il n'y a rien de plus noble que de se préoccuper des jeunes et des enfants.

Monsieur le Maire : *comme vous l'avez dit, nous avons été d'accord sur le fond et on a pas mal de choses à améliorer. Je crois que les actions de la Collectivité en faveur de la jeunesse, des écoles et puis tout le lien qui est fait avec le CCAS alors, c'est vrai que ça apparaît moins dans ce débat d'orientations budgétaires, parce que cela passe par le montant de la subvention au CCAS et c'est quelque chose qui sera débattu lors du conseil d'administration du CCAS, mais je pense que là, nous avons un enjeu majeur par rapport à cette génération qui arrive et qui peut se retrouver aujourd'hui en difficulté.*

Madame Catherine LOUIT : *pour compléter ce que vous avez dit, je pense que ce qu'on a abordé et qui fait partie des enjeux, mais pas forcément budgétaires, parce que ce n'est pas forcément de l'argent, mais qui fait partie des enjeux par rapport à la jeunesse et l'enfance, c'est justement d'arriver à créer plus de liens et plus de coordination entre les différentes structures ou services qui s'adressent à la jeunesse et à l'enfance.*

C'est un travail qui est mis en place. On en a parlé avec la MJC Centre social et le CCAS pour la commune, mais aussi dans le cadre de la convention globale territoriale qui se travaille avec le Muretain Agglo et pour laquelle en effet, il y a des réunions qui proposent des aides et des accompagnements pour structurer tout ce travail-là.

Je pense que nous avons un chantier important par rapport à cette jeunesse et qui ne se traduit pas uniquement par le fait d'arranger le #58 ou de mettre des aires de jeux et des skate-parks, mais c'est parce qu'on est sur la partie financière.

Après, la partie du travail de fond n'apparaît pas dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, parce que ce ne sera pas des investissements, c'est vraiment du travail auquel on espère d'ailleurs que le maximum de personnes s'y associera.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *quand vous dites que certaines questions sont traitées dans d'autres instances, je pense en particulier à tout ce qui est déplacement, vous en faites également partie, je pense, au Muretain Agglo. Je vois qu'est abordée ici la question de la sécurisation des voies de Lamasquère et de Saint-Clar. C'était un projet que nous avons également dans notre programme et c'est une bonne chose que ce soit à l'ordre du jour, mais on peut également en parler dans ces instances-là. Je veux dire que là, il y a un axe important. Quand on a parlé de la jeunesse, eh bien, la jeunesse est très impactée par la sécurisation de ces voies. C'est également construire un environnement plus sain. Donc là, il y a un axe – me semble-t-il – à travailler et je pense qu'il faudrait insister plus là-dessus.*

Monsieur le Maire : *mais je crois que nous insistons, c'est-à-dire que nous sommes présents dans les instances via le Muretain Agglomération, parce que tous les conseillers communautaires – et vous êtes bien placé pour le savoir – ne sont pas représentants dans les instances. Mais en tout cas, il y a des conseillers communautaires qui travaillent pour le territoire de l'agglomération en lien avec les communes pour l'offre de transport. La sécurisation des routes en fait partie, les déplacements en mode doux et notamment en lien également avec l'agglomération ainsi que tout le travail qui est mené à l'heure actuelle par les services et les élus pour ce qui concerne les chemins de randonnée, le maillage sur le territoire, tout ce travail-là est en train de se poursuivre avec le Muretain Agglo. Il est important. Mais*

les financements, encore une fois, étant de la compétence du Muretain Agglo, n'apparaissent pas dans notre Débat d'Orientation Budgétaire, puisque là, nous parlons des dépenses et des finances de la commune. Par contre, bien évidemment, ça fait partie des choses qui sont menées en partenariat avec le Muretain Agglo.

Monsieur PERY, vous vouliez intervenir ?

Monsieur Denis PERY : oui. Ce seront des données plus budgétaires, c'est-à-dire que par exemple aujourd'hui, en ce qui concerne les associations et le CCAS. Le montant est proche de 300 000 € pour les associations avec la FR MJC. C'est près de 300 000 € aussi pour le CCAS. C'est près de 10 % du budget de fonctionnement.

Pour revenir sur les routes, la sécurisation de Lamasquère et de la route de Saint-Clar, c'est un budget de 1,5 million d'euros qui est étalé sur plusieurs années donc, les incidences sont fortes avec des marges de manœuvre très limitées et bien sûr, le coût des travaux qui ne cesse d'augmenter.

Les priorités sont aujourd'hui partout, mais elles sont clairement bien identifiées dans le ROB. À noter aussi que le bilan du CCAS est très complet au niveau du Rapport d'Orientation Budgétaire qui vient en complément de l'analyse des besoins sociaux, donc, on voit bien que la priorité est identifiée.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : il y a un point qui m'alerte tout de même – vous l'avez noté et ça impacte l'investissement – c'est l'augmentation importante du personnel. Vous l'avez dit, nous avons eu + 6,14 % de personnel en plus. C'est beaucoup. C'est plus que l'inflation. Nous sommes à 79,13 ETP. Bien sûr qu'il faut du personnel, mais là, je veux dire et déjà, la Chambre Régionale des Comptes, dès 2014, l'avait souligné, il faut faire attention à Saint-Lys. Notre marge est étroite. Je sais que la plupart d'entre vous en sont conscients. Je crois qu'on arrive à la limite là. On ne peut pas se permettre... ou sinon, notre capacité d'investissement va se trouver réduite. C'est quand même un poste important. Notre groupe tient à souligner qu'il faut y faire attention. Justement, on n'a pas les moyens de se permettre de mettre trop de moyens là-dessus, sans impacter notre investissement, parce qu'il y a vraiment des choses que demandent les Saint-Lysiens. Les Saint-Lysiens demandent des trottoirs. Ils demandent des pistes cyclables. C'est aussi une demande définitive et une priorité. Donc, attention !

Monsieur le Maire : juste pour vous dire que pour le 012, je n'ai aucune inquiétude. Il est parfaitement maîtrisé à la fois par Monsieur PERY qui suit ça de près et les services bien entendu. Je vous rappelle que dans l'augmentation des ETP de la commune, il y a le service ADS qui offre un service à plusieurs communes donc, des ETP qui sont refinancés par les communes adhérentes au service.

Sans rentrer dans les détails, nous sommes évidemment extrêmement vigilants par rapport à la tenue de ce 012. Lorsque la Chambre Régionale des Comptes auditera les comptes de la Ville de Saint-Lys comme à chaque fois qu'elle fait un audit, elle aura des remarques à faire. C'est évident. Nous les travaillerons sans inquiétude puisque nous avons un 012 qui est contenu.

Ensuite, vous l'avez dit, il y a des projets à mener et il y a des choses à faire. Si nous ne mettons pas les moyens humains pour pouvoir les piloter alors, on rentre dans le cercle où effectivement on est en incapacité de les mener, donc ensuite, c'est la faute de l'équipe municipale qui ne mène pas les projets, etc. C'est vraiment un équilibre important à trouver entre la définition

des besoins d'une collectivité, aujourd'hui on l'a dit, de presque 10 000 habitants et en maîtrisant le budget du 012.

Ce qu'on ne maîtrise pas par contre – et ce n'est pas de notre fait – c'est le fait que, la société AXA, a dénoncé le contrat de groupe avec le Centre de Gestion qu'on a souscrit ; ça amène des plus-values sur le 012, mais qui ne sont pas du fait de la commune, qui sont bien le fait des décisions d'autres organismes. L'État a décidé de revaloriser les salaires de la catégorie C. Ça a un impact direct sur notre 012, ce n'est pas de notre responsabilité. Ensuite, on fait face au GVT – Glissement Vieillesse et Technicité – qui, chaque année, génère également une augmentation des dépenses. Je vous rappelle que dans les objectifs budgétaires aussi, quand on aura travaillé le RIFSEEP et sur lequel on reviendra, on a fait en sorte qu'aucun agent ne perde de salaire et de pouvoir d'achat.

Enfin, c'est tout un ensemble. Je vous assure que quand on regarde le 012 et avec quasiment 80 ETP pour une ville de 10 000 habitants, alors certes, nous n'avons pas les services « enfance », parce qu'ils sont à l'agglomération, mais 80 ETP pour une ville de 10 000 habitants, je vous assure que nous ne faisons pas partie des communes qui sont les plus richement dotées. Oui, je peux l'affirmer, on a un 012 parfaitement maîtrisé aujourd'hui.

Monsieur Thierry ANDRAU : il n'en demeure pas moins que depuis 2017, vous avez augmenté de plus d'un million d'euros ce budget. Que vous le vouliez ou non, aujourd'hui, vous rajoutez 200 000 € supplémentaires. Je me pose la question : « Jusqu'où vous allez aller ? » Parce que là, ça prend quand même une proportion assez impressionnante, malgré les raisons que vous venez d'évoquer et je les entends et je ne les conteste pas. Il n'en demeure pas moins qu'on a l'impression que vous ne le maîtrisez pas. À chaque Conseil Municipal, il y a de nouvelles embauches, il y a de nouveaux personnels qui arrivent, on n'est pas contre, mais il n'en demeure pas moins que ça donne la sensation d'une escalade et on ne sait pas jusqu'où ça va aller. Ça réduit d'autant nos possibilités d'investissement derrière.

J'avais une autre interrogation, si vous le permettez.

Monsieur le Maire : oui, allez-y, Monsieur ANDRAU.

Monsieur Thierry ANDRAU : soit je la fais après, soit...

Monsieur le Maire : C'était pour vous dire que je réitère ce que j'ai dit, nous avons un 012 qui est parfaitement maîtrisé. Les impressions que ça peut aller très loin, non, je vous assure, nous avons un 012 qui est parfaitement maîtrisé. Ensuite ?

Monsieur Thierry ANDRAU : l'autre question que j'avais, c'est : « quel est le montant prévisionnel de la révision des bases fiscales que vous prévoyez en tant que revenu sur l'année à venir ? »

Monsieur le Maire : Monsieur PERY va répondre à votre question.

Monsieur Denis PERY : la révision des bases fiscales qui est réalisée par l'État, on...

Monsieur le Maire : à la demande de la commune, oui.

Monsieur Denis PERY : non, pas à la demande de la commune. On a fait le choix, depuis que nous sommes élus en 2016, de ne jamais augmenter les taux d'imposition, alors qu'ils avaient été augmentés plusieurs fois sur les mandats précédents. Là, l'effet de l'augmentation des bases fiscales permet une augmentation des recettes...

Monsieur le Maire : de l'impôt.

Monsieur Denis PERY : de taxes d'habitation et de taxe foncière à hauteur de 272 000 €, prévisionnellement.

Monsieur Thierry ANDRAU : merci.

Monsieur le Maire : et je souligne ce qu'a dit Monsieur PERY, une volonté également dans notre budget 2022 de ne pas augmenter la fiscalité. Ça me semble...

Monsieur Thierry ANDRAU : mais c'est une manière indirecte de l'augmenter. Excusez-moi, mais vous ne trompez personne là.

Monsieur le Maire : non, mais, Monsieur ANDRAU, vous savez très bien et vous êtes très bien placé pour savoir qu'à un moment donné, la commune va chercher aussi des financements dans les taxes qu'elle perçoit. Nous aurions pu très bien faire le choix d'augmenter alors, je vais dire aujourd'hui le seul impôt – et je me tourne vers Monsieur PERY – que nous pourrions augmenter qui est la taxe foncière, nous avons choisi, pour cette année encore, de ne pas le faire.

Je tiens à le souligner parce qu'évidemment, on pourrait aussi lever des fonds supplémentaires. Nous sommes convaincus et tous autour de la table que le moment n'est pas bienvenu pour ça et vraiment pas. Nous pourrions pourtant bénéficier de fonds supplémentaires pour aller financer aussi d'autres projets sur la commune, parce que c'est bien ça, le fond du problème, c'est de pouvoir financer les projets qu'une Collectivité comme la nôtre a à porter. Ils sont vastes et ils sont sur l'ensemble des domaines dont nous avons parlé.

Monsieur Thierry ANDRAU : juste, je ne conteste en rien ce que vous êtes en train de dire. La seule chose que je suis en train de vous dire, c'est que c'est une manière déguisée d'avoir des recettes supplémentaires, point.

Monsieur le Maire : mais de quelle manière ? De quelle manière déguisée vous me parlez ? Quelle manière déguisée ?

Monsieur Thierry ANDRAU : Monsieur le Maire, j'ai été là avant vous et vous le savez très bien. **Monsieur le Maire :** oui.

Monsieur Thierry ANDRAU : et j'ai participé à certaines réunions de professionnels qui venaient nous expliquer comment faire pour augmenter les revenus de la commune, dont la révision des bases fiscales.

Monsieur le Maire : mais non, Monsieur ANDRAU, la révision des bases, nous, Collectivités, nous n'avons pas revu les bases ; c'est l'État qui revoit les bases.

Monsieur Thierry ANDRAU : le taux.

Monsieur le Maire : le taux, pardon, excusez-moi. En aucun cas enfin, je ne peux pas vous laisser dire que c'est une manière déguisée d'augmenter l'imposition. En tout cas, ce n'est pas une décision du Conseil Municipal.

Monsieur Denis PERY : pour compléter les propos de Monsieur le Maire, nous n'avons jamais reçu de cabinet d'optimisation fiscale comme ça peut se faire. Ce n'est pas notre choix politique. La DGFIP, de toute façon, s'est engagée à réviser les bases fiscales en 2026.

Monsieur Thierry BERTRAND : dans la continuité de ce qui vient d'être dit, de toute manière, quand on regarde le tableau des recettes dues aux trois taxes, on est à 6,82 % par rapport à 2020. C'est un chiffre qui est très élevé. Il n'est peut-être pas de votre fait, comme vous nous

le précisez, mais de toute manière, je ne vois pas comment vous auriez pu augmenter les taux avec déjà un écart qui est très important de 6,82 %, on est bien au-delà de l'inflation. C'est un constat.

Une question que je me pose, c'est que à la page 10, sur justement la fiscalité de la commune et du Muretain Agglo, vous nous présentez les trois taxes : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti. Vous ne parlez jamais de la CET. Or, si la CET n'intervient pas directement – si je ne me trompe pas – dans les caisses de la commune, pour autant, les entreprises saint-lysiennes la payent. Il serait intéressant de savoir quel est le montant que les entreprises de Saint-Lys paient au profit du Muretain Agglo.

Monsieur le Maire : *Monsieur PERY, quelques éléments de réponse ?*

Monsieur Denis PERY : *cette taxe est perçue par le Muretain Agglo. En effet, on pourrait la faire apparaître*

Monsieur Thierry BERTRAND : *vous ne l'avez pas.*

Monsieur Denis PERY : *je n'ai pas le montant en tête là, non.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *c'est bien dommage. Ce serait intéressant d'avoir ces éléments, parce qu'on a quand même des entreprises sur Saint-Lys et c'est intéressant.*

Monsieur Denis PERY : *ce sont les recettes du Muretain Agglo.*

Monsieur le Maire : *ce sont les recettes de l'EPCI qui est un établissement à fiscalité propre.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *je vous lis la phrase, s'il vous plaît qui est dans votre rapport d'orientation : « L'état 1298M de 2021 détaille la recette fiscale de la commune et du Muretain Agglo perçue sur le territoire de Saint-Lys ». C'est bien perçu sur le territoire de Saint-Lys, me semble-t-il. Il est tout à fait normal que la population saint-lysienne soit en droit de savoir ce que paient comme impôts les entreprises saint-lysiennes.*

Monsieur le Maire : *je pense que c'est notifié dans les comptes rendus du Muretain Agglo dont nous faisons partie. On le présentera au budget sans problème, Monsieur BERTRAND, puisque ça semble vous tenir à cœur...*

Monsieur Thierry BERTRAND : *ça fait partie de la transparence fiscale.*

Monsieur le Maire : *je pense qu'on ne se comprend pas, parce que c'est une recette du Muretain Agglo. Par contre, la taxe d'habitation et la taxe foncière, c'est un autre phénomène, puisqu'auparavant, on percevait des revenus de la taxe d'habitation qui ont été supprimés par compensation avec l'État et dans des mécanismes, dont je ne maîtrise en tout cas personnellement pas tous les rouages, mais nous sommes dans un cas un peu différent. Par contre, lorsque nous parlerons du budget, nous le mettrons, il n'y a pas de souci particulier.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *justement, comme vous parlez de la taxe d'habitation, sur le tableau que vous nous présentez « décomposition du produit fiscal », on voit que pour 2021, la taxe d'habitation n'apparaît quasiment plus dans le tableau. Par contre, le montant des taxes est supérieur à 2020 et la totalité de cette taxe est générée par le foncier bâti. J'ai regardé mon imposition personnelle et je ne me suis pas rendu compte qu'elle avait doublé donc, comment cela se passe s'il vous plaît ?*

Monsieur Denis PERY : *c'est l'état 1288M qui présente de cette manière-là, mais en effet, il y a bien une séparation entre la taxe d'habitation et la taxe foncière. C'est la DGFIP qui le*

présente comme ça.

Monsieur Thierry BERTRAND : qui a payé la différence ? Puisque la taxe d'habitation n'est plus perçue.

Monsieur Denis PERY : mais c'est l'État qui a compensé.

Monsieur Thierry BERTRAND : d'accord. Non, mais dites-moi simplement que c'est l'État.

Monsieur le Maire : oui, puisque l'État a organisé les modalités de suppression de la taxe d'habitation. On pourrait revenir sur le débat, mais en tout cas, il l'a supprimée et s'est engagé pour l'instant à la compenser avec d'autres mécanismes qui viennent compléter ce mécanisme-là. On peut après avoir des débats politiques dessus, mais en tout cas, c'est aujourd'hui la réalité des faits.

Monsieur Thierry BERTRAND : pour une compréhension par tous, on est bien d'accord que le tableau ne représente pas la réalité et ce n'est pas la taxe foncière bâtie qui paie la totalité ?

Monsieur le Maire : je ne peux pas vous laisser dire ça. Ce sont des présentations comptables qui sont faites par la DGFIP – Monsieur PERY vous l'a dit – qui est la Direction Générale des Impôts. Ils ont des manières de présenter. Là, on est sur des débats techniques. C'est une manière de présenter, parce qu'ils ont des contraintes, je pense, administratives de leur côté. Nous avons repris les tableaux que nous a fournis la Direction Générale des Impôts.

Monsieur Thierry BERTRAND : non, mais j'ai tout à fait bien compris. Je ne vous mets pas en cause, mais je vous dis : « La présentation n'est pas la bonne ». Elle n'est pas compréhensible.

Monsieur le Maire : mais si, c'est la bonne. Qu'elle ne soit pas compréhensible, peut-être, mais c'est la bonne.

Monsieur Thierry BERTRAND : d'accord. Un élément de langage maintenant. Je voudrais savoir quelle différence vous faites – et surtout vous, Monsieur PERY, en charge des finances – entre ce qu'on appelle l'endettement et le désendettement ?

(Intervention non enregistrée par le micro).

Monsieur Denis PERY : vous avez chaque année la même question, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : (intervention non enregistrée par le micro) alors c'est quoi ?

Monsieur Denis PERY : oui, la commune en 2021 s'est bien réendettée certes, mais à travers le réendettement, nous allons continuer quand même à nous désendetter.

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur le Maire : Une commune est endettée, il y a un taux d'endettement qui vient calculer très rapidement un montant de remboursement d'emprunt par habitant. C'est le taux d'endettement. Ensuite, vous avez le taux de désendettement – sans parler à la place de Monsieur PERY – qui, lui, vous donne la prévention d'extinction des emprunts.

Monsieur Denis PERY : en effet, en 2021, le choix politique n'était pas de faire un nouvel emprunt. À la demande du Muretain Agglo et dans une solidarité territoriale, nous avons fait un emprunt d'un million d'euros pour rembourser le droit de tirage voirie pour refinancer l'agglomération. Par contre, ça permet une baisse de l'attribution de compensation donc, une baisse de nos dépenses. Si on prend le CA 2021, on est à un taux d'endettement de 92 % qui

était de 93 % en 2020. Il y a bien un désendettement, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : répétez, s'il vous plaît, je n'ai pas suivi.

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur Thierry BERTRAND : Oui, j'ai du mal. Vous nous mettez un tableau, vous vous efforcez à faire un travail, c'est bien. Vous nous parlez d'une politique de désendettement avec un remboursement d'un capital de dette d'un montant de 633 000 €, qui est supérieur à celui de 2020 et de 2019. J'ai du mal à comprendre comment on calcule le désendettement, mais je viens du privé et c'est vrai qu'on a peut-être des méthodes de calcul un peu différentes.

Ceci étant dit, passons aux charges de personnel dont on a évoqué récemment le problème. Quand on regarde les chiffres entre 2018 alors, je rappelle qu'en 2018, nous avions 9 484 habitants – source INSEE ; en 2021 : 9 705 habitants donc, vous avez vu : un peu plus de 200 habitants de différence entre 2018 et 2021. Nous avons une augmentation de charges de personnel de 24 % en 2021. Je n'ai pas l'impression que l'on ait gagné beaucoup en service public entre 2018 et 2021. Mais en 2022, vous rajoutez encore des charges supplémentaires et notamment, vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, que c'était l'actualisation du point du fonctionnaire et que c'étaient les assurances, mais on voit quand même qu'il y a des embauches, notamment des cadres A et dont on se demande aujourd'hui : « Est-ce qu'il y a une nécessité d'avoir ce personnel de cette catégorie en si grand nombre dans notre commune ? »

Monsieur le Maire : mais vous voyez, vous me parlez d'impression. Déjà les impressions, je pense qu'il faut les laisser de côté. Vous avez l'impression que ça n'avance pas. Pour que ça avance justement, il faut qu'on mette en place des gens compétents pour le faire. Les catégories A dont vous parlez, par le travail qu'elles fournissent, s'autofinancent dans la Collectivité, parce qu'elles prennent en charge des missions que nous confierions à des prestataires extérieurs et qui là sont réalisées en interne.

Je vous vois faire la moue, Monsieur BERTRAND, vous qui me reprochiez tout à l'heure de ne pas respecter l'opinion de chacun, mais je vous vois faire beaucoup de mimiques en face de moi. Vous voyez, je pourrais vous renvoyer la remarque. Mais en tous les cas, il s'agit d'agents qui nous accompagnent sur les projets avec l'enjeu des projets qu'il y a à mener demain. Encore une fois, je le redis, on a un 012 parfaitement maîtrisé ; ça, je peux vous l'assurer. Nous arrivons à un pourcentage, qui est en dessous de 50 % et qui, pour une collectivité comme la nôtre, est bon. Je n'ai pas d'inquiétude par rapport à ça, vraiment. Au contraire, quand une structure quelle qu'elle soit, recrute – j'allais dire – des compétences, c'est bien pour améliorer le service qu'elle va fournir.

Quant aux impressions que ça n'avance pas, je pense que tout le monde autour de la table a des impressions. Je crois qu'il faut sortir des impressions. Je crois qu'il faut se baser sur le travail qui est réalisé.

Monsieur Denis PERY : pour compléter les propos de Monsieur le Maire. Depuis 2017, on n'est pas forcément à périmètre constant. Il y a eu la création du service de l'ADS, il y a eu le centre social qui était précédemment rattaché au CCAS et qui est maintenant rattaché à la commune. Après, on fait bien sûr le pari de l'avenir. On va bientôt dépasser les 10 000 habitants donc, les besoins de la population évoluent. Notre territoire évolue aussi puisqu'on rend bien service aux petites communes du territoire à travers l'ADS, à travers les passeports, les cartes d'identité et

tout autre service dont bénéficie l'ensemble du territoire et pour lequel l'État ne nous rémunère pas forcément.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *je voudrais revenir sur ce qu'a dit Monsieur ANDRAU et j'y souscris pleinement. Pour sortir des impressions, nous avons une dépense de personnel de + 6,14 % : est-ce qu'il est prévu des embauches conséquentes de personnel cette année ou pas, en plus ? Ce sont des questions concrètes.*

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *Oui ? Combien de postes en plus ?*

Monsieur le Maire : *cette année, nous recrutons un DGS, c'est une vacance de poste. Notre DGS arrive le 1^{er} avril. Ce n'est pas un poisson ! Nous allons également recruter un responsable de la communication, parce qu'il y a une vacance de poste aussi et l'on recrute sur un poste qui existait déjà.*

Vous savez, Monsieur BERTRAND, vraiment le respect, c'est réciproque.

Un responsable de projet, c'est fait. Un renfort d'accueil d'état civil, c'est en cours. C'est quelqu'un qui nous rejoint au 1^{er} avril également, parce qu'il y a eu un départ à la retraite et qu'il faut remplacer. On est sur, soit des remplacements de postes vacants, soit sur des choses qui existaient déjà dans la Collectivité, mais toujours pour offrir un service public de qualité. Je crois que c'est notre objectif et il ne faut pas l'oublier.

Ensuite, en prenant des données sous un angle et sans avoir la globalité des informations, comme on le sait, on fait dire aux chiffres ce que l'on veut. Vous en reprenez aujourd'hui l'augmentation de 6,14 %, très bien. Je vous dis que nous avons un 012 qui est maîtrisé, en dessous des seuils d'alerte notamment par rapport à la Chambre Régionale des Comptes et ce qu'elle a l'habitude de relever. Nous n'avons pas et je n'ai pas d'inquiétude particulière. Si la Chambre des Comptes décide de faire un audit, eh bien, elle réalisera le travail qu'elle a à faire et nous travaillerons avec elle sans aucun problème. Mais vraiment l'objectif est de renforcer le service public, en maîtrisant les dépenses de personnel.

Il y a des choses sur lesquelles, oui, l'État aussi nous demande de prendre des responsabilités en plus que nous n'avons pas et on l'assume. Mais vraiment pas d'inquiétude particulière.

Monsieur Laurent POMERY : *juste deux points. D'abord, pour rebondir sur ce qu'a dit Thierry BERTRAND. Bien évidemment que nous tenons à remercier le personnel pour les efforts qu'ils font et le travail qu'ils effectuent au plus près de la population. Nous espérons d'ailleurs qu'ils soient managés à la fois avec détermination et beaucoup d'empathie.*

Ceci étant, quant aux nouveaux membres du personnel qui sont engagés, ces créations d'emplois – et c'est pour ça qu'il y a des questions qui fusent – nous apparaissent un petit peu opaque. Le service rendu et oui, la population grandit, etc. C'est ce qu'on a dit par exemple au niveau de l'État ou des Collectivités Territoriales quand on a dit : « Il faudrait plus de fonctionnaires. » Puis, on est arrivé à trois fois trop de fonctionnaires. Maintenant, on se retrouve avec un budget de l'État qui est complètement déficitaire.

On peut se poser la question de l'efficacité par rapport au nombre de personnes, au nombre de membres de personnel. C'est vrai que ça apparaît un petit peu opaque. C'est pour ça d'ailleurs, c'est parce qu'il y a cette opacité qui n'est pas liée qu'à votre fait d'ailleurs, qu'on peut avoir des impressions et des sentiments, parce qu'on ne sait pas exactement qui fait quoi. On ne sait pas quand il y a un nouveau poste, est-ce que ce sera vraiment efficace ? Comme

nous sommes dans une période un petit peu globalement de disette économique, ça interpelle, parce qu'il faut – comme vous l'avez précisé dans d'autres horizons – il faut que les deniers soient dépensés avec parcimonie et efficacité. Je crois que le personnel, il faut d'abord qu'il soit heureux, qu'il soit content d'être là pour être efficace et qu'il soit managé avec, je crois d'abord, beaucoup d'empathie, beaucoup d'amour et beaucoup de compréhension parce que vraiment, ils font un travail remarquable.

Deuxième point, c'est une question, je voudrais savoir – peut-être que Monsieur PERY pourra nous indiquer cette chose-là – au niveau de l'endettement de Saint-Lys, quelles sont, en moyenne, les années restantes ? Quelles sont les durées d'emprunt ? Est-ce qu'on ne peut pas lisser ces emprunts sur un timing un petit peu plus long ? Peut-être les regrouper – pour ne pas dire que je ne pense qu'à la Maison de santé, ou d'autres projets – de façon à être plus efficace, plus vite et plus loin.

Monsieur le Maire : *je vais juste répondre sur la première question du personnel, parce que votre intervention quand même m'interroge. Je ne comprends pas pourquoi vous me parlez d'opacité. Tout a été voté en Conseil Municipal avec les éléments et surtout toutes les réponses apportées aux questions. Je ne peux absolument pas être d'accord avec votre mot d'opacité. Ce que voient nos administrés, c'est essentiellement l'accueil parce que c'est là où les services sont rendus. Après, il y a tout le travail de fond sur des dossiers aujourd'hui qui se complexifient juridiquement, techniquement et où on va chercher les appuis nécessaires. Je voudrais qu'on ne parle pas d'opacité, parce que tout a été présenté en Conseil Municipal. Vous aviez le loisir de poser l'ensemble des questions afférentes à ces dossiers et je crois que nous y avons toujours répondu. Pour répondre à votre deuxième question, Monsieur PERY sur les emprunts.*

Monsieur Denis PERY : *quand on est arrivé en 2016 justement, l'optimisation de la dette a été l'une de nos priorités. L'ensemble des taux aujourd'hui sont à taux fixe. Il n'y a pas de taux variable. On a une dette vieillissante. Aujourd'hui, les emprunts que nous avons faits depuis 2016, sont autour de 0,50 % au niveau des taux et sur 15 ans maximum. Comme on peut le voir justement sur l'évolution de l'endettement en 2025, on aura remboursé la moitié de la dette.*

Monsieur le Maire : *je voudrais ajouter que le travail se mène avec les partenaires. Quand il a fallu travailler sur la reprise des emprunts de voirie avec le Muretain Agglo, les partenaires financiers ont répondu de suite présents. Ça, je peux vous assurer que c'est un signe parce que là, ils ont des professionnels qui analysent aussi le fonctionnement et les comptes de la commune avant de se lancer. Je peux vous assurer que c'est un vrai signe de bonne santé financière de la Collectivité. Sinon, les partenaires financiers et les banques, surtout dans le contexte actuel, ne se positionnent pas. Là, nous sommes arrivés à avoir des taux – comme l'a dit Monsieur PERY – de 0,5 % sur 15 ans. Je pense que c'est plutôt pas mal – si vous me permettez l'expression.*

Monsieur Laurent POMERY : *en réalité, ce n'était pas le sens de ma remarque, si vous voulez. Le sens de ma remarque est de savoir si on pouvait avoir, en restructurant la dette, une optimisation, parce que c'est un point quand même qui est important et qui permettrait de pouvoir aller plus loin dans nos objectifs et d'être le plus possible en adéquation avec les besoins de la population.*

Quant à la première remarque que vous faites, effectivement, c'est normal et c'est même sain que nous ayons des visions différentes, ça s'appelle différents points de vue et ça s'appelle la démocratie, sinon...

Monsieur le Maire : de quoi vous me parlez là ?

Monsieur Laurent POMERY : vous voyez ? Dès qu'on dit quelque chose, il y en a qui rigolent. Je ne ris jamais quand quelqu'un de l'équipe majoritaire dit quoi que ce soit.

Monsieur le Maire : j'ai vu des gens qui rigolaient là au fond il n'y a pas très longtemps, mais allez-y, Monsieur POMERY, je vous en prie, continuez.

Monsieur Laurent POMERY : sauf si on n'a pas le même axe, on ne voit vraiment pas les mêmes choses.

Monsieur le Maire : pourquoi vous me parlez de démocratie ? Je vous explique que je n'étais pas d'accord avec le mot d'opacité.

Monsieur Laurent POMERY : oui, c'est votre droit le plus absolu.

Monsieur le Maire : oui, tout a été présenté en Conseil et je vous dis pourquoi en plus. Pourquoi vous voulez me dire que je fais un déni de démocratie ? Expliquez-moi.

Monsieur Laurent POMERY : je n'ai pas dit que vous faisiez un déni de démocratie. J'ai dit simplement que les différentes façons que l'on a de voir les questions, ça veut dire que nous sommes dans une démocratie, donc effectivement, on peut avoir des sentiments qui sont différents. C'est tout.

Monsieur le Maire : mais quand vous parlez d'opacité, Monsieur POMERY, ce n'est pas une question.

Monsieur Laurent POMERY : c'est votre point de vue.

Monsieur le Maire : non, ce n'est pas une question, c'est un avis.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : je veux revenir sur le désendettement de la commune qui est certain, puisqu'on voit qu'à partir de cette année, d'ailleurs jusqu'en 2025, nous reculons beaucoup. Mais c'est quand même une vue de l'esprit, parce que je ne peux guère imaginer qu'on ne prenne pas d'autres emprunts, surtout dans le contexte actuel, surtout qu'il y aura sûrement d'autres projets à mener.

Je pense en particulier, si on se lance dans les travaux de sécurisation des voies de Lamasquère et de la route de Saint-Clar, on aura peut-être – avec raison d'ailleurs – recours à l'emprunt. C'est une vision comme à l'instant T. Il reste...

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : mais ce que je veux dire, c'est qu'il y aura sûrement d'autres prêts à faire. Je voudrais rebondir là-dessus pour essayer d'y voir un peu plus clair, puisqu'on est dans un Débat d'Orientation Budgétaire. Je vous ai déjà posé la question tout à l'heure « Où vous voulez aller précisément ? ». Je me fais un peu l'avocat des Saint-Lysiens : « Quels sont les deux, trois grands axes qui vous semblent prioritaires maintenant pour l'avenir de Saint-Lys ? Quel grand projet comptez-vous mettre en avant pour donner un peu de clarté ? » Parce que vous avez défini quatre axes. Ce serait bien peut-être de les rappeler dans ce débat.

Monsieur le Maire : mais on a défini cinq axes qui ont été présentés tout à l'heure : la jeunesse, la culture, les équipements sportifs, la sécurisation, etc.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : (intervention non enregistrée par le micro).

Monsieur le Maire : le PLU Bourgs-centre et l'aménagement du territoire.

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur le Maire : Monsieur REY-BÈTHBÉDER, vous voyez ? Enfin, on vient m'interpeler pour manque de respect, c'est quoi votre attitude-là en faisant des signes ? Qu'est-ce que ça veut dire ?

Quant à l'emprunt, oui, c'est à l'instant T. On ne peut pas prédire ce qui se fera puisque de toute façon, ça passera en décision du Conseil Municipal. Vous aurez tout le loisir de dire que vous êtes d'accord ou que vous n'êtes pas d'accord et pourquoi. C'est bien là le fond du débat démocratique justement, par rapport aux orientations d'une équipe municipale qui a été mise en responsabilité. Ça fonctionne comme ça dans tous les Conseils Municipaux. Je pense que nous sommes d'accord, mais dans votre dernière intervention, je n'ai pas compris où vous vouliez en venir. Enfin, c'est quoi l'objet ?

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : l'objet est de donner de la clarté aux Saint-Lysiens. Vous dites qu'il y a quatre priorités et vous en avez listées cinq déjà. Vous avez parlé de soutien au monde associatif, sportif et de jeunesse, est-ce que ce n'est pas aussi finalement des objectifs que l'on peut regrouper ? Puisque la vie associative et sportive est structurante pour la jeunesse. Est-ce que ça ne fait pas un axe ? Je veux dire : « Où va-t-on ? » Là, vous aviez parlé de quatre axes au début et maintenant, il y en a cinq. Ce n'est pas ce qu'il y avait écrit dans la présentation.

Monsieur le Maire : si, dans la présentation, cinq priorités. Est-ce que vous pouvez remettre le diaporama avec les cinq axes, s'il vous plaît ? Parce que voyez-vous, c'est ça. Je vous vois sourire, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, me manqueriez-vous de respect ? Excusez-moi. Au bout d'un moment, je pense que nous sommes élus du Conseil Municipal autour de la table. Nous sommes là pour parler sérieusement des finances qui engagent la Collectivité.

Monsieur POMERY, vous avez raison, on peut ne pas être d'accord sur les projets, c'est évident et c'est normal. J'ai vu que ce qui vous préoccupait, c'était surtout la Maison de santé, vous l'avez dit, très bien. Effectivement, c'est quelque chose qui vous préoccupe plus que tout le reste. Je l'ai entendu et je suis d'accord.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : je suis sur le volet économique de Saint-Lys, du ROB et je note qu'il n'y a pas grand-chose déjà. Un des éléments importants, c'est la zone d'activité qui est directement liée apparemment aux documents qui sont en révision. Quel est l'avenir que vous envisagez pour les activités sur Saint-Lys à ce niveau-là ?

Monsieur le Maire : j'aime bien votre introduction très constructive de dire : « Il n'y a pas grand-chose ». Je vous remercie, Monsieur MICHAS.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : si vous voulez...

Monsieur le Maire : non, je ne vous ai pas coupé, s'il vous plaît.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : au niveau économique...

Monsieur le Maire : non, Monsieur MICHAS, je ne vous ai pas coupé donc, vous me laissez parler. D'abord, ce n'est pas de notre compétence. Vous venez me parler de respect, Monsieur MICHAS, avec votre attitude ?

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : c'est une question positive. On vous demande ce que vous comptez faire.

Monsieur le Maire : non, Monsieur MICHAS, je ne vous ai pas coupé.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : je vous coupe. Vous n'avez pas compris ma question.

Monsieur le Maire : Monsieur MICHAS, ce n'est pas possible quand même. Ce n'est pas possible qu'après, on vienne me dire que je manque de respect.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : je n'ai pas prononcé un mot.

Monsieur le Maire : non, mais c'est votre attitude. Vous avez dit : « Il n'y a pas grand-chose ». Je vous ai remercié pour cette introduction tout à fait positive.

Quant au développement économique, Monsieur MICHAS, ce n'est pas de notre compétence, c'est celle de l'Agglomération. Nous avons une zone d'activité économique qui est aujourd'hui sur la commune – vous l'avez dit – gérée par le Muretain Agglo qui en récupère les fruits.

Madame Céline BRUNIERA : l'Agglomération est en train de travailler sur un schéma de développement économique qui devrait être validé normalement en fin d'année, si les choses sont faites telles qu'elles doivent l'être.

Nous sommes soumis à plusieurs problématiques qui sont celles que vous avez évoquées du positionnement géographique par rapport aux documents de planification, mais également à la volonté de la commune et puis aussi au-dessus de la commune, de l'Agglomération et au-dessus de l'Agglomération, puisqu'on doit aussi travailler avec le bassin de vie, donc Fontenilles et Fonsorbes sur la pertinence du développement économique : « Pourquoi, sur tel territoire, essayer de se compléter et non pas de se faire concurrence ou s'opposer ? » C'est une question qui est relativement complexe et qui échappe un peu à la commune quand même. Ça va largement au-delà de la commune. On peut avoir beaucoup de volonté malheureusement, nos outils sont assez limités.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : je peux répondre ?

Monsieur le Maire : allez-y, Monsieur MICHAS.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : la question est de rester positif. Il y a simplement qu'avec mon épouse, on cherchait quelque chose, un terrain. On fait partie des acteurs économiques du territoire.

Monsieur le Maire : là, pour le coup, les intérêts privés autour de la table du Conseil Municipal n'ont pas lieu d'être.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : mais la question est qu'on a des gens qui cherchent des terrains et là, visiblement, on est dans un cul-de-sac, que ce soit de votre compétence ou de celle de quelqu'un d'autre. Savoir s'il y avait quelque chose que vous aviez anticipé sur le sujet parce que visiblement, votre projet économique est bâti sur le PLU qui vient d'être retoqué.

J'ai lu les avis des PPA avec intérêt notamment ceux de Fonsorbes, Fontenilles et de la Communauté de Gascogne. Je n'ai pas eu le Muretain Agglo donc, je n'ai pas pu savoir ce qu'ils en pensaient. J'ai bien vu que la zone que vous aviez prévue au cœur de Fontenilles, Fonsorbes et Saint-Lys avait posé problème. Je voulais savoir si vous aviez prévu autre chose. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : une intervention et un raccourci qui prouvent que vous n'avez pas lu tout l'ensemble du PLU.

Monsieur Laurent POMERY : en réalité, le second point ou le point qui interpelle beaucoup les Saint-Lysiens, c'est le développement économique. Vous nous dites : « Mais ce n'est pas la commune de Saint-Lys qui s'en occupe, c'est le Muretain Agglo », soit, mais le Muretain Agglo n'est pas un élément hors-sol. Le Muretain Agglo est une association de communes. Il y a une équipe ; une équipe majoritaire. Je rappelle que vous êtes Vice-Président du Muretain Agglo et la question pourrait être : « Qu'est-ce que vous défendez pour le développement économique de Saint-Lys au Muretain Agglo ? » Même si ce n'est pas votre domaine de compétence, vous n'êtes pas Vice-Président au développement économique, c'est certain, mais enfin quand même, il y a des discussions qui se font dans une équipe majoritaire et qui me sont rapportées parfois.

C'est une vraie question parce que si vous êtes Vice-Président au niveau du Muretain Agglo, c'est pour nous, en tout cas, c'est pour aller défendre le bassin de vie, puis les intérêts de Saint-Lys dans le bassin de vie et le développement économique – si on parle de développement économique – à Saint-Lys ; parce que c'est trop simple toujours de dire : « Ce n'est pas nous, ce sont les autres. » mais les autres, c'est nous aussi. Quand on est au Conseil Départemental...

Monsieur le Maire : non.

Monsieur Laurent POMERY : le Conseil Départemental, c'est nous aussi. On peut être porteur – même si on n'est pas le seul décideur – porteur d'une volonté. Ce que l'on voudrait savoir, c'est : « Qu'est-ce que vous défendez à ce niveau-là, au niveau du Muretain Agglo dont vous êtes le Vice-Président ? »

Monsieur le Maire : je ne peux pas vous laisser dire ça, je n'ai pas dit que ce n'était pas nous, j'ai dit que ce n'était pas de notre compétence ; ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Ensuite, vous avez dit : « Le Muretain Agglo est une association de communes. » Ce n'est absolument pas une association de communes, c'est un EPCI, c'est-à-dire un établissement public à fiscalité propre. Il n'y a pas d'équipe majoritaire : c'est 26 maires, 26 communes avec 53 conseillers communautaires. La Commune de Saint-Lys en a 4 sur 53.

Il y a des commissions qui sont créées et c'est le Muretain Agglo qui les porte. C'est la réalité des choses. Il y a le Muretain Agglo qui porte des commissions. Il y a du travail qui est fait. Nous intervenons lorsque c'est notre devoir et notre rôle d'intervenir, soit à des commissions, soit au Conseil Communautaire, soit dans les groupes de travail pour aller défendre les intérêts de la commune et du territoire. Quand on appartient à un EPCI, on défend bien les intérêts d'un territoire et pas de la seule commune. C'est la difficulté, mais en tout cas, on est là pour défendre un territoire.

Ensuite, il y a un vote à la majorité d'un Conseil Communautaire qui prend les décisions finales. Bien entendu, il y a tout le travail et la défense des dossiers de la commune, mais dans l'intérêt du territoire qui est mené au quotidien par les services et par les élus qui sont en lien avec le Muretain Agglo. C'est toute notre implication au quotidien.

Monsieur Laurent POMERY : merci, Monsieur le Maire, pour vos explications, mais vous n'avez pas répondu à la question, vous avez répondu à côté de la question. La question était : « Comment défendez-vous les intérêts économiques de Saint-Lys ? » J'ai bien compris l'histoire du développement du territoire. Déjà, vous nous avez répondu ça quand on vous avait posé la question quand on avait dit : « Mais la maison de retraite La Joie de vivre part à Saint-Lys », vous avez dit : « Maintenant, il ne faut pas avoir cette vision archaïque, il faut avoir une vision globale et une vision de territoire ». Je suis d'accord avec ça, s'il y a une vraie discussion. C'est-à-dire que si on dit la maison de retraite – c'est un exemple – part à Saint-Lys et en contrepartie,

Saint-Lys aura quelque chose d'efficace.

Monsieur le Maire : *mais ce n'est pas comme ça que ça marche, Monsieur POMERY aujourd'hui, ce n'est pas : « Je te donne ça et tu me donnes ça. »*

Monsieur Laurent POMERY : *c'est un raccourci, Monsieur le Maire, vous comprenez bien.*

Monsieur le Maire : *mais c'est ce que vous venez de dire, Monsieur POMERY. C'est exactement ce que vous venez de dire.*

Monsieur Laurent POMERY : *quand on ne veut pas répondre, Monsieur le Maire, on répond à côté ou alors, on pointe du doigt quelqu'un. En réalité, bien évidemment, ce n'est pas que ça, mais il y a quand même des tractations. Vous le savez, vous en faites partie et vous connaissez ce genre de façon de faire.*

La question que je vous pose et que je vous repose, est : « Quelle direction, au niveau du Muretain Agglo pour le développement économique, vous défendez ? Qu'est-ce que vous, Vice-Président du Muretain Agglo, dans l'intérêt de Saint-Lys, même si vous discutez – et je le comprends et c'est normal – d'un bassin de vie qui est plus large que Saint-Lys, vous défendez ? » Autrement dit, quel est le projet d'avenir de Saint-Lys que vous défendez ? Vous votez pour quoi ? Vous votez au Muretain Agglo donc, quand vous votez pour le développement économique, qu'est-ce que vous votez ? Quand vous mettez votre bulletin, vous votez quoi ? C'est : « Comment vous défendez Saint-Lys ? » C'est une vraie question que se posent les Saint-Lysiens.

Monsieur le Maire : *il faut monter le débat au niveau où il doit être : au niveau d'une communauté d'agglomération. Je vous l'ai dit, notre investissement est dans les groupes de travail, les commissions et les liens interservices. Bien entendu que notre rôle est de défendre les intérêts de la Collectivité parce qu'on le sait très bien, sur notre territoire ici, Fonsorbes et même Fontenilles qui part à la Communauté du Grand-Ouest toulousain, font partie de notre territoire. Il y a des enjeux économiques parce que oui, il y a des demandes d'installation d'entreprises.*

Notre rôle est de le travailler avec le Muretain Agglo qui porte ce dossier, puisque c'est de sa compétence. C'est de défendre non pas les intérêts de Saint-Lys à proprement parler, mais entre autres de Saint-Lys, qui s'inscrit dans un bassin de vie et de territoire, ce n'est pas plus compliqué que ça. Notre implication est au quotidien dans les dossiers, soit par le travail où les élus siègent aux commissions, soit les services qui font le lien avec les services du Muretain Agglo et dans toutes les instances auxquelles nous avons un rôle à jouer.

Bien entendu que nos objectifs, c'est de renforcer l'offre pour pouvoir accueillir les entreprises sur notre territoire parce qu'aujourd'hui – et Monsieur REY-BÈTHBÉDER en parlait tout à l'heure – les enjeux environnementaux sont là, il faut limiter les déplacements. Pour limiter les déplacements, il faut offrir du travail à proximité. C'est toute cette dynamique qui se met en place sur une compétence portée par un EPCI, dirigé par 53 conseillers communautaires.

Monsieur Laurent POMERY : *Monsieur le Maire, j'ai bien compris votre réponse, mais ce n'est pas cette réponse-là, ce n'est pas la réponse à la question. Vous nous faites un cours d'instruction civique, d'accord, en nous expliquant ce qu'est une communauté de communes. Vous nous dites : « Dans cette communauté de communes, il y a des convictions, il y a ceci, il y a cela. » On discute, etc. C'est le ronron façon 4^{ème} République, si vous voulez. En réalité, vous ne répondez à la question. La question que je vous ai posée est précise : « Qu'est-ce que vous*

avez défendu pour le développement économique de Saint-Lys au niveau du Muretain Agglo dont vous êtes le Vice-Président ? » Ne me dites pas : « Je vais dans des commissions. On discute. Il y a les EPCI. Il y a ci, il y a là. » Vous, Monsieur le Maire de Saint-Lys qui êtes là aussi pour défendre nos intérêts, pas que, mais pour défendre, autrement dit : « Quelle est la vision pour laquelle vous avez voté pour le développement économique de Saint-Lys ? Dans ce schéma général, où est-ce qu'on en est pour le développement de demain de la vie économique à Saint-Lys ? Qu'est-ce que le Muretain Agglo a fait pour le développement de la vie économique à Saint-Lys ? Qu'est-ce que vous avez soutenu ou pas dans ce cadre-là ? » Je sais, par exemple, qu'une année, vous n'avez pas voté le budget du Muretain Agglo, c'est que vous étiez contre.

Monsieur le Maire : *c'est exact.*

Monsieur Laurent POMERY : *donc, vous avez fait quelque chose. Vous avez dit : « Là, je ne suis pas d'accord donc, je ne le voterai pas. » Vous avez fait vraiment quelque chose. Des fois, on peut être porteur d'une voix, parce qu'on croit à certaines choses et pas à d'autres. La question que je vous pose : « Comment est-ce que vous portez le développement économique de notre bassin de vie ? Qu'est-ce que ça va donner demain ? » C'est le fond politique de ce dont nous sommes en train de discuter. Ce n'est pas qu'un aspect technique ou un alignement de chiffres, auquel on peut faire dire beaucoup de choses, c'est vraiment le fond politique. Vous voyez que là, nous sommes fort loin de la Maison de santé et qu'il n'y a pas que la Maison de santé qui nous intéresse.*

Monsieur le Maire : *je vous laisse responsable de vos propos, mais je vous le redis, il est maintenu et c'est tout le travail qui est mené dans la complexité des sujets à mener. Vous avez dit tout à l'heure que le PLU était retoqué alors je regrette, le PLU n'est pas retoqué. Il faut employer les bons termes juridiques. Simplement, nous défendons des zones économiques sur le territoire, via le plan local d'urbanisme, les outils de planification, en lien avec le SCoT et tous les documents supra communaux pour défendre la possibilité sur notre territoire – et en particulier Saint-Lys, bien entendu – d'accueillir les entreprises ; c'est notre rôle, c'est ça qui fait que notre travail...*

Monsieur Laurent POMERY : *où, comment et quand ? Où est-ce qu'on en est ? C'est ça la question. Bien sûr qu'on défend tout ça. Si vous nous dites : « Est-ce que vous défendez le bonheur de Saint-Lys ? » Je ne vais pas dire : « Non, je défends le malheur de Saint-Lys ». Bien sûr qu'on défend le bonheur de Saint-Lys. On veut savoir où nous en sommes ? Quand on parle de ça, on prépare l'avenir de Saint-Lys. On met des chiffres en péréquation pour à la fois payer les charges de fonctionnement bien évidemment, mais pour préparer aussi l'avenir de Saint-Lys. C'est bien de ça dont on discute.*

Nicolas REY-BÈTHÉDER a insisté – parce que c'est ça, je pense un petit peu sa fibre – sur l'aspect écologique. J'insiste sur le développement économique. On vous pose des questions : « Où est-ce qu'on en est ? » C'est normal de poser cette question. C'est tout. Où est-ce qu'on en est sur le plan politique ? Qu'est-ce qui est prévu pour demain ?

Monsieur le Maire : *il y a des études en cours au Muretain Agglo sur le territoire, en lien avec le PLU.*

Monsieur Laurent POMERY : *depuis quand ? Vous nous racontez qu'il y a des études.*

Monsieur le Maire : *oui, mais bien sûr.*

Monsieur Laurent POMERY : *la réalisation concrète arrivera quand ? Comment est-ce qu'on*

va vivre demain ? Ce sont des questions quand même. Les gens vous ont élu pour ça.

Monsieur le Maire : je vous invite à aller voir le compte rendu du Conseil Communautaire dans lequel nous avons voté le schéma directeur du développement économique. Dedans, vous y trouverez toutes les réponses parce qu'encore une fois, c'est une compétence d'un établissement supra-communal.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : j'ai lu l'avis de la DDT et j'ai constaté enfin, j'ai lu un paragraphe qui parle de la station d'épuration, qui a été déclarée en non-conformité en...

Monsieur le Maire : on est sur le Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur MICHAS.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : oui, mais justement, je n'en vois pas de trace dedans donc...

Monsieur le Maire : mais non.

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : de savoir ce que vous aviez prévu sur le sujet.

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur le Maire : Monsieur PERY parce que là aussi, les compétences sont transférées. Nous suivons attentivement, mais il y a quelques lignes sur la station d'épuration, oui. Ce qui me fait dire que vous n'avez pas vu ou pas lu attentivement, le Débat d'Orientation Budgétaire, le rapport.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : j'ai lu le paragraphe attentivement, bien sûr. La question était que quand on a X non-conformités successives, on peut être mis en demeure. C'est ce que j'ai lu et je ne l'ai pas inventé. Moyennant quoi, on se retrouve limité dans son développement et notamment au niveau du nombre d'habitations, que l'on peut construire puisque c'est limité à un total de 64, je crois.

Monsieur le Maire : donc ?

Madame Céline BRUNIERA : mais ça fait partie des documents du PLU et non pas du ROB.

Monsieur le Maire : un mot dans le Rapport d'Orientation Budgétaire sur la STEP.

Monsieur Denis PERY : page 29 sur le paragraphe de la gestion de l'eau potable et pluviale urbaine et de l'assainissement : « Il a été établi en 2020, le nouveau schéma communal d'assainissement. L'approbation de ce schéma est concomitante à la révision du PLU. Les diagnostics menés par les entrées d'eau claire parasite et météorologique permettent de planifier les travaux en conséquence. Par ailleurs, l'extinction de la station d'épuration est en cours d'étude par Réseau31, en corrélation avec la révision actuelle du PLU. »

Monsieur le Maire : à ce jour, la compétence a été transférée au Muretain Agglo qui l'a redéleguée par substitution soit au Réseau31, soit à la commune, soit à un autre organisme ; pour ce qui concerne son territoire dans tous les cas, pour la commune de Saint-Lys, bien entendu que le dossier est suivi.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : **(Intervention non enregistrée par le micro).**

Monsieur le Maire : mais bien sûr, Monsieur MICHAS, je vous réponds. Il n'y a pas de problème. Vous savez, je n'aime pas trop les informations données à moitié, qui donnent des orientations mauvaises au départ.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : pour revenir sur le fond du débat, sur les orientations que vous proposez, je suis et nous sommes un peu déçus de voir que l'enjeu de l'environnement est dilué dans la sécurisation. Il mériterait, je pense, un meilleur traitement puisque vous l'avez souligné vous-même, il y a toute la question des transports qui va se poser avec acuité. Il faut repenser aussi – et ça, en collaboration avec le Muretain Agglo – à tout ce qui est traitement des déchets. Quelle politique des déchets on a ? Une amélioration bien sûr de notre cadre de vie.

Il me semble que là, c'est un axe, ce que vous appelez une priorité. C'est une priorité qui n'apparaît pas ici et je le regrette.

Monsieur le Maire : Monsieur REY-BÈTHBÉDER, juste pour contredire un petit peu vos propos, il n'est pas dilué, il est transversal, parce que bien entendu, dans toutes les actions qui seront menées, il y a forcément – et nous y serons attentifs – des questions environnementales.

Le dernier décret tertiaire qui a été mis en place par l'État est là aussi pour inciter les Collectivités à travailler les dossiers. Quand on parle par exemple de la rénovation de La Gravette, il est évident que ça va faire partie du dossier parce que oui, les questions environnementales sont extrêmement importantes. Il n'y a pas de solution miracle. Il y a du travail à mener. Je peux vous assurer qu'elles seront intégrées aux dossiers que nous mènerons.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : je suis content de l'entendre. C'est un peu dommage qu'on ait pris du retard, par exemple, sur les projets passés. Je vois que tout ce qui est panneau solaire, tout ça n'a pas été fait. J'espère qu'il y aura une prise de conscience et sur certains autres sujets. C'est tout ce que je peux souhaiter. Je suis content d'entendre que c'est maintenant votre volonté.

Monsieur le Maire : l'environnement ne se résume pas à la pose de panneaux photovoltaïques. Je pense que les enjeux d'environnement de demain, c'est la sobriété énergétique. C'est ça, les vrais enjeux de demain en termes d'environnement. Monsieur BERTRAND, une dernière intervention avant de clore le débat.

Monsieur Thierry BERTRAND : non, Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire que ce sera la dernière intervention, puisque j'ai tout un tas de questions encore à vous poser. On n'a pas fait un quart du dossier donc, vous me permettrez quand même d'aller jusqu'au bout de mes interrogations.

Monsieur le Maire : on vous écoute, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : je vais revenir à l'économie, à l'activité économique. Il est quand même curieux de lire dans votre ROB donc, dans les intentions que vous comptez mettre en œuvre pour l'année 2022, que l'extension de la zone du Boutet et d'autres zones d'activité est intégrée au document d'urbanisme en révision. Sachant qu'on le traitera ultérieurement, mais on va mettre fin ou du moins, on va abroger l'arrêté du PLU que l'on avait pris le 5 juillet. Je ne sais pas comment on peut écrire que l'on va développer des zones d'activité alors même que ces zones, l'une étant celle du Boutet est pleine et les autres ne verront pas le jour pour l'instant.

Je crois que quand vous dites qu'on fait des raccourcis, nous ne sommes pas les seuls à les faire malheureusement, puisque quand on parle d'économie, on a l'impression que c'est le Muretain Agglo qui est seul compétent en la matière. Le Muretain Agglo est compétent sur les zones

d'activité économique. Par contre, sur tout ce qui est commerce et artisanat, la commune est compétente et peut intervenir.

Si vous avez regardé les derniers résultats de l'INSEE qui sont sortis en début d'année, vous verrez qu'à Saint-Lys, il y a plus de 600 entreprises référencées au niveau de l'INSEE. Il me semble qu'il y a quand même fort à faire pour la commune pour s'occuper de ses artisans et de ses commerçants.

Quand on prend votre document au-delà de la zone d'activité, je vois marquer : « Le soutien engagé pour l'installation de production maraichère ». Il va falloir que vous m'expliquiez comment vous comptez vous y prendre à Saint-Lys pour développer la production maraichère ? Quel est le plan que vous avez mis en œuvre ? J'en suis très curieux.

Monsieur le Maire : c'est comme pour les médecins : on fait de l'accompagnement, mais après, on n'est pas dans la compétence et si les partenaires ne veulent pas, ils ne le feront pas. Ensuite, je voudrais juste corriger vos propos. L'abrogation de l'arrêt du PLU ne veut pas dire l'arrêt de la révision. Il faut être précis là aussi.

Monsieur Thierry BERTRAND : on en reparlera.

Monsieur le Maire : oui de toute façon, on en reparlera, je me doute que nous allons probablement en parler. Mais l'incitation au maraichage fait partie aussi du travail que nous menons avec l'agglomération du Muretain, dans le cadre du projet alimentaire de territoire, pour le développement de la production de proximité en circuit court. Ce travail se fait également avec le Département qui, lui, mène aussi des actions avec les producteurs et les agriculteurs pour mettre en œuvre tout ça, parce que chacun dans son domaine est intéressé. Commune, Agglomération, Département et Région qui est également très – j'allais dire – motrice ; c'est en s'appuyant sur l'ensemble des partenaires que nous arriverons à mettre en œuvre des productions de proximité en circuit court, à condition que l'ensemble des acteurs concernés travaillent dans le même sens.

Comme vous le savez sur un projet, il y a toujours à un moment donné quelqu'un qui ira dans le sens inverse ; ce qui arrive très souvent, même si on peut ne pas être d'accord le fond, mais qui vient très souvent perturber les orientations qui sont prises, mais à juste titre puisque chacun – et ça m'a été dit – dans une démocratie, a le droit de s'exprimer et de ne pas être d'accord.

Madame Céline BRUNIERA : je voulais compléter aussi en rappelant que nous avons soutenu et accompagné l'initiative privée d'un agriculteur local avec les serres photovoltaïques, où il y a du maraichage sur la route de Toulouse.

Monsieur Thierry BERTRAND : vous faites bien de nous le préciser parce qu'on verra – et je suis curieux de voir, mais j'espère que ce sera une réussite – la production maraichère sous des serres photovoltaïques. J'espère que l'on pourra la visiter et que l'on nous montrera la façon dont cela fonctionne. Je suis très curieux.

Madame Céline BRUNIERA : l'autorisation a été donnée pour cette activité. Nous, notre travail, n'est quand même pas d'aller produire le maraichage. Après, vous pouvez avoir des suspicions. Ce sont quand même des acteurs locaux qui sont agriculteurs, dont c'est le métier. J'aurai tendance à faire confiance à ceux dont c'est la profession. L'autorisation qu'ils ont obtenue est destinée à cette activité.

Monsieur Thierry BERTRAND : je suis entièrement d'accord avec vous, Madame BRUNIERA.
(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur Thierry BERTRAND : c'est rare, mais ça peut nous arriver. Je prends quand même

note pour qu'on regarde comment ça se passe d'ici deux ou trois ans.

J'avais des questions, on a parlé d'environnement récemment enfin, dans les propos de Monsieur REY-BÈTHBÉDER. Vous parlez notamment, en environnement, de la mise en place de conteneurs enterrés – alors je ne l'ai pas sous les yeux et j'en suis désolé – comme quoi, ça allait être un élément favorable pour l'environnement. Je voudrais que vous nous expliquiez en quoi, la mise en place de conteneurs enterrés va favoriser l'environnement ? Certains ont été mis en place, voilà maintenant presque trois mois et sont toujours inaccessibles.

Monsieur le Maire : *c'est dans la gestion des déchets au sens général. Je vous propose de revenir sur ce sujet dans les questions diverses à la fin, puisque ça fait partie des questions qui ont été posées.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *d'accord.*

Monsieur le Maire : *nous ne sommes toujours pas dans le Débat d'Orientation Budgétaire là.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *toujours dans l'environnement, vous parlez de la mise en œuvre de la deuxième phase de la Coulée Verte. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus, s'il vous plaît ?*

Monsieur le Maire : *il y avait une première phase de signalétique et des panneaux qui ont été posés lorsque nous avons inauguré la Coulée Verte « Bernard TARRIDE ». Il s'agit de la signaler encore mieux, de la valoriser encore mieux et d'y faire des projets. Notamment, il y a eu des aménagements via le cadre du projet participatif d'ailleurs, il y a un projet qui concerne l'aménagement, par exemple, à la Coulée verte. C'est ce travail-là qui est mené aujourd'hui.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *d'accord, mais enfin vous dites bien la deuxième phase donc, on peut l'entendre comme quelque chose qui étant quand même déjà bien établi.*

Monsieur le Maire : *c'était toute la signalétique de la première phase quand nous avons inauguré la Coulée Verte « Bernard TARRIDE » qui a été mise en œuvre. On avait scindé le projet en deux. C'est cette deuxième phase qui arrive aujourd'hui.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *d'accord. Concernant l'éclairage public, vous notez que 2025 « Objectif 100 % LED » donc, c'est la loi qui l'impose, de toute manière ?*

Monsieur le Maire : *absolument.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *ce n'est même pas un objectif, c'est une obligation. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Pouvez-vous aujourd'hui nous indiquer le nombre de points lumineux en termes d'éclairage public sur Saint-Lys, dans sa totalité ? Combien ils sont aujourd'hui équipés de LED ? Ça veut dire, quelle est aujourd'hui la part restante à mettre aux normes ?*

Monsieur le Maire : *enfin là, nous ne sommes pas sur l'orientation budgétaire, Monsieur BERTRAND. Le nombre de points lumineux non, mais on parle d'orientation budgétaire, c'est-à-dire des axes forts.*

Ce qui est important, c'est qu'on s'inscrive dans cette démarche-là. Priorité est donnée d'ailleurs par le SDEHG sur tous les éclairages boules qui étaient à la mode, il y a à peu près une vingtaine d'années, entre 20 et 30 ans, c'était une grande mode. Aujourd'hui, on en revient, c'est cet axe-là qui est lancé. Maintenant, je ne pense pas que dans un Débat d'orientation budgétaire, le nombre de points lumineux sur la commune soit pertinent, peut-être dans une autre instance, probablement et on y répondra avec plaisir et avec des données qui sont en notre possession. Je vous avoue que ce soir, pour le Débat d'Orientation Budgétaire, je n'ai pas cette information-là.

Monsieur Thierry BERTRAND : *est-ce que cela veut dire, Monsieur le Maire qu'en fait,*

l'investissement qui va être nécessaire pour être conforme à la loi en 2025 n'est pas aujourd'hui pris en compte par le débat budgétaire ?

Monsieur le Maire : *le débat budgétaire est là pour dire : « On s'oriente et on prend en compte cette donnée pour la traiter ». Ensuite, nous aurons le débat au budget où là, nous aurons des sommes précises qui seront affectées dans ce chantier-là. Mais là aujourd'hui, on est sur l'orientation que l'on donne et il nous paraît important en termes d'environnement de dire que oui, on va traiter, parce que la loi – vous avez raison – c'est une directive de loi pour 2025. On a vu d'autres lois, comme la loi EGalim qui était très précise dans le temps et qui a été un peu décalée, parce qu'il faut aussi qu'on puisse soutenir le rythme des investissements et des travaux à faire. Sur un Débat d'Orientation Budgétaire, la commune inscrit, note et prend en compte ce texte de loi qui nous amène, pour des questions d'environnement, à prendre en compte l'éclairage public.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *d'accord, ça veut dire que pour le budget, vous serez en mesure de nous apporter cette information ?*

Monsieur le Maire : *oui.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *on passe à l'assainissement. Je suis chronologiquement tout simplement le ROB. Comme l'a dit précédemment Jean-Pierre MICHAS et comme je vous l'avais déjà signalé l'année dernière – au cas où vous ne l'auriez pas vu – la station d'épuration de Saint-Lys a été déclarée en non-conformité sur deux points : l'équipement et le fonctionnement, notamment lorsqu'il y a une forte pluviométrie, même si ça ne fait pas partie du ROB, l'avis de la DDT met l'accent sur la problématique de cette station d'épuration et son absence de mise aux normes. Je vous rappelle que dans le PLU en vigueur...*

Monsieur le Maire : *le Débat d'Orientation Budgétaire est où, Monsieur BERTRAND ? Que je comprenne bien votre intervention.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *puisque vous ne voulez pas que j'étaye ce que je dis : « Comment comptez-vous financer l'agrandissement de la station d'épuration de Saint-Lys pour être en conformité le plus rapidement possible ? » Parce qu'il faut savoir que le fait d'être non-conforme va bloquer l'autorisation de nouveaux permis de construire.*

Monsieur le Maire : *je ne veux pas obérer ce que vous êtes en train de dire, pas du tout parce que simplement, les services sont en train de travailler à ce sujet, c'est un enjeu majeur pour la Collectivité ; c'est une compétence qui a été transférée au Muretain Agglo, qui l'a retransférée à Réseau31, qui, dans le cadre de cette compétence, est en train de travailler à des actions correctives.*

Par rapport aux infiltrations d'eau claire, je vous rappelle qu'historiquement, le réseau unitaire de Saint-Lys pose trop de problèmes. Depuis quelques années, il y a des actions qui auraient pu être menées à un moment donné et qui ne l'ont pas été. Chaque commune fait face à son histoire et à son historique, peu importe. En tous cas aujourd'hui, des actions menées par Réseau31, dont c'est la compétence, sont en cours.

Quant au blocage des permis de construire, nous en reparlerons, mais je salue le travail des services à la fois avec l'agglomération et à la fois avec Réseau31, qui s'occupent de ce dossier important pour notre Collectivité. Les financements seront portés via Réseau31, mais vous

comprendrez que la construction, l'installation ou l'extension d'une station d'épuration ne vont pas se faire d'un claquement de doigts. Je vous invite à aller regarder le budget prévisionnel de Réseau31 et vous verrez les études qui sont inscrites, parce que j'ai entendu souvent que les études ne servaient à rien, que je ne pensais qu'à faire des études, mais ce n'est qu'en bordant bien les études avec des agents compétents que nous pouvons arriver à des résultats probants à l'arrivée. Donc, ce sujet, bien évidemment qu'il est pris en compte et je salue une nouvelle fois le travail des services sur ce dossier.

Monsieur Thierry BERTRAND : *vous me permettrez, Monsieur le Maire, comme vous m'avez reproché de donner des éléments qui n'étaient pas liés au ROB, mais vous en avez fait de même, en nous précisant que les municipalités précédentes n'avaient pas agi de façon à régler le problème du réseau unitaire. Je voulais simplement vous rappeler que dans le PLU 2013 « rapport de présentation », il était déjà mentionné la problématique de la station d'épuration et qu'il est noté noir sur blanc que des démarches sont en cours ; 2013, nous sommes en 2022 et on nous parle encore d'études.*

Monsieur le Maire : *vous savez le temps administratif, Monsieur BERTRAND... La station d'épuration de Saint-Lys est un dossier complexe, mais il n'y a pas de sommes au budget, parce qu'elles sont portées aujourd'hui par Réseau31 et font partie de la refacturation que nous fait Réseau31. Nous les aborderons lors du budget, bien entendu. Je vous invite à y jeter un coup d'œil acéré et particulier.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *j'y jeterai un coup d'œil, comptez sur moi. De toute manière, vous nous parlez de Réseau31 comme si c'était Réseau31 qui allait nous financer l'agrandissement de la station d'épuration, non, ce sont les Saint-Lysiens qui vont payer la station d'épuration, soyons bien clairs là-dessus. Ne nous noyez pas le poisson, Monsieur le Maire, en nous expliquant que Réseau31 va payer.*

Monsieur le Maire : *non, mais je ne noie pas le poisson. L'eau paie l'eau et c'est bien entendu les taxes qui sont perçues, la participation financière à l'assainissement collectif qui nous permet ensuite de réaliser des investissements sur notre réseau d'assainissement et la station d'épuration. Ce sont des mécanismes qui sont connus de tout le monde, je ne vois pas pourquoi vous me dites que je cherche à cacher ça, en disant que Réseau31 va payer.*

Quand Réseau31 va mettre dans son budget – parce que c'est de sa compétence – les investissements nécessaires, bien évidemment qu'à un moment donné, ça va se retrouver budgétairement dans le budget de l'Agglomération, puisque la commune a transféré la compétence à l'Agglomération et qu'aujourd'hui, à l'Agglomération, il y a un budget autonome sur l'assainissement qui récupère la participation financière à l'assainissement collectif: c'est-à-dire que les taxes sont collectées aujourd'hui via la Trésorerie à l'Agglomération et ce budget autonome à l'Agglomération va permettre après, par délégation de substitution – puisque vous voulez rentrer dans les termes techniques – à Réseau31 de pouvoir mener des études et de facturer les travaux quand ils seront à faire. Si vous voulez, on est très loin d'un ROB, vous m'amenez à répondre à vos questions, parce que rien n'est gratuit et qu'à un moment donné, il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui paie. Dans le cas de l'eau, l'eau paie l'eau, c'est comme ça depuis des années et c'est bien pour ça que nous avons des budgets d'assainissement autonomes et les enveloppes qui sont bien précises, parce que les recettes

qui sont liées à l'assainissement et à l'eau potable doivent servir à financer les équipements nécessaires, les équipements publics pour que justement, ça fonctionne correctement. Vous avez terminé ?

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : je voudrais revenir sur l'aspect culturel, puisque c'est une priorité, notre ROB l'a toujours demandé. Sur le musée en particulier, je voudrais une précision, il est dit dans votre document qu'une salle d'exposition – dans le processus d'ouverture du musée – serait ouverte en 2023. Ne s'agit-il que d'une salle d'exposition ou de la totalité du projet qui sera achevé en 2023 ou c'est une autre date ?

Monsieur Fabrice PLANCHON : sur le projet du musée, il s'agit bien sûr de l'ensemble du musée qui sera ouvert en 2023 donc, les deux salles sur la thématique que vous connaissez sur la radio maritime et la troisième salle qui sera la salle d'exposition avec une programmation individuelle et particulière. C'est bien l'ensemble du musée qui ouvrira courant 2023. On n'a pas encore de date plus précise, mais ce sont bien les trois salles.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : merci pour la précision.

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas d'autres interventions sur ce Débat d'Orienta-tion Budgétaire, je vous remercie de votre participation active. Je vous propose de prendre acte que le Débat d'Orienta-tion Budgétaire a bien eu lieu à partir du Rapport d'Orienta-tion Budgétaire et je vous propose de le mettre aux voix.

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur le Maire : si, nous actons par vote que le débat a bien eu lieu.

Rapporteur : Monsieur le Maire/Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 20 - Acceptation de la succession de Monsieur Gérard SOREDA destinée aux écoles pu-bliques

Maître Samuel BAUD, notaire à Pierre-de-Bresse (71) a adressé un courrier le 25 sep-tembre 2020 à la Commune de Saint-Lys, notifiant qu'il était en charge du règlement de la succession de **Monsieur Gérard SOREDA**, décédé le 14 août 2020.

Monsieur SOREDA a émis des dispositions testamentaires. Ainsi, la Commune de Saint-Lys a été désignée comme légataire universel à **concurrence de la moitié de sa succession**, à par-tager avec une maison de retraite dont le détail est annexé à la présente délibération.

Selon l'état approximatif des actifs de la succession établi par le notaire en charge du règle-ment successoral, au moment du décès du testateur, la succession était évaluée à un actif brut de 241 613,79 €, qui se compose notamment d'un compte bancaire et de biens immobi-liers d'une valeur de 180 000,00 € (une maison et deux appartements), et d'un passif composé de diverses factures et taxes de 3 296,06 €.

Le 6 décembre 2021, Maître BAUD a fait parvenir à la Commune de Saint-Lys, un état des masses active et passive représentant au total un actif net de 238 317,73 €, dont **119 158,86 € reviendrait à la Commune de Saint-Lys.**

Il est précisé que ce legs est assorti de la charge suivante : les sommes doivent être attribuées aux écoles publiques maternelles et élémentaires de Saint-Lys.

Le Conseil municipal accepte la succession de Monsieur Gérard SOREDA aux charges, clauses et conditions, et ce, à concurrence de l'actif net et sous réserve de l'inventaire définitif et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'office notarial SELARL LAURENCE VERNET ET SAMUEL BAUD en charge du règlement de la succession de Monsieur Gérard SOREDA et à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs.

Aucun commentaire relatif à cette délibération

Rapporteur : Monsieur Fabrice PLANCHON

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 21 - Versement d'une aide d'urgence au FACECO en vue d'exprimer la solidarité de la Ville de Saint-Lys au peuple ukrainien

Suite à la guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a activé **le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)** afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires.

A ce titre, l'article L. 1115-1 du CGCT permet aux collectivités territoriales d'intervenir en soutien lors de crises humanitaires. Le FACECO, géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité.

Dès lors, à l'aune de l'actualité et au regard de la solidarité que peut apporter la Commune de Saint-Lys au peuple ukrainien, le Conseil municipal approuve le versement d'une aide d'urgence exceptionnelle de 5 000 € au FACECO géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui permettra de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : juste une précision, parce qu'il est dit dans la note de synthèse, mais je ne le vois pas là : « Versement d'une aide d'urgence à l'association FACECO », mais ce n'est pas une association.

Monsieur le Maire : oui, une coquille s'est glissée malencontreusement dans la délibération. Nous parlons bien de Fonds d'Action Extérieur des Collectivités Territoriales qui est un mécanisme nous permettant de verser une aide solidaire aux peuples touchés. La délibération a bien été rectifiée. Je vous remercie.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 22 - Abrogation de la délibération d'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) du 5 juillet 2021 et poursuite des études

Le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées (PPA) par courrier du 9 juillet 2021.

À cette occasion, le projet a fait l'objet d'observations et de réserves qui nécessitent de mettre à jour le document.

Celles-ci portent principalement sur les thèmes suivants :

- Le **scénario de développement démographique** à échéance 2030, à réajuster au regard des évolutions démographiques récentes moindres à Saint-Lys et alentours ;
- Le **potentiel d'intensification urbaine et les mesures visant à la réduction de la consommation d'espace** à renforcer :
 - Compléter le dossier en termes d'analyse de la consommation d'espace dans les dernières années ;
 - Compléter l'analyse de capacité de densification et de mutation des espaces bâtis, et de définition du potentiel d'urbanisation ;
 - Compléter le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) d'un objectif chiffré de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
 - Réévaluer en conséquence les surfaces nécessaires en extension urbaine et la densification des espaces bâtis existants ;
- Le choix et la programmation des **zones de développement urbaines** à revoir :
 - Les modalités d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser doivent être corrélées avec l'évolution de la station d'épuration ;
 - Développer les justifications de création des zones destinées à l'activité économique au regard du besoin, et des enjeux environnementaux liés à leur emplacement ;

1. La prise en compte de ces différentes remarques et réserves **suppose que le projet de PLU soit repris.**


- Une telle évolution réinterroge le PADD, notamment sur le scénario de développement et les besoins en termes de foncier, tout en confortant les orientations politiques précédemment définies.
- Les pièces opposables (règlement et orientations d'aménagement et programmation) seront revues pour traduire ce PADD.
- Cette reprise permettra de mettre à jour, de compléter les documents et d'intégrer les évolutions réglementaires récentes.
- Un nouveau débat sur le PADD pourrait être nécessaire, selon les évolutions qu'il sera nécessaire de lui apporter, avant un nouvel arrêt du projet du PLU en Conseil municipal.

2. La **concertation** avec le public, dont les modalités ont été définies par la délibération du 2 novembre 2015, nécessite d'être ouverte pour recueillir les observations du public sur le nouveau projet au fil de son avancement.


3. L'intégration des **dispositions règlementaires du Code de l'urbanisme** dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 nécessite une délibération expresse :

- L'article 12-VI du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 précise que :
 - Les dispositions des articles R. 123-1 à R. 123-14 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 restent applicables aux PLU dont l'élaboration ou la révision a été engagée avant le 1^{er} janvier 2016, ce qui est le cas du présent projet de PLU ;
 - Par délibération expresse, intervenant au plus tard à l'arrêt du projet, le Conseil municipal peut toutefois décider d'appliquer au document les dispositions des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Le projet de PLU arrêté en 2021 avait intégré ces dispositions. Il est donc nécessaire de délibérer sur ce point avant un nouvel arrêt du projet.


Le Conseil municipal décide :

 **D'abroger** la délibération en date du 5 juillet 2021 ayant arrêté le projet de PLU ;

 **De reprendre** les études et travaux de conception du projet de révision du PLU avant son arrêt ;

 **De rouvrir** la concertation ayant pour objectifs d'assurer une bonne information et participation de la population, et d'en dresser un nouveau bilan avant l'arrêt du nouveau projet, en renouvelant les modalités prévues initialement :

- Mise en place d'un registre de concertation, à l'accueil de la mairie, destiné à recevoir les observations des administrés ;
- Mise à disposition progressive des documents d'études pour consultation à l'accueil de la Mairie ;
- Publication de notes d'information dans le bulletin municipal et/ou sur le site internet de la Commune ;
- Tenue d'au moins une réunion publique avant l'arrêt du projet de PLU.

 **D'appliquer** à la révision du PLU actuellement engagée, l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette délibération sera transmise pour information à Monsieur le Préfet, ainsi qu'aux Personnes publiques associées (PPA) mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme. Elle fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *j'avoue que dans cette délibération, il y a beaucoup de choses que nous ne saisissons pas. Vous avez dit qu'on pourrait – c'est au conditionnel – revenir sur le PADD. C'est une éventualité ? Parce qu'on a déjà parlé de tout ça donc, dans quel sens vous voulez aller sur ce point précis déjà ? Est-ce qu'on reviendrait sur le PADD ou pas ?*

Madame Céline BRUNIERA : *ce point précis sera défini selon les décisions que l'on va prendre. Je m'explique : vous avez eu les avis des PPA en main, vous avez pu les lire, vous avez vu qu'il y a un certain nombre d'observations qui y sont indiquées. Ces observations, en tant que commune, nous avons le choix de les suivre ou de ne pas les suivre, de les intégrer ou de ne pas*

les intégrer. Il y a des avis favorables avec observations par exemple donc, ça veut dire qu'il n'y a pas d'opposition au projet, mais qu'il y a une demande de suivre certaines réserves. Selon le nombre et le contenu des observations que nous allons prendre en compte, ça va ou pas remettre en question le PADD. Si on prend l'exemple du scénario de développement démographique, si on change le pourcentage de population accueillie, c'est une modification fondamentale qui selon nous – on vous l'a expliqué d'ailleurs en commission, il me semble – et selon notre Conseil juridique, remet en question le PADD. Il nous paraît plus prudent alors de redébattre du PADD. Si vous avez bien regardé l'ensemble de ces observations, ce dont il s'agit, c'est de renforcer tout ce qui avait été émis dans le PADD. On pourrait aussi faire un choix d'une intégration moindre, de ne pas redébattre ce PADD et de continuer. Ça va dépendre de la façon et de la quantité d'observations, ainsi que des réserves que l'on va souhaiter intégrer. C'est le travail qui est donc à mener, je ne peux pas vous répondre par avance sur la solution qui va être définitive.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : quelles sont les implications de cette abrogation sur le Bourgs-centre ? Y a-t-il un lien ?

Madame Céline BRUNIERA : tout est intimement lié, puisque le document du PLU, le document de planification tient compte des grandes orientations qu'on avait souhaitées voir apparaître dans Bourgs-centres et vice versa. Cependant, ce n'est pas bloquant, puisqu'on a déjà entamé des actions au travers du contrat Bourgs-centres, notamment les rénovations des équipements publics, quelques continuités, l'acquisition du Café de France dont on va parler. Ce n'est pas bloquant. Cependant, il faut être attentif à mener le mieux possible les deux, concomitamment sans se fermer d'opportunités.

Monsieur Thierry BERTRAND : je trouve que la présentation que vous nous faites de cette délibération n'est pas tellement conforme aux avis qui ont été donnés par les différentes personnes publiques associées. Certes, s'il y a quelques personnes publiques associées qui ont donné des avis favorables et si on les hiérarchise, d'autres services importants, personnes publiques importantes ont donné des avis défavorables, ont donné des avis favorables, mais sous conditions. Je pense à la DDT (Direction Départementale des Territoires), je pense à la MRAe (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale), à la CDPENAF (Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), à la Chambre d'agriculture ; un ensemble de PPA qui donnent des avis défavorables et qui sont bien au-delà des trois éléments que vous nous notez sur cette délibération.

Quand vous voyez que la MRAe a fait 34 pages d'observations – je vous invite à aller voir, puisque la MRAe a un site sur lequel on peut aller voir tous les avis qui sont donnés au niveau de l'Occitanie – je pense que Saint-Lys va pouvoir rentrer dans le livre des records, au niveau des observations faites sur son PLU. L'ensemble de ces observations ou de ces avis négatifs, d'autant plus que nous avons un PADD – et je vous l'avais déjà fait remarquer – qui date de 2016 donc, qui a maintenant six ans, le rend obsolète au regard des nouvelles directives ou lois qui sont mises en œuvre ; le SCoT de l'agglomération toulousaine qui est en révision et dont la DDT vous demande de prendre en compte les éléments de la révision.

Tout ça fait que tous ces éléments me semblent amener plutôt une décision – comme je vous l'avais indiqué lors de la commission – à repartir d'une feuille blanche, c'est-à-dire ne pas repartir sur le PADD, mais repartir depuis le début, en prenant en compte tous les éléments qui ont été donnés par les uns et par les autres, mais aussi en agissant rapidement parce que ça

bloque.

Aujourd'hui, le fait d'avoir ce PLU, cette révision qui va être ajournée dans le projet qui nous avait été présenté au mois de juillet, bloque un certain nombre d'opérations qui auraient pu ou dû se faire. Après, on a la possibilité de partir sur des modifications du PLU. Quand on regarde le PLU en vigueur aujourd'hui sur Saint-Lys, il offre quand même 35 ha de zones à urbaniser. Certes, les nouvelles contraintes feront qu'on ne pourra sans doute pas ouvrir l'ensemble de ces zones et je dirais : « Tant mieux », parce qu'il faut les phaser dans le temps, mais on a du matériel à disposition pour pouvoir continuer à développer l'urbanisation de l'habitat et des activités économiques sur Saint-Lys avec le PLU de 2013, moyennant des modifications et moyennant également la mise en conformité de la station d'épuration qui va être quand même le caillou dans la chaussure.

Madame Céline BRUNIERA : vous avez parlé de quelques avis favorables donc, je vais donner le détail et oui, il faudra prendre en compte la hiérarchisation des avis, Il y a 21 avis, Sur ces 21 avis, il y en a 4 défavorables, je vais donner lesquels parce que c'est important.

La commune de Fontenilles et la Communauté de communes de la Gascogne toulousaine dont l'avis se base sur les zones économiques, sachant que nous avons, nous-mêmes, donné un avis défavorable sur leur demande de modification et d'ouverture de zones économiques, parce que nous avons déjà réclamé une réflexion à l'échelle du territoire et à l'échelle du triangle Fonsorbes, Saint-Lys et Fontenilles. Ce sont les deux premiers avis.

Les deux suivants sont la Chambre d'agriculture et la CDPENAF (Chambre départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers).

La DDT donne un avis favorable avec prescription ; quant à la MRAe, elle demande des renforcements des études environnementales qui ont déjà été menées sur quatre saisons. Ces études concernent à la fois les zones économiques, la présence de faunes et de flores. Vous parliez tout à l'heure de montant engagé, le montant des études qui a été engagé sur quatre saisons est déjà de 11 500 €. Ils demandent des renforts de ces études pour mieux prendre en compte les dispositions environnementales.

Après, vous nous parliez également des zones économiques donc effectivement, on a tenu et on a souhaité conserver dans nos documents de planification des zones économiques. Cela ne va pas forcément dans le sens des observations et prescriptions qui sont dans les avis et qui nous disent que finalement, c'est beaucoup plus simple de les supprimer, puis d'attendre de voir ce que donnera le schéma de l'agglomération du Muretain. Oui, on a souhaité montrer l'importance de ce développement économique et les maintenir sur au moins deux points.

On a également, dès 2019, envoyé le cas par cas à la MRAe qui a consulté ce dossier. Toutes ces observations ont été plus ou moins émises. Il y a eu un travail qui a été pris en compte. Seulement aujourd'hui, ce qui est demandé, c'est de s'inscrire dans la nouvelle loi qui a été votée après l'arrêt du document et d'aller vers la zéro artificialisation nette.

C'est dans le cadre de l'intégration de ces prescriptions qui sont très contraignantes qu'on nous demande un renforcement des orientations qui étaient déjà posées dans le PADD.

Monsieur Thierry BERTRAND : d'abord, je suis surpris, parce que je vous ai fait, avec Jean-Pierre MICHAS, une demande d'information complémentaire, en nous fournissant les avis des personnes publiques associées. Vous nous avez dit que vous aviez 21 avis ; Madame BRUNIERA, vous ne nous en avez fournis que 13.

Madame Céline BRUNIERA : parce que les autres sont tacites donc, favorables.

Monsieur Thierry BERTRAND : mais ça aurait été bien que vous nous le signaliez.

Madame Céline BRUNIERA : un avis tacite, il est difficile de vous le faire passer, si vous voulez. Un avis tacite, c'est qu'on n'a pas d'avis.

Monsieur Thierry BERTRAND : un avis tacite n'est pas qu'on n'a pas d'avis, c'est que comme ils n'ont pas répondu dans les deux mois, c'est un avis...

Madame Céline BRUNIERA : c'est un avis tacite qui fait partie des favorables donc, je ne peux pas vous le faire parvenir, je n'en ai pas.

Monsieur Thierry BERTRAND : non, vous auriez pu nous écrire en nous disant que tel et tel PPA n'ayant pas répondu...

Madame Céline BRUNIERA : vous avez assisté à la commission, on vous a bien indiqué qu'il y avait 21 avis, tant de tacites, tant de favorables et tant de défavorables, non ?

Monsieur Thierry BERTRAND : vous avez été un peu moins précise.

Madame Céline BRUNIERA : si, vous aviez un tableau récapitulatif.

Monsieur Thierry BERTRAND : d'ailleurs, l'ensemble du PowerPoint avait été demandé par Nicolas REY-BÈTHBÉDER, mais nous ne l'avons jamais reçu.

Madame Céline BRUNIERA : l'ensemble du PowerPoint avait été demandé par Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER, ce à quoi nous avons répondu que vous auriez un compte rendu.

Monsieur le Maire : oui, c'est moi-même qui ai apporté la réponse, je confirme.

Monsieur Thierry BERTRAND : d'accord. Écoutez, on ne va pas épiloguer sur ce sujet, je vois que vous restez sur vos positions. J'invite tous les conseillers municipaux à aller lire les avis, parce que je n'en fais pas du tout la même analyse que vous, mais continuez sur ce sujet. D'ailleurs, nous vous avons demandé dans ce courrier le bilan financier de l'opération PLU.

Madame Céline BRUNIERA : je vous le ferai avec vos questions de fin de séance, puisque ça fait partie de vos questions.

Monsieur Thierry BERTRAND : très bien, si vous me le dites. Je pense qu'on va encore continuer à Saint-Lys avec un projet PLU qui sera toujours bancal et qui n'aura pas l'assurance d'être approuvé ou qui sera...

Madame Céline BRUNIERA : l'assurance de...

Monsieur Thierry BERTRAND : pardon, Madame BRUNIERA, laissez-moi finir, deux secondes. Qui, si vous persistez tel que vous faites, sera avec des fragilités juridiques et sera vite mis au contentieux avec tout ce que cela entraînera.

Madame Céline BRUNIERA : l'assurance est – ce que vous avez dit tout à l'heure – de laisser le document tel qu'il est : pas de risque, c'est simple. Par contre, on n'intègre pas toutes les nouvelles dispositions environnementales. C'est un choix que nous avons fait, parce qu'on aurait pu laisser le PLU tel qu'il était. C'était beaucoup plus confortable.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : vous voulez répondre ?

Monsieur le Maire : non, allez-y. Je complèterai à la fin.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : quelles sont les implications en termes de chronologie à partir de maintenant ? Vous avez étudié ce que l'on vous a indiqué donc, quelle est l'échéance de cette phase ? Ensuite, à quoi peut-on s'attendre en termes de chronologie dans le temps sur

les années à venir ? Suivant ce que vous allez choisir, est-ce qu'on s'attend à une présentation du PLU à nouveau dans un an, dans deux ans, dans trois ans, dans dix ans ? Est-ce que vous avez une idée ?

Madame Céline BRUNIERA : *je n'ai pas compris la différence entre les deux questions, mais je vais y répondre et, peut-être, vous préciserez si je n'ai pas tout dit.*

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : *la première concerne votre décision, la phase de décision. Vous allez décider d'une orientation que vous allez prendre.*

Madame Céline BRUNIERA : *la phase de décision est prise aujourd'hui avec l'abrogation de l'arrêt qui va permettre de relancer le travail pour intégrer les observations.*

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : *c'est-à-dire ce travail-là...*

Madame Céline BRUNIERA : *pourra démarrer, dès qu'on aura voté cette délibération.*

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : *d'accord, on démarre le travail. Maintenant, c'est quoi l'échéance ?*

Madame Céline BRUNIERA : *c'est la deuxième question, on est d'accord ?*

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : *c'est la deuxième question.*

Madame Céline BRUNIERA : *l'échéance serait aux alentours de 18 mois de travail. Toujours pareil, selon les décisions qui seront prises si on redébat ou si on ne redébat pas du PADD, mais on évalue à 18 mois. Par contre – et c'est pour ça que Monsieur BERTRAND en parlait, je suppose – nous avons proposé en commission de l'urbanisme la possibilité de travailler sur un scénario complémentaire et alternatif, qui consisterait à faire des modifications mineures, pour ne pas être bloquant sur certains projets et notamment ceux qui permettent d'accueillir du logement social, qui sont en cours afin de ne pas les retarder.*

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : *ensuite, liées à cette chronologie que vous ne maîtrisez pas pour l'instant – ce n'est pas méchant, mais bon – est-ce qu'il y a des implications financières derrière ? C'est-à-dire qu'on repart à zéro sur les sommes que l'on a déboursées ? Ça se passe comment ?*

Madame Céline BRUNIERA : *on ne repart pas à zéro, puisque l'on se sert de toutes les études qui ont été réalisées. Par contre, il faudra les compléter. C'est l'exemple de ce que je disais tout à l'heure sur l'étude environnementale. Il y a toute une partie qui est réalisée et que nous espérons pouvoir conserver, mais il faudra la compléter. Par exemple, elle a été faite en juin. Il a été noté dans les avis qu'il aurait fallu la faire, je crois que c'est en avril pour l'orchis lacté et en mai pour, j'ai oublié quelle autre petite espèce remarquable, je m'en excuse, il faudra apporter ces compléments d'étude sur les dispositions environnementales.*

Monsieur le Maire : *un travail donc extrêmement complexe est mené. Vous avez fait, Monsieur BERTRAND, un rapide résumé des avis des PPA. Il y en a certains qui sont même contradictoires. Là aussi, ça rajoute de la complexité au dossier, entre la Chambre d'agriculture et la MRAe, il faut y faire face. Je pense que ce sont des dossiers extrêmement complexes auxquels nous sommes très attentifs.*

Je vous rappelle également que la loi Climat et Résilience souhaite imposer aux communes une révision tous les six ans. Comme l'a dit Madame BRUNIERA, oui, il y a des coûts qui sont générés par des études environnementales aujourd'hui, parce que c'est extrêmement important. J'espère qu'on ne nous reprochera pas de mener ces études pour que dans les documents de planification et en particulier l'urbanisme, nous prenions en compte les questions environnementales.

Je salue quand même le travail des services de la Collectivité sur ce dossier-là, parce que c'est tellement complexe entre les règles juridiques, urbanistiques, les lois qui s'appliquent, etc. qu'il faut vraiment saluer le travail qui est mené, en partenariat avec les cabinets qui nous accompagnent.

Monsieur Thierry BERTRAND : *par rapport à vos propos, Monsieur le Maire, je vous reproche d'avoir mis six ans pour faire un document d'urbanisme qui, normalement, devrait se faire sur à peu près deux à trois ans. Je vous reproche d'avoir dilapidé l'argent public et j'attends avec envie de voir quel est le montant total de l'opération que cela va coûter pour le contribuable Saint-Lysien.*

Depuis trois ou quatre ans, on savait déjà que ce PLU n'était pas sur la bonne direction, vous avez persisté et aujourd'hui, on en subit les conséquences. Quand je dis « on », c'est surtout les Saint-Lysiens entre l'aspect financier, mais également tous les gens qui ont dû supporter des sursis à statuer sur les opérations qu'ils comptaient faire, alors qu'ils étaient bloqués puisque ça ne correspondait apparemment pas au projet que vous vouliez mettre en œuvre ; des gens qui se sont vus attribuer sur leur foncier des zonages qui n'étaient pas compatibles avec leur activité. Voilà ce que vous avez fait pendant six ans et je vous le reproche, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : *écoutez, les reproches, Monsieur BERTRAND, j'en prends acte. De toute façon oui, on peut regarder derrière. Surtout ce qui est important autour de la table, c'est de regarder comment, demain, on peut avancer et offrir un document de planification qui soit pérenne pour notre commune et son développement. Voilà l'important. Ensuite, vos propos n'engagent que vous. Un jour, vous m'avez posé la question de ce qu'était un conflit d'intérêts en Conseil Municipal. Je pense qu'il y a des choses – et vous venez de le définir par vos propos – des zonages sur une activité économique où je pense qu'il faut faire attention, autour de la table du Conseil Municipal, à ne pas mélanger à la fois les intérêts privés et à la fois les intérêts publics. Juste, je me permettrai cette remarque mais en tous les cas, un travail qui doit continuer en regardant vers l'avenir. On vous a expliqué les raisons des délais en commission et c'est dommage que vous ne les ayez pas intégrées ce soir.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *reste qu'on est devant un échec-là. Là, où je rejoins Monsieur BERTRAND, c'est qu'on a mis beaucoup de temps, qu'il y a eu des évolutions et qu'il faut en tenir compte. Tout ça est dommageable. On aurait pu peut-être faire autrement. Il nous reste encore du temps, vous nous aviez évoqué plusieurs scénarii. Il va falloir trancher relativement vite pour le bien de la commune, tout en tenant compte de la complexité du dossier. Comme l'a dit Monsieur MICHAS, tout ça demande quand même encore beaucoup de temps. Tout cela est vraiment dommage, tout cela a un coût.*

Monsieur le Maire : *le PLUi de Toulouse Métropole est un échec. Pour le PLU de la Ville de Saint-Lys, il faudrait peut-être modérer vos propos.*

Madame Céline BRUNIERA : *je voulais dire à Monsieur REY-BÈTHBÉDER que je trouve dommage votre réaction, justement, parce que cette situation aujourd'hui va permettre une intégration environnementale bien plus forte que ce qu'elle était.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *on jugera à la fin.*

Monsieur le Maire : *vous jugerez à la fin, mais j'espère que vous participerez au travail,*

Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Madame Céline BRUNIERA : *vous ne jugerez pas à la fin, parce qu'il n'y aura qu'un document qui sera applicable donc, vous ne jugerez de rien. Vous ne pourrez pas comparer les deux.*

Monsieur Thierry ANDRAU : *est-ce que vous êtes sûrs d'aboutir avec cette solution ou y a-t-il encore un risque d'annulation ?*

Monsieur le Maire : *je me permets de répondre. Sur un document de planification et notamment un PLU, on n'est jamais sûr de rien.*

Madame Céline BRUNIERA : *je dirais en plus que dans la mesure, où les orientations qui sont prises notamment au niveau national consistent aujourd'hui à réduire les surfaces à urbaniser, c'est-à-dire à enlever à des propriétaires des surfaces qui sont aujourd'hui constructibles pour les rendre inconstructibles, les risques de recours sont de plus en plus importants donc, nous ne sommes effectivement sûr de rien. On essaie de prévenir et de minimiser le risque juridique*

Monsieur le Maire : *et ce qui a été dit d'ailleurs dans la délibération : « Le scénario de développement démographique à échéance 2030 est à réajuster ». Ça veut dire que par rapport à l'accueil des populations, il est trop élevé et il est moins élevé que le PLU actuel. Il faut être bien conscient de ça. Par rapport au PLU actuel, le PLU en révision enlève déjà des zones constructibles et les repasse en agricole. Dans les avis des PPA, on nous demande de réduire encore les surfaces constructibles. Effectivement, on va vers une réduction – c'est ce qui est demandé pour les questions environnementales – et de cesser d'artificialiser les sols. C'est vraiment une demande qui s'accélère avec le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). C'est vrai qu'on nous demande de réduire encore les surfaces constructibles.*

Comme l'a dit Mme BRUNIERA, bien évidemment, ça va impacter les propriétaires fonciers, il n'y a pas d'autres solutions. Ça va augmenter la propension à faire des recours sur un tel document, donc, il est impossible de vous donner une vision de ce qui pourra se passer demain. La seule chose dont on est sûr est qu'il faut encore réduire les surfaces constructibles et qui, pourtant, étaient déjà réduites par rapport au PLU actuel.

Monsieur Thierry ANDRAU : *peut-être qu'on a des gens dont c'est le métier, qui sont des professionnels pour établir ces documents. J'ai un peu de mal à comprendre qu'on se retrouve dans une situation comme ça, sachant qu'on fait appel et que ça a un coût pour la commune.*

Monsieur le Maire : *c'est pour ça que la loi Climat et Résilience demande à ce qu'on revise les PLU de plus en plus vite. On passe de 10 ans à 6 ans et que l'on nous demande d'aller de plus en plus vite. Comme les enjeux environnementaux sont de plus en plus importants, parce que c'est ce qui se passe aujourd'hui et on le sait tous, ceux-ci font que les règles se durcissent à une vitesse qui n'existait pas il y a 10 ans ou 15 ans. Les contraintes qui arrivent sur les documents de planification sont renforcées rapidement. C'est-à-dire que des décisions qui pouvaient être posées il y a ne serait-ce que cinq ans, aujourd'hui, elles ont changé à vitesse grand V parce que, oui, il y a des enjeux environnementaux extrêmement importants et qui vont pénaliser, oui, je l'entends. Notre rôle, en tant que conseillers municipaux dans son ensemble, est de porter tout ça. Là, c'est vraiment notre rôle.*

Madame Céline BRUNIERA : *je voudrais juste compléter en disant que ce n'est pas que la question des professionnels qui rédigent les documents, c'est aussi la question de ceux qui les analysent. Par exemple, on a évoqué tout à l'heure des avis divergents avec des enjeux*

divergents. Je donne l'exemple de la Chambre d'agriculture ou de la CDPENAF, qui sont en opposition avec la DDT ou la MRAe sur des sujets où nous, on a fait le choix de définir sur les corridors écologiques des zones agricoles à enjeux environnementaux pour les protéger, et où la Chambre d'agriculture et la CDPENAF nous demandent de les supprimer, tandis que la DDT et la MRAe nous demandent d'y mettre des règles plus restrictives encore. Si toutes ces instances, tant celles qui rédigent les documents que celles qui les analysent, n'arrivent pas à des consensus entre les intérêts de chacun, on peut tourner un moment.

Monsieur Thierry BERTRAND : je vous dis bravo, parce que vous avez l'art et la manière de retomber sur vos pieds, c'est incroyable. Quand vous nous dites que des espaces aujourd'hui urbanisables vont repartir en zone agricole et que cela va créer du contentieux, parce que les propriétaires vont être fortement déçus, c'est ce que vous aviez prévu aujourd'hui dans le PLU qu'on va abroger ou arrêter, du moins. Aujourd'hui, on a 35 ha dans le PLU en vigueur, 35 ha de zones 2AU qui sont considérées comme potentiellement urbanisables. Vous les remettez dans leur totalité en zone agricole. Par contre, vous alliez sur des espaces agricoles aujourd'hui inscrits dans le PLU pour les urbaniser et vous vous étonnez tout d'un coup que la CDPENAF, la DDT, la Chambre d'agriculture s'opposent à vos projets.

Deuxièmement, vous mettez les incohérences entre les personnes publiques associées. Vous nous l'avez déjà cité en commission, vous nous le recitez ce soir. La seule incohérence ou contradiction que l'on peut noter est entre la MRAe et la Chambre d'agriculture, la DDT qui est dans la même orientation que la Chambre d'agriculture et la CDPENAF, ce sont sur les zones agricoles environnementales que vous n'avez même pas argumentées. Vous avez mis des zones AE sans que l'on sache qu'elle en était la véritable raison. Sur les 34 pages d'observations de la MRAe, c'est le seul point – je les ai lus, vous pouvez me faire confiance – où ils sont en contradiction avec la CDPENAF et la DDT. Vous nous mettez ça comme si c'était l'élément majeur.

Je voudrais rappeler aussi, ici, la CDPENAF n'est pas la Chambre départementale, c'est la Commission départementale des espaces naturels agricoles et forestiers. Ce qui est très intéressant au niveau de la CDPENAF, c'est qu'elle est composée d'une multitude d'acteurs, où on va retrouver la profession agricole, l'administration au travers de la DDT, la DREAL. Mais on va retrouver aussi la représentation des Maires par des gens qui siègent à l'AMF, du Département, des notaires et de la propriété forestière. Il est quand même étonnant que la totalité, à l'unanimité, des acteurs de la CDPENAF aient voté négativement contre le PLU de Saint-Lys. C'est-à-dire que ce n'est pas du corporatisme, ce n'est pas les agriculteurs, ce n'est pas les environnementalistes, c'est la totalité de la représentation de la population – puisqu'ils représentent l'ensemble de ces gens – qui ont voté défavorablement contre le PLU de Saint-Lys. C'est qu'il y a bien autre chose que des problèmes d'incohérence entre tel et tel service.

Madame Céline BRUNIERA : je dirais juste que votre discours est toujours approximatif. Ce n'est pas 34 pages, mais 19. On peut toutes les analyser, on peut toutes les prendre point par point. Ce que vous dites n'est pas tout à fait juste.

Monsieur le Maire : je reviendrai sur vos propos, en disant que j'ai bien dit que dans le PLU actuel, nous avons déjà enlevé des zones constructibles. Dans la révision que nous allons devoir faire demain et l'amélioration, nous allons devoir en enlever encore plus. C'est ce que j'ai dit, Monsieur BERTRAND. Vous, si vous dites qu'on cherche à retomber sur nos pattes, vous avancez des choses qui ne sont pas tout à fait vraies. C'est un petit jeu, on s'amuse, c'est un

peu long, mais je pense que les enjeux de la Collectivité vont bien au-delà de ces débats stériles, parce qu'on n'essaie pas de retomber sur nos pattes, non, parce qu'il y a de vrais enjeux ; ces documents de planification ne se font pas tout seul et c'est de la même manière quand on aborde tous les dossiers, soit on peut les aborder par un petit bout de la lorgnette, sans avoir l'ensemble des éléments autour ; le document de planification travaille avec l'ensemble des dossiers de la Collectivité. C'est bien tout ça qu'il faut regarder en s'accompagnant de professionnels et avec le travail des services ; ce qui ne se résume pas à un avis défavorable voté à l'unanimité. Certes, dans un contexte, il y a un avis défavorable qui a été donné donc, on le prend en compte bien entendu.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *oui, mais quand même, il y a certaines communes qui arrivent à faire un PLU. Nous, nous n'y arrivons pas. Sur l'augmentation de la population qui, justement, n'augmente plus comme on le prévoyait, je pense que c'est un problème de temps. On revient toujours là-dessus parce qu'on a un PADD qui date de 2016, on est en 2022. Je pense qu'il faudra, si on veut aller vers un PLU cohérent, aller rapidement parce que justement cette évolution, il faut en tenir compte. On vous avait déjà alerté en 2019 sur un ralentissement de la population, ce qui était vrai en 2016, ne l'est plus maintenant. Vous l'avez vous-même souligné. Si on veut vraiment arriver à un document de qualité, il faudra aller assez vite parce que sinon, on va se retrouver toujours dans ce type d'impasse.*

Monsieur le Maire : *on s'est mal compris, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, parce que l'accueil de population à Saint-Lys est linéaire depuis 2008 à peu près. Ça ne bouge pas, il n'y a pas de ralentissement d'accueil de la population. On est sur un accueil à peu près linéaire. La problématique est que le document de planification disait qu'on accueillait encore trop de population et que par rapport aux surfaces qu'on a déjà réduites dans le PLU actuel, il va falloir en réduire encore plus. Ensuite, je m'inscris en faux dans ce que vous avez dit au début : il n'y a pas que la commune de Saint-Lys qui voit son PLU... en tout cas, regardez plus précisément, je pense que Toulouse Métropole – et on peut dire que les services de Toulouse Métropole ont d'autres moyens que les nôtres – elle par contre, a été là, pour le coup, retoquée. Ça a des impacts parce que certaines personnes se sont réjouies de cet arrêt de je ne sais quelle cour, parce que ça avait fait casser le PLU de Toulouse Métropole. Encore une fois, ce sont des documents de planification qui sont menés dans un contexte global, c'est la première fois qu'un dossier est jugé sur le fond et non pas sur la forme.*

Si je ne vous intéresse pas, Messieurs MICHAS et BERTRAND, nous reparlerons de respect à la fin du Conseil Municipal. Je vous remercie.

Si on parle de document de planification, ça va avoir des impacts bien au-delà du simple fait qu'un PLU soit cassé.

Aujourd'hui, nous avons des avis qui mettent le PLU effectivement – si on était allés au bout de la procédure – en fragilité juridique. Nous le reposons autour de la table du Conseil Municipal pour prendre en compte les enjeux. Oui, il va y avoir des décisions difficiles à porter demain, c'est évident. En plus, nous n'avons pas la garantie que nous arriverons au bout dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, tout simplement.

Par contre, le travail va être mené, je peux vous l'assurer et en repartant sur des bases en fonction du travail qui a été fait. On a eu des avis qui ont été faits donc maintenant, on s'appuie dessus, on avance et on regarde vers demain.

Madame Céline BRUNIERA : je voudrais juste préciser, parce qu'on focalise sur ce nombre d'habitants à accueillir, mais ce nombre d'habitats ne sert qu'à un calcul mathématique, à un ratio pour définir des surfaces à urbaniser ou à ne pas urbaniser. Dans le cas de la révision que l'on proposait, celle qu'on est en train d'abroger, on a défini un accueil d'habitants qui est de l'ordre de 150, annuel. Ça permettait de traduire ça en hectares. Par rapport à aujourd'hui, on réduit ces hectares donc, on réduit l'accueil de population possible. Monsieur BERTRAND nous a indiqué tout à l'heure qu'entre 2018 et 2020, c'est 200 personnes alors qu'on pouvait accueillir, avec les possibilités à urbaniser aujourd'hui, beaucoup plus. Ce n'est pas un accueil réel, c'est juste une projection qui permet un ratio mathématique pour le traduire en hectares. Ce n'est pas un accueil réel de population.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : reste que pour être efficace, il faudra aussi un délai assez court. Pour en arriver là en 2022, c'est que ça a commencé en 2016 donc, on a pris beaucoup trop de temps. Je crois que là, il va falloir...

Monsieur le Maire : on a bien les éléments d'explication. Comme les règles se sont durcies, on a une étude environnementale à quatre saisons qui nous a été demandée en plus donc, elle a été faite. Aujourd'hui, les services de l'État nous demandent de réaliser une étude encore supplémentaire par rapport à ça. Alors oui, ça allonge les délais mathématiquement et ça nous coûte aussi de l'argent, parce que l'État nous demande de faire des études complémentaires. Tout ça est lié. Notre rôle d'élus autour de la table du Conseil Municipal est bien de mener ces dossiers parce que oui, nous menons la Ville vers demain. Madame BRUNIERA, un complément ?

Madame Céline BRUNIERA : Non.

Monsieur Thierry BERTRAND : oui, Monsieur le Maire. Vous ne pouvez pas vous en sortir en nous racontant que l'État a demandé des études complémentaires. Il les a demandées, c'est vrai, en 2020 et le PLU a été mis en révision en 2015. Le PADD est approuvé début 2016. Donc, de 2016 à 2020, qu'est-ce qui s'est fait pendant quatre ans ?

Monsieur le Maire : je ne cherche pas à expliquer les choses. En 2016, il y a eu un changement de mandature. Ne serait-ce que ça, plus le Covid, oui, on a pris du temps que n'ont pas eu d'autres, parce qu'il y a aussi tout un contexte et toute une histoire. Maintenant, je crois que l'important est de travailler sur ce document de planification qui est important pour la commune de Saint-Lys, en le faisant, en s'appuyant sur l'histoire de ce dossier, en s'appuyant sur ce qui a été dit et en renforçant les contraintes environnementales, puisque c'est un enjeu majeur pour demain.

Madame Céline BRUNIERA : j'ajoute que pour soumettre le projet au cas par cas, c'est-à-dire juste avant l'étude environnementale, le document était arrêté presque tel qu'il est arrêté quand on vous le propose. Ça a été fait en 2019 donc, ça veut dire qu'en 2019 déjà, le travail était sacrément avancé pour le soumettre au cas par cas. Ensuite, il a été demandé une étude environnementale sur quatre saisons, on a ciblé sur certaines saisons et tout ça fait des longueurs.

Monsieur Thierry BERTRAND : je suis d'accord, mais le fait de l'étude environnementale – parce qu'on en parle, les gens ne comprennent pas vraiment peut-être ce qui s'est passé – la loi prévoit qu'il y ait une étude environnementale dans le cadre de l'élaboration ou la révision d'un PLU lorsque l'on est dans un contexte bien particulier.

Saint-Lys ne faisait pas partie de ce contexte, sauf qu'il est marqué dans la dernière ligne, au niveau du Code de l'urbanisme, que de nouvelles zones à urbaniser dans des espaces agricoles devront faire l'objet de l'état initial de l'environnement. Comme vous saviez très bien que vous alliez ouvrir de nouvelles zones qui étaient précédemment agricoles, vous auriez pu anticiper en demandant que cette étude environnementale soit faite. Je me rappelle très bien avoir participé à une réunion publique qui devait être sans doute aux alentours de 2016 où Monsieur SUTRA, à l'époque, nous a présenté tout le schéma de la procédure et qui nous a dit : « On va s'éviter l'étude environnementale ». Très bien, et voilà, on ne l'a pas évitée cette étude environnementale.

Madame Céline BRUNIERA : *effectivement, Monsieur SUTRA avait raison, puisque nous n'y étions pas soumis. Vous parlez d'anticipation, c'est formidable mais pour solliciter cette étude, il faut avoir défini les zones à étudier. Ce n'est pas possible d'anticiper l'étude environnementale, il faut commencer par définir les zones, c'est-à-dire qu'il faut donner un plan de zonage donc, il faut que le travail soit fait. On ne peut pas l'anticiper, ils étudient sur plan de zonage.*

Monsieur le Maire : *Monsieur BERTRAND, vous ne pouvez pas savoir combien je suis heureux de vous entendre dire que vous avez participé à une réunion publique sur le PLU. Alors ça, ce soir, c'est quelque chose qui me fait vraiment plaisir, parce que les réunions publiques sont là pour la concertation. Vraiment, Monsieur BERTRAND, je suis très heureux de vous avoir entendu dire ça.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *je suis beaucoup moins heureux que vous, parce que l'instant est quand même grave et je trouve que vous le traitez de façon très désopilante. Je trouve que c'est assez ahurissant de voir ce comportement. Vous me dites, Madame BRUNIERA, qu'il faut des zonages, mais je vous rappelle que déjà, le PADD fixait les orientations d'urbanisations futures.*

Madame Céline BRUNIERA : *je ne vous ai pas parlé d'orientations, je vous ai parlé de zonage. C'est un plan de zonage qu'il faut, ce ne sont pas les orientations.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *je comprends bien, mais si vous lisez et relisez bien le Code de l'urbanisme sur les études initiales à l'environnement, vous vous rendrez compte que vous aviez la possibilité volontairement de faire ces études. Tout en sachant que vous alliez développer des zones urbanisables en zones agricoles, vous auriez dû prendre les devants pour réaliser ces études. Vous n'avez pas voulu les faire.*

Madame Céline BRUNIERA : *ce que vous dites est faux. Ces études se font à l'appui d'un plan de zonage.*

Monsieur le Maire : *s'il vous plaît, Madame, voilà c'est dit, on va stopper. Nous ne serons pas d'accord. Je pense que les échanges ont été là aussi riches et actifs donc, je vous en remercie.*

Rapporteur : Madame Céline BRUNIERA

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 23 - Régularisation foncière par échange de parcelles entre la Commune et la SARL TVT IMMO

Une partie des clôtures des parcelles voisines au COSEC, cadastrées B 2513, B 2514, B 2515 et B 2437 et appartenant à la SARL TVT IMMO est située sur l'emprise foncière du COSEC (parcelle B 1700).

Par ailleurs, un regard et des canalisations d'eaux pluviales appartenant à la Commune sont situés sur l'emprise foncière de la SARL TVT IMMO (fond Ouest de la parcelle B 2515).

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à un échange de parcelles pour régulariser l'état de fait des limites parcellaires.

Le plan de modification du parcellaire cadastral représente par les parcelles a, b, c et d la surface cédée par la Commune à la SARL TVT IMMO et par la parcelle f la surface cédée par la SARL TVT IMMO à la Commune.

Cet échange représente une superficie pour la Commune de 68 m² contre 26 m² pour la SARL TVT IMMO, soit un solde de 42 m² en la faveur de la SARL TVT IMMO.

Aussi, la SARL TVT IMMO s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais liés à ce dossier, notamment les frais de géomètre et de notaire.

Cet échange n'a pas d'incidence sur les installations du COSEC (candélabres, réseaux d'irrigation des espaces verts, places de parking) qui restent sur le domaine privé communal.

Les services de la Direction générale des finances publiques ont émis un avis sur la valeur vénale de la partie de la parcelle publique concernée de 68 m² pour un montant de 5 100 €, assorti d'une marge d'appréciation de 10 %, en indiquant la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération motivée du Conseil municipal.

S'agissant de l'échange proposé, le solde est reporté à 42 m², soit 3 150 € proratisés.

Le Conseil municipal décide de régulariser un état de fait en échangeant à la SARL TVT IMMO une partie de la parcelle B 1700 d'une surface de 68 m² contre une partie de la parcelle B 2515 de 26 m².

Aucun commentaire relatif à cette délibération

Rapporteur : Madame Céline BRUNIERA

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 24 - Convention de servitudes ENEDIS - Travaux de raccordement au réseau basse tension du lotissement Bocage

Dans le cadre des travaux de raccordement du lotissement Bocage, ENEDIS doit procéder à la modification du réseau basse tension situé au lieu-dit « Les Roujats ».

Dans le cadre de ces travaux, ENEDIS devra faire passer des câbles souterrains sur les parcelles communales cadastrées B 1617, B 1618, B 1622 et B 1623.

La Convention, déterminant les droits et obligations de chacun, entérinera ces servitudes.

Le Conseil municipal autorise ENEDIS à réaliser les travaux nécessaires à l'implantation des équipements susmentionnés et approuve la Convention de servitudes pour l'implantation des ouvrages souterrains sur les parcelles cadastrées B 1617, B 1618, B 1622 et B 1623.

Les frais relatifs à l'établissement des actes notariés resteront à la charge d'ENEDIS.

Aucun commentaire relatif à cette délibération

Rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 25 - Convention de servitudes ENEDIS - Travaux de modification du réseau électrique - Centre d'exploitation du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Dans le cadre des travaux de modification du réseau électrique existant pour le compte du centre d'exploitation du Conseil départemental de la Haute-Garonne, situé rue du Moulin, le passage de câbles sur les parcelles F 1427 et F 1678, appartenant à la Mairie, a été nécessaire. L'implantation de ces ouvrages souterrains sur les parcelles communales précitées supposait la conclusion d'une convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune de Saint-Lys, convention signée le 12/10/2020.

Cette convention, déterminant les droits et obligations de chacun, entérine cette servitude et doit être régularisée par acte authentique notarié.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique notarié venant régulariser la signature de cette convention de servitude, dont ENEDIS versera à la Commune une indemnité unique et forfaitaire de 75 €.

Les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié resteront à la charge d'ENEDIS.

Aucun commentaire relatif à cette délibération

Rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 26 - Création d'un marché de producteurs locaux et de l'artisanat et création d'un tarif d'occupation

La Commune souhaite régulariser la création du marché des producteurs, afin de valoriser les producteurs locaux et l'artisanat et de développer le commerce de proximité pour l'ensemble des habitants de la Commune et des alentours.

Ce marché contribuera à l'animation du village.

Ce marché, dont l'offre est alimentaire et artisanale, se tient *sur l'esplanade du site de l'Escalys, 7 avenue François Mitterrand avec une fréquence hebdomadaire, le samedi matin de 8 h 45 à 12 h 45* tout au long de l'année.

Seuls les commerçants qui auront déposé un dossier complet et qui seront validés en commission, auront le droit de s'installer tel que prévu dans l'arrêté portant règlement intérieur de fonctionnement de ce marché.

La gestion d'un marché, conformément au Code général des collectivités territoriales et au pouvoir de police conféré au Maire en termes d'occupation du domaine public, est assurée par l'autorité municipale qui prend toutes les dispositions nécessaires.

À chaque producteur sera délivrée une autorisation d'occupation temporaire du domaine public soumise à redevance dont le tarif est fixé dans la présente délibération à savoir :

➤ **Les droits de place sont fixés à 0,50 € par jour de présence et par mètre linéaire.**

Une tarification différenciée est mise en place. En effet, compte tenu de son organisation et du lieu où s'installent les commerçants, aucune intervention des services municipaux n'est nécessaire.

Le nettoyage, notamment, sera réalisé par les artisans et producteurs eux-mêmes.

Conformément au pouvoir de police du Maire et s'il est décidé de valider la création de ce marché, un arrêté de police, dont le projet est joint à la présente délibération, sera établi avec l'objectif de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Le Conseil municipal approuve la création du marché communal des producteurs locaux et de l'artisanat et fixe le prix de la redevance d'occupation de l'emplacement du marché à 0,50 € le mètre linéaire.

Monsieur Thierry BERTRAND : je voudrais avoir quelques explications sur ce qu'on appelle un producteur local, ce que l'on appelle un artisan et ce que l'on appelle un commerçant, parce qu'en fait, les trois termes sont utilisés dans cette délibération, sachant qu'ils ne recouvrent pas les mêmes fonctions. Donc, pouvez-vous nous en apporter des précisions, s'il vous plaît ?

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : vous avez, en annexe, l'arrêté municipal. Dans l'article 6, vous avez une précision sur le marché des producteurs et d'artisanat de la Ville de Saint-Lys, sur la nature des activités pouvant être exercées sur le marché, si vous l'avez lu.

Monsieur Thierry BERTRAND : oui, je l'ai lu. Vous ne répondez pas à ma question, parce que vous utilisez dans la délibération le mot « commerçant » ; ce dernier répond à une définition bien spécifique.

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : un producteur amène ses produits. Il fait du commerce à partir du moment où il les vend, où il les commercialise. Ça me paraît...

Monsieur Thierry BERTRAND : non, mais il n'est pas commerçant. Ce n'est pas pareil. Il y a une définition du commerçant, si vous voulez. Je comprends, je ferai la même analyse que vous, mais ce n'est pas la même chose.

Pourquoi je vous demande ça ? Parce que ce marché existe depuis quelques mois. Sur le site de la Mairie, notamment le Facebook, on voit toutes les semaines passer les artisans et les producteurs qui seront présents. Je me rends compte qu'il y a un commerçant, c'est-à-dire quelqu'un qui achète et qui revend. Donc, il me semble qu'à la lecture de votre règlement, ce commerçant n'a rien à faire sur ce marché.

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : vous parlez de quel commerçant ?

Monsieur Thierry BERTRAND : un commerçant qui vend du fromage, par exemple. Il faut être bien précis parce que quand on veut faire un marché de producteurs et d'artisans, il faut que les règles mises en œuvre soient respectées. Sinon, on est dans un marché de plein vent, pourquoi pas faire un marché de plein vent le samedi matin ? Mais on n'est plus dans un marché de producteurs et d'artisans.

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : effectivement, on va prendre votre remarque en considération. On va modifier peut-être ça dans le règlement.

Monsieur Thierry BERTRAND : donc, on n'est plus dans un marché de producteurs à ce moment-là ? Si vous acceptez des commerçants qui font de la revente, on n'est plus dans un

marché de producteurs.

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : ils revendent la production locale. C'est du fromage local.

Monsieur Thierry BERTRAND : non, ça ne marche pas comme ça, Monsieur JOUSSE. Soit c'est un producteur et c'est écrit dans votre règlement, c'est-à-dire qu'il produit à partir de sa production, de son élevage ou de ses cultures. Un artisan achète les matières premières, mais c'est lui qui les transforme, mais un revendeur, c'est quelqu'un qui achète et qui revend. Il va au marché-gare, il achète ses fromages, il arrive sur la place de Saint-Lys, il les revend. Ça, vous les avez les mardis matin sur Saint-Lys, il n'y a pas de problème. C'est normal, c'est un marché de plein vent donc, il faut faire attention.

Après, il y a la définition aussi du local. Quelle est la définition du local ? Est-ce qu'on met une distance ? On avait eu une discussion il y a quelques mois sur ce sujet avec du local qui venait de la région nantaise. Pourquoi pas ? Après tout, si on se regarde, ça dépend à quelle échelle on se met. Donc, ce n'est pas précisé dans le règlement.

Je pense que ce règlement a besoin d'être revu et peut-être aussi au niveau de l'acceptation des producteurs et des artisans, être très attentif.

Monsieur le Maire : en tous les cas, vos remarques vont être prises en compte parce que – vous l'avez dit – si on veut créer un marché de plein vent, c'est une chose, si on veut créer un marché de producteurs c'en est une autre. Toutes les communes ne pourront pas créer des marchés le samedi matin. Alors, il faut arriver aussi à rendre de l'attrait. C'est une activité qui démarre et qu'il faut travailler. Je vous propose qu'on passe la délibération pour l'instaurer, parce que par rapport au marché de plein vent aujourd'hui, cela permet d'instaurer le tarif, et de revenir ensuite sur le règlement intérieur avec les observations que vous avez apportées, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : j'ai une autre remarque à faire. C'est une initiative nouvelle, je pense qu'il serait bon, d'ici un an, de faire un petit bilan au Conseil Municipal afin de voir où on en est. Je comprends bien qu'il y ait des ajustements, c'est normal, mais je pense que ça serait bon qu'on en discute en Conseil Municipal dans un an.

Monsieur le Maire : je suis en phase avec ça. C'est vrai que la période janvier-février n'est pas trop favorable à tout ça. Le Covid-19 n'a pas aidé non plus. Pour l'instant, effectivement on s'est mis dans la position de faciliter ça. Il faut continuer à avancer et faire un bilan. Je vous rejoins complètement. Oui, ce sera intéressant, puis on prendra les décisions nécessaires. Je vous propose quand même de passer cette délibération qui permettra de fixer un montant d'occupation du domaine public et qui amène de l'équité par rapport au marché de plein vent, tout en conservant quand même un tarif bien moins important pour favoriser l'installation de cette activité qui, je crois, est importante encore une fois dans le cadre d'une action de développement durable et environnemental pour favoriser les circuits courts.

Monsieur Laurent POMERY : est-ce que dans cette réflexion, on ne peut pas aussi redéfinir la localisation ? Parce qu'au niveau de l'Escalys, ce n'est pas idéalement situé. Certains commerçants ou producteurs – vous les appelez comme vous voulez – se sont plaints. Par exemple, est-ce que ce ne serait pas envisageable de le réorienter sous La Halle, où il y aurait peut-être une dynamique autre, simplement du fait de la localisation géographique dans le village ?

Monsieur le Maire : c'est une question. Nous avons pris la décision effectivement de le mettre à l'Escalys pour animer aussi ce lieu de vie. Premier point. Deuxième point et ça rejoint la question de Monsieur BERTRAND : « Est-ce qu'on crée un marché de plein vent ou pas ? » Parce que si la Municipalité autorise aujourd'hui des activités sous La Halle, ça implique tout un processus de protection, notamment dans le cadre de plan Vigipirate pour protéger les rassemblements qui sont sur le domaine public. La Halle, malheureusement, avec la voie qui arrive pile dessus, pourrait devenir extrêmement dangereuse.

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur le Maire : après, la question pourrait être posée. Monsieur JOUSSE va vous amener des compléments de réponse.

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : quand on a créé ce marché, on a eu une concertation avec les commerçants notamment, qui étaient opposés à ce que ce soit sous La Halle, uniquement pour privilégier leur place de parking pour leurs clients à eux. Quand on leur a annoncé que ce serait à l'Escalys, ils étaient très contents qu'il soit là-bas. Il y avait aussi une question de sécurisation et d'animation du lieu.

Monsieur le Maire : comme l'avait dit Monsieur REY-BETHBEDER, c'est quelque chose qui démarre. Donc, on va avoir des ajustements à apporter, on aura à en rediscuter et je suis complètement en phase avec ça, en continuant à accompagner cette activité-là. Mais oui, il y a des questions qui se posent tout à fait. J'ai répondu à vos questions ?

(Intervention non enregistrée par le micro)

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc JOUSSE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 27 - Constitution d'un groupement de commandes, constitué du Muretain Agglo et de ses collectivités et entités membres adhérentes, relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation et le suivi d'exécution des marchés d'électricité et de gaz

Dans un domaine de l'énergie qui se complexifie aujourd'hui, le Muretain Agglo est amené à passer et à suivre des marchés publics de fourniture d'électricité et de gaz pour les besoins relevant de sa compétence et, au vu de leur complexité, il souhaite s'appuyer sur les services d'une AMO.

Certaines villes membres du Muretain Agglo, dont la Commune de Saint-Lys, et d'autres entités intéressées (SIVOM SAGE et SPL EAUX DU SAGE) sont aussi amenées à passer et suivre l'exécution des marchés publics de fourniture d'électricité et de gaz dans le cadre de leurs compétences.

Au regard des discussions menées entre le Muretain Agglo et lesdites collectivités et entités, il apparaît qu'un groupement de commandes pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation et le suivi d'exécution des marchés d'électricité et de gaz, permettrait de mutualiser les procédures, l'expertise des acheteurs publics et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique.

La convention constitutive du groupement de commandes qui désigne le Muretain Agglo

comme coordonnateur du groupement doit être approuvée pour permettre le lancement de ce marché.

Le groupement prendra fin au terme du contrat éventuellement reconduit ou modifié.

En application de l'article L. 2113-7 du Code de la commande publique, le coordonnateur a en charge la passation, la signature, et la notification du contrat.

Chaque membre devra suivre ensuite l'exécution de son contrat.

Le Conseil municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes et accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation et le suivi d'exécution des marchés d'électricité et de gaz, annexée à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Il accepte que le Muretain Agglo soit désigné comme coordonnateur du groupement.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 28 - Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette Collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au recrutement d'un agent au poste de Gestionnaire élections-recensement et officier d'état civil, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à partir du 1^{er} avril 2022.

Le Conseil municipal approuve la création de ce poste.

Monsieur le Maire : ce poste est là pour renforcer le pôle d'accueil de la Collectivité qui ne permettait pas d'assurer un service public de qualité en cas d'absence, soit en arrêt maladie, soit en congé, etc. Donc, on vient renforcer ce pôle. Il s'agit d'un remplacement d'un départ à la retraite.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 29 - Création d'un poste d'ingénieur territorial

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la réussite au concours d'Ingénieur territorial d'un agent qui occupe la fonction de Chef de projet foncier, urbanisme et aménagement, il convient de créer ce poste, à temps complet,

à compter du 1^{er} juin 2022.

Le Conseil municipal approuve la création de ce poste.

Monsieur le Maire : c'est un agent qui est déjà en poste dans la Collectivité et qui a obtenu son concours de catégorie A.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 30 - Création d'un poste permanent d'Adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc de créer un poste d'agent polyvalent bâtiment, voirie et festivités, sur le grade d'Adjoint technique, à temps complet, à partir du 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil municipal approuve la création de ce poste.

Monsieur le Maire : c'est quelqu'un qui était en remplacement dans la Collectivité et qui est en poste depuis maintenant un an et demi. Il assure le poste d'agent polyvalent.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 31 - Adhésion au contrat groupe assurance statutaire 2022/2025 - structure d'un effectif supérieur à 30 agents affiliés CNRACL

Depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Ce service consiste en :

- **La mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne ;**
- **La réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat et de conseil.**

Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Gras Savoye (Courtier mandataire) et CNP (Assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL.

Les deux couvertures prennent effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Les conditions de couverture et les conditions financières proposées au titre du contrat groupe sont les suivantes.

Le contrat distingue la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé) et la **couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL** (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires).

Sur ces deux types de couvertures, les points communs sont les suivants :

- **Résiliation** : chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1^{er} janvier de chaque année en respectant un préavis de 2 mois.
- **Conditions de garanties** : Le contrat groupe a vocation à couvrir tous les risques statutaires. Cependant, ce principe fait l'objet de quelques tempéraments.
Tout d'abord, les garanties sont établies en fonction des textes législatifs et réglementaires existants à la date de lancement de la consultation (07/09/2021) qui a permis la conclusion du contrat groupe.
Le CDG31 pourra étudier avec le titulaire du contrat groupe une évolution des garanties en fonction de l'évolution réglementaire, durant le marché.
Par ailleurs, le titulaire du contrat groupe a émis dans son offre une réserve qui sera applicable dans le cadre de l'exécution du contrat.

N. B. Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, l'indemnisation des sinistres ne sera réalisée que sur production des décomptes de la Sécurité sociale.

- **Prestations complémentaires**
Le contrat groupe comporte des prestations complémentaires, à savoir :
 - La gestion des dossiers via un extranet et les formations à son utilisation ;
 - Le suivi et l'analyse des statistiques de sinistralité ;
 - L'organisation et la prise en charge de contrôles médicaux (contre-visites médicales et expertises médicales) ;
 - La mise en œuvre de recours contre tiers responsables permettant le recouvrement de sommes non couvertes par l'assurance ;
 - Une assistance psychologique et sociale à destination des agents ;
 - Des formations en prévention à l'initiative du CDG31 ;
 - Des prestations d'accompagnement spécifiques (gestion de crise notamment) sur devis préalable.

SPÉCIFICITÉS POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES AUX AGENTS AFFILIÉS A L'IRCANTEC

- **Garantie** :
 - Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire
 - Congé de grave maladie
 - Congé de maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant
 - Congé pour accident ou maladie imputables au service

- Taux de cotisation : 0,60 %
- Indemnisation des sinistres sur production des décomptes de la Sécurité sociale.

SPÉCIFICITÉS POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES AUX AGENTS AFFILIÉS A LA CNRACL

Pour notre structure, la proposition de taux par garantie est la suivante :

- Garanties et taux :

Garanties	Taux
Décès*	0,15 %
Accident et maladie imputables au service	4,91 %
Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant	3,29 %
Maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant	0,80 %
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt	2,35 %
Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt	1,86 %
Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt	1,51 %

* Majoration Décès : le marché prévoit qu'en cas de reconduction du dispositif transitoire applicable en 2021, une majoration de 0,08 % sera appliquée.

- **Conditions de garanties spécifiques :**

- L'assureur ne couvrira que pendant une période de 12 mois le maintien du demi-traitement réalisé par application des dispositions du décret n° 2011-1245 du 5/10/2011 (périodes transitoires en cas d'attente d'une décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement ou de mise en disponibilité pour raison de santé et périodes à l'issue de la période préparatoire au reclassement dans l'attente de mise en retraite pour invalidité) ;
- Une procédure d'arbitrage pourra être mise en œuvre dès lors qu'une demande de mise en jeu des garanties du contrat est formulée par l'assuré dont la décision est contraire aux avis rendus par la commission de réforme ou aux conclusions du médecin agréé : ainsi une expertise d'arbitrage pourra être mise en œuvre si l'assuré demande la mise en jeu des garanties alors que :
 - La commission de réforme ne reconnaît pas l'imputabilité ;
 - L'assuré reconnaît l'imputabilité sans saisir la commission de réforme et en présence de conclusions de l'expert ne validant pas l'imputabilité.
- En matière de congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS), l'indemnisation par l'assureur sera accordée jusqu'à la date fixée par la commission départementale de réforme : en l'absence de date précisée, l'assureur indemniserà dans la li-

mite de **180 jours** après la date de la séance de la commission départementale de réforme ou du rapport de la dernière expertise indiquant l'aménagement du poste de travail ou le reclassement.

Le Maire précise que les adhésions à chacune des couvertures (risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL) sont totalement indépendantes.

Il précise en outre que les taux sont garantis pendant deux ans à couverture constante. À compter du 1^{er} janvier 2024, ils pourront être révisés dans les conditions fixées par le marché.

Il indique également que le CDG31 propose aux employeurs territoriaux du département de la Haute-Garonne d'adhérer à ce contrat groupe, pour chacune des couvertures.

Ce service est mis en œuvre par le CDG31 mobilise une équipe de 5 conseillères en assurance, sous la responsabilité d'un responsable de service.

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion et à la perception par le CDG31 d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5 % du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au service contrat groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'assurance statutaire 2022/2025, aux conditions précédemment exposées, de souscrire à la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et à la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions de garanties et de taux suivantes :

Garanties	Taux
Décès*	0,15 %
Accident et maladie imputables au service	4,91 %
Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant	3,29 %
Maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant	NON SOUSCRIT
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt (choix proposé)	2,35 %
Taux global retenu (somme des taux)	10,70 %

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels relatifs aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées) et demande d'inscrire au budget de la structure les sommes correspondantes au recours à la mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

Monsieur le Maire : cela fait suite à la résiliation du précédent contrat votée en Conseil Municipal, l'adhésion au contrat groupe du centre de gestion. Autrement dit, vous avez lu dans la note de synthèse les conditions. Ce sont des assurances pour tout ce qui concerne les arrêts maladie, les accidents de travail et qui viennent rembourser la Collectivité pour les absences

des agents concernés.

C'est une adhésion au groupement de commandes pour l'assurance de nos agents.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

22 x 32 - Modification de l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux

Par délibération du 18 décembre 2017, la Commune a instauré le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Il souligne qu'il convient de compléter les dernières délibérations modificatives sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et des animateurs territoriaux de catégorie B, afin d'intégrer dans le groupe de fonctions, les fonctions d'expertise et d'instructeur selon le tableau suivant :

Groupe de fonctions		IFSE		CIA		Délibération du 18/12/2017
		Montant annuel minimum	Montant plafond annuel maximum	Montant annuel minimum	Montant plafond annuel maximum	
Groupe 1	Direction d'un service	6 454,54 €	17 480 €	316,52 €	2 380 €	Délibération du 18/12/2017
Groupe 2	Responsable d'un secteur	4 204,54 €	16 015 €	316,52 €	2 185 €	Délibération du 18/12/2017
Groupe 3	Fonction de pilotage ou de coordination,	3 154,54 €	14 650 €	316,52 €	1 995 €	Délibération du 18/12/2017

Le Conseil municipal approuve la modification du RIFSEEP du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et des animateurs territoriaux de catégorie B selon le tableau ci-dessus et autorise l'autorité territoriale à procéder à toutes les formalités afférentes.

Monsieur le Maire : Cette délibération est là pour corriger une coquille, puisqu'on s'est aperçu que la fonction d'expertise instructeur était présente dans les catégories C, dans les catégories A mais pas dans les B; dans les catégories C mais pas dans les rédacteurs de catégorie B. On corrige donc la délibération du RIFSEEP, ça ne change rien aux choses qui avaient été

travaillées avec les syndicats. On rajoute juste cette fonction-là dans la délibération du RIFSEEP.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATION DU MAIRE

Courrier du président du Muretain Agglo – motion de rénovation d’Aquabella

***Monsieur le Maire :** je vous informe d’un courrier que nous avons reçu du Président du Muretain Agglo qui concerne la rénovation du bassin principal de la piscine communautaire de Saint-Lys, pour vous montrer que quand nous avons des actions concertées, elles ont du poids. Le Président nous écrit qu’il nous confirme étudier avec la plus grande attention cette situation et la demande d’inscription des budgets alloués afin de rénover l’équipement et résorber la fuite.*

« En premier lieu, je vous confirme que la somme avancée de 100 000 € en commission de piscines en novembre 2021 en votre présence sera présentée à l’arbitrage budgétaire 2022 prévu le mois prochain. D’autre part, nous avons engagé une procédure d’appel d’offres pour cette rénovation. Enfin, j’ai demandé la réalisation d’une étude de faisabilité sur l’évolution d’Aquabella vers un bassin pouvant être exploité toute l’année (couverture, solution de bassin nordique ou création d’un nouvel équipement...). Bien entendu, nous porterons une vigilance particulière quant aux aspects qualitatifs et environnementaux de la gestion des fluides au travers des offres qui nous seront faites, mais aussi à la soutenabilité financière de cet équipement par le Muretain Agglo, que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

Je vous prie d’agréer, etc. »

J’avais sollicité également les communes voisines qui sont en cours de délibération. En fait, comme la motion est passée en Conseil Municipal, le Muretain Agglo en a eu connaissance donc, nous avons eu cette réponse du Président. Cela dit, je me permettrai, si vous en êtes d’accord, que nous le cosignons – puisque je vous avais proposé de le faire – et que nous adressions un courrier de remerciements au Président, pour l’action commune que nous avons menée et les décisions qui sont prises.

Décision du Maire DAI 2022 01

Considérant la nécessité de lancer un marché pour la réalisation d’un Audit, en vue de réaliser une étude relative aux risques psychosociaux au sein des services techniques, le budget prévisionnel maximum pour ce projet étant de 30 960 € HT et suite à l’analyse des offres, le marché a été attribué à la société UMANOVE (BLAGNAC). Le diagnostic est en cours au service technique.

(Intervention non enregistrée par le micro)

***Monsieur le Maire :** ils font leur diagnostic, ce qui va durer à peu près un mois et demi. On espère un rapport courant avril.*

Décision du Maire ST 2022 01

Le Projet en cours de Rénovation et d'Extension du COSEC dont une partie du bâtiment a été rénovée et l'autre partie démolie et reconstruite.

Les constatations effectuées lors des opérations de rénovation (il est apparu que le sol de la salle B – salle conservée – et de certains locaux complémentaires ne répondaient plus aux exigences de performances attendues pour la pratique sportive ni aux usages du bâtiment).

La loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), qui stipule que :

- Jusqu'au 31/12/2022, les acheteurs peuvent conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT, pour toute consultation engagée après le 08/12/2020

L'offre remise par la société ART DAN qui rentre dans les dispositions de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP).

L'offre de la société ART DAN a été acceptée sur la base de la loi citée ci-dessus, pour un montant de 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC.

Décision du Maire ST 2022 02

Monsieur le Maire : Ça concerne la rénovation – dans le bâtiment qui est rénové – de la grande salle de sport, la réfection du sol et également la réfection du sol du dojo. Le dojo est de 20 439 € HT, soit 24 526,80 € TTC donc, des équipements supplémentaires. L'offre de la société ART DAN a été acceptée.

Décision du Maire ST 2021 04

Considérant le vieillissement des installations de tennis, la commune de Saint-Lys a décidé de lancer une consultation pour la réfection de deux courts de tennis, pour un budget prévisionnel établi par le maître d'œuvre de 56 000 € HT.

Suite à l'analyse des offres, le marché a été attribué à la société SPTM (82710 Bressols), selon le détail suivant :

- **variante n° 1 – réfection de deux courts de tennis en terre battue artificielle** 45 847 € HT, soit 55 016,40 € TTC ;
- **option n° 1 – mise en place d'un système d'arrosage automatique pour les terrains de tennis en terre battue artificielle** : 6 400 € HT, soit 7 680 € TTC ;
- **option n° 2 – fourniture et pose d'une bâche PVC de protection** : 1 260 € HT, soit 1 512 € TTC.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : vous parlez de terrain en terre battue, mais ils sont où exactement ?

Monsieur le Maire : en fait, c'est ceux qui existent. Monsieur SOLOMIAC et Monsieur LANDES pour les précisions, ce sont deux terrains qui existent déjà et sur lesquels on fait une opération.

Monsieur Philippe LANDES : ce sont les cours n°1 et 2.

Monsieur le Maire : voilà, les cours n° 1 et 2, ce sont les deux premiers, c'est ça ?

Monsieur Philippe LANDES : Oui.

Monsieur le Maire : les deux premiers en rentrant. Ce seront des terrains tout temps qui permettront mais, bien évidemment, il ne faudra pas qu'il tombe des trombes d'eau, en cas de pluie, de pouvoir jouer assez rapidement dessus parce qu'ils seront drainés, sans rentrer dans la technique, ce qui permettra au club de tennis d'améliorer ses prestations.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : excusez-moi, ils n'étaient pas en terre battue, ceux-là, si ?

Monsieur le Maire : non, c'était du quick. On passe en terre battue, justement pour...

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : c'était ça, ma question.

Monsieur le Maire : on passe en terre battue pour augmenter la disponibilité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : nous passons aux questions diverses. Je vous propose, Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER, de commencer.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : oui, une petite précision. Les questions que je pose sont issues des Saint-Lysiens, puisqu'ils ne peuvent plus poser de questions à la fin du Conseil, on leur a ouvert.

Monsieur le Maire : Monsieur REY-BÈTHBÉDER, les Saint-Lysiens sont tout à fait autorisés à poser des questions à la Mairie de Saint-Lys. Il y a un formulaire contact qui est là pour ça. Par contre effectivement, pas en Conseil municipal, c'est vrai, pas à la fin de la séance. Par contre, juste pour préciser que les Saint-Lysiens sont tout à fait autorisés à nous poser des questions et que nous y répondons.

Questions du groupe Imagine Saint-Lys

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Monsieur le Maire, concernant le Grand Café de France, pouvez-vous nous dire quel est le prix d'acquisition du bien par l'EPFO, sachant que la « commune s'engage à inscrire à son budget le montant nécessaire à l'acquisition des biens portés par l'EPF, l'année précédant leur cession à son profit » (page 10 sur 22 de la convention opérationnelle urbaine et cœur historique) ?

D'autre part, le portage par l'EPFO a un coût : « Quel est son montant pour le Café et quel est le coût de la programmation du projet ? »

Madame Céline BRUNIERA : concernant la première partie de la question sur le prix d'acquisition, il a été proposé à la vente par les propriétaires au prix de 750 000 €, accompagnés de l'EPFO que nous avons sollicité, effectivement dans le cadre de la convention opérationnelle que vous citez, « renouvellement urbain et cœur historique », qui fait d'ailleurs partie du contrat Bourgs-centres évoqué tout à l'heure avec Monsieur MICHAS, pour montrer qu'il n'est pas bloqué. Nous avons engagé une négociation à l'amiable avec les propriétaires. Nous avons également saisi les domaines, pour qu'ils réalisent une estimation, lesquels se sont prononcés sur une valeur vénale de 620 000 €. Nous avons proposé et conclu la vente au montant de 560 000 €. Je profite d'ailleurs de cette question pour souligner l'engagement de la famille LARRADJI auprès de la commune de Saint-Lys, à travers son engagement antérieur et son engagement actuel par le biais de cette vente amiable. Sur la seconde partie de la question, vous faites référence toujours à cette convention opérationnelle que nous avons conclue avec l'EPFO, dans le cadre du contrat Bourgs-centres lors de notre précédent mandat. Je pense qu'il y a une incompréhension sur l'analyse de ce qui est stipulé dans la convention, parce que l'EPFO assure le portage de l'opération pendant toute la durée de la convention, signée en 2020. On avait négocié avec eux une durée longue de convention, c'est-à-dire huit ans donc, jusqu'à 2028. Ce qui veut dire que l'EPFO assure le portage financier pendant les huit ans de la convention donc, jusqu'en 2028. Ensuite, selon la nature du projet qui, aujourd'hui, fait l'objet d'une fiche action du contrat Bourgs-centres, selon s'il s'agit d'un projet privé ou d'un projet privé-public. La dépense peut être totalement neutre pour la commune s'il s'agit

d'un projet privé.

S'il s'agit d'un projet privé-public, le coût sera proportionnel à la quote-part des fonctions publiques insérée dans ce projet. L'objet, maintenant que l'acquisition est faite, est bien de travailler sur ce projet par le biais de cette convention, pour faire naître un projet concerté.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : quand vous parlez de projet concerté, c'est-à-dire un projet public-privé ?

Madame Céline BRUNIERA : ça peut être un projet privé ou public ou ça peut être un projet totalement public.

Monsieur le Maire : tout est ouvert. Question suivante.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : oui : « Monsieur le Maire, combien a coûté la totalité de l'étude du PLU ? »

Madame Céline BRUNIERA : je rappelle – comme ça a été fait tout à l'heure – que chaque année, vous avez l'ensemble des documents financiers de la commune. Tous ces éléments font partie du budget, du compte administratif et des comptes de gestion. Vous avez ces documents. Je pense qu'on vous les transmet en version papier, pour que vous y ayez facilement accès et que vous puissiez retrouver les informations. J'ai fait ce petit travail pour vous, enfin, les services l'ont fait et me l'ont transmis.

Le marché initial du PLU a été conclu pour un montant de 48 521 € HT. Il a fait l'objet de deux avenants de 3 250 € et 22 180 € HT. Ça fait un montant global de 74 000 € HT ou 88 500 € TTC. Ce que je vous liste, et c'est pour être tout à fait sincère est basé sur les marchés pas sur les dépenses réalisées, mais qui ne répond pas tout à fait à votre question. Je complète parce qu'au-delà des études du PLU, il y a des études qui ont fait partie de cette révision, mais qui sont détachées du PLU.

Donc :

- L'étude pour l'amendement Dupont : 3 700 € ;
- L'étude environnementale : 11 300 €, j'en ai parlé tout à l'heure ;
- La déclaration du projet du SDIS pour la nouvelle caserne : 4 250 € ;
- Et le RLP : 6 500 €.

Ce qui fait un total de 25 800 € HT ou 30 960 € TTC.

Les montants que je vous donne là sont des montants de marché, ce ne sont pas des dépenses réellement faites aujourd'hui, puisqu'à ce jour, les marchés ne sont pas clôturés.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : merci pour ces précisions, c'est clair.

Monsieur le Maire : question suivante ? Non, parce que vous avez lu la 4, mais pas la 3.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : oui, exact : « Monsieur le Maire, pourquoi les conteneurs enterrés du centre-ville ne sont-ils pas encore en service ? »

Monsieur le Maire : il y a plusieurs soucis qui sont en cours, notamment la problématique des conteneurs enterrés et les problématiques de Muretain Agglo qui a fait le génie civil pour avoir les cuves et les têtes au-dessus adéquates à la mise en service. Donc, c'est en cours de résolution. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que l'Agglomération va revenir vers nous. Quant à la date de mise en service, on aura, je pense, des informations plus précises demain, parce que les dates bougent, en tout cas, dans les semaines qui viennent, l'Agglomération

reviendra vers nous avec également une réunion publique, de façon à présenter le fonctionnement des conteneurs enterrés et la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire. Ce serait intéressant d'en discuter aussi avec les Saint-Lysiens et l'Agglomération. On se laisse le temps de faire l'information aux riverains autour des conteneurs enterrés pour savoir comment, demain, ça va se passer, parce que pour l'instant, il n'y a pas de dégradation du service, on continue le ramassage comme il se faisait avant donc, de faire les étapes les unes après les autres pour une mise en service, on espère, assez rapidement maintenant. Je sais qu'on a eu une réponse, aujourd'hui, un mail de l'Agglomération qui disait qu'elle revenait vers nous pour des précisions demain, dont je ne manquerai pas de vous faire parvenir, dès que nous le saurons, nous vous le communiquerons.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *oui, on en avait parlé ensemble, mais il est vrai je pense que – et vous en étiez d'accord, puisque c'est une compétence de l'Agglomération sur la gestion des déchets – qu'il faudra qu'on en rediscute –je pense qu'on peut trouver un accord là-dessus – à la Communauté d'Agglomération, parce qu'il y a beaucoup de choses qui ne vont pas concernant cette question. Il y a des améliorations à apporter. Je pense que pour le bien des services, on peut tous tomber d'accord et avoir une action positive, comme on a pu l'avoir sur la piscine.*

Monsieur le Maire : *la réunion publique sera là aussi pour amener des éléments de discussion, pour que chacun puisse amener ses contraintes.*

En ce qui concerne quand même ce sujet, je vais profiter de cette question, puisque Monsieur BERTRAND, vous m'avez écrit le 15 février. Étant donné que j'ai un mois pour répondre, je suis encore dans les temps, mais je tenais à vous répondre de manière publique et en toute transparence.

En ce qui concerne la déclaration préalable, dont la question est revenue plusieurs fois et à laquelle je vous avais répondu de voir avec l'Agglomération car c'est elle qui est maîtresse d'œuvre sur les travaux réalisés sur la commune de Saint-Lys, au travers de sa compétence voirie. Donc, elle est responsable de l'exécution de ces travaux. Alors oui, l'Agglomération du Muretain aurait dû déposer cette déclaration préalable. Cela n'a pas été fait à tort. Bien évidemment, en tant que Maire, je suis responsable de ce qui se passe sur la commune. Personne ne le remet en question. Nous avons souligné ce point de consultation de l'ABF avant le démarrage des travaux. À ce jour, s'appuyant sur ce dysfonctionnement, l'Agglomération qui, en fait, ne faisait pas ce type de déclaration dans les secteurs ABF, à tort, a recensé l'ensemble des sites de son territoire qui la concernent et qui concernent les Bâtiments de France, de façon à enclencher les travaux une fois que les dossiers seront complètement finalisés. L'Agglomération, désormais, en lien avec le service urbanisme de la commune de Saint-Lys, va travailler avec les ABF pour régulariser la situation qui sera anticipée sur les sites suivants. C'est bien là notre rôle d'élus, de s'appuyer sur les dysfonctionnements que l'on peut rencontrer pour améliorer le traitement des dossiers et faire en sorte d'améliorer les choses au quotidien. Comme je l'ai dit, ils vont revenir vers nous pour une réunion publique et tout ce qui tourne autour de la problématique des déchets.

Ai-je répondu clairement à votre question, Monsieur BERTRAND ?

Monsieur Thierry BERTRAND : *en partie, oui. Oui, parce qu'en tant que Maire, vous avez le pouvoir de police, notamment en matière d'urbanisme. Lorsque les travaux ont été décidés – et je pense quand même que vous avez été informé avant que ces travaux ne débutent au*

niveau de leur emplacement – vous auriez dû réagir rapidement pour leur préciser qu'on était dans un secteur ABF et qu'à ce titre-là, il fallait poser une autorisation de travaux.

Monsieur le Maire : je vous l'ai dit, ça a été fait.

Monsieur Thierry BERTRAND : comment ça a été fait ?

Monsieur le Maire : on a demandé à l'Agglomération de s'en occuper.

Monsieur Thierry BERTRAND : vous avez demandé à l'Agglomération, mais vous en tant que Maire ?

Monsieur le Maire : Monsieur BERTRAND, je vous l'ai dit. Je vous l'ai dit, en tant que Maire, je suis responsable de ce qui se passe sur la commune. Point.

Monsieur Thierry BERTRAND : vous auriez dû réagir plus tôt.

Monsieur le Maire : on aurait dû réagir plus tôt. On aurait dû. Aujourd'hui par contre, on s'appuie sur cette erreur.

Monsieur Thierry BERTRAND : d'accord.

Monsieur le Maire : vous savez, je vous réponds de vive voix, de manière publique comme ça, ce qui vous permet d'échanger. Je tiens à le souligner.

Monsieur Thierry BERTRAND : donc, ça veut dire que « déclaration de travaux » donc, affichage...

Monsieur le Maire : après, le processus...

Monsieur Thierry BERTRAND : ... pour que le public puisse être informé de ce qui va se passer et faire éventuellement, s'il le souhaite, des recours. On est d'accord ? C'est ça la procédure sur des travaux qui ont été réalisés. Il ne faudrait pas qu'il y ait des gens qui fassent des recours contentieux premièrement et recours au tribunal administratif si jamais le recours contentieux ne leur donnait pas satisfaction.

Monsieur le Maire : effectivement.

Monsieur Thierry BERTRAND : avec des ABF qui ont répondu en disant : « Nous n'avons pas été consultés. » Donc, le dossier est un peu mal engagé effectivement

Monsieur le Maire : vous savez, il faut avoir toutes les informations sur un dossier. Donc, la réponse que vous me donnez là n'est pas tout à fait exacte, mais on va arrêter le débat là. Il y a eu une erreur, c'est sûr. L'Agglomération et la Collectivité en portent la responsabilité, c'est clair. Maintenant, on s'appuie sur ça pour que ça ne se reproduise plus. C'est terminé. Je tiens à le dire. Ensuite, oui effectivement, on peut porter des recours, on peut aller au tribunal mais c'est normal. On passe à la question suivante, Madame DÉDÉBAT.

Madame Nicole DÉDÉBAT : je vais tâcher d'être un peu rapide, sinon, vous allez me détester.

Monsieur le Maire : vous la lisez en entier, Madame DÉDÉBAT ? Vous nous faites un petit résumé ?

Madame Nicole DÉDÉBAT : non, je ne vais pas faire une synthèse, tant pis. Je voulais parler du deuxième volet du GIEC qui est paru fin février. Il est évident qu'on n'en parle plus, parce que l'urgence est ailleurs, mais l'urgence climatique continue quand même. Je voulais m'appuyer sur le volet du GIEC, des chercheurs suisses ont amené les mêmes conclusions et je vous encourage à regarder un documentaire sur France 5 qui passe encore, depuis un mois et demi, qui dit quoi ? Qui dit que l'aggravation du changement climatique pourrait être un peu inversée si 1 000 milliards d'arbres étaient plantés sur la planète. Alors, évidemment dit comme ça, de Saint-Lys ça paraît... bon, mais chacun en porte la responsabilité et c'est là mon propos. Pourquoi planter des arbres ? Je vous passe, je pense qu'on est tous avertis sur le bienfait de

l'arbre. Voyez que je fais quand même une synthèse.

Les bénéfiques pour les arbres plantés, c'est énorme :

- *C'est 1 000 km en voiture compensés ;*
- *C'est 150 kg de CO₂ stockés ;*
- *Des abris pour les animaux ;*
- *La biodiversité ;*
- *Quatre mois d'oxygène, etc.*

Notre contribution :

- *Sur la commune en bordure de l'Ayguebelle du côté d'Espie, le massif forestier de plusieurs hectares de propriété privée est à l'abandon, aucune coupe de reboisement, les vieux arbres meurent sur place. Il y a là une occasion de créer une forêt communale par rachat de ces bois à l'abandon. Ces bois peuvent se racheter à très bas prix et s'il faut les mettre en emplacement réservé au PLU ;*
- *Les besoins de plantation d'arbres se mesurent en hectares de boisements qui, regroupés, sont plus faciles à entretenir que des arbres isolés ou le long des voiries. Des plantations sur chaque place publique sont à privilégier ;*
- *Il y a des terrains en friche à Saint-Lys, inconstructibles à transformer en emplacements réservés au PLU pour y faire des plantations d'arbres ;*
- *Dans le PLU, préconiser la plantation de certaines espèces adaptées à notre climat et en interdire d'autres, comme les conifères et d'autres ;*
- *Effectuer des plantations pour la production à terme de bois d'œuvre nobles et non des arbres d'ornement ou des essences exotiques ;*
- *Les fruitiers disparaissent au profit d'arbres d'ornement. Envisager la plantation d'un grand verger communal géré par une association. Les apiculteurs privés présents sur la commune peuvent être associés à des actions de plantation pour le choix de variétés.*

Au vu de nos arguments, Monsieur le Maire, comptez-vous vous lancer dans la plantation d'arbres ?

Monsieur le Maire : *devenir bûcheron alors !*

Madame Nicole DÉDÉBAT : *non, ne pas devenir bûcheron. Je crois qu'au-delà de la plaisanterie, c'est une action de citoyenneté, mais elle est urgente. Ce n'est pas dans 10 ans, c'est rapidement.*

Monsieur le Maire : *Monsieur JOUSSE, des éléments de réponse.*

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : *Madame DÉDÉBAT, nous vous remercions pour cette question qui est très complète. La Collectivité est déjà bien engagée dans la plantation d'arbres, cette volonté était déjà la nôtre dès l'élaboration de notre programme pour les élections 2020, où figurait la création d'un poste d'élu référent vert. Tous nos futurs projets intègrent entièrement ce besoin suivant la capacité de nos services. Cela manque probablement de visibilité, mais les services et les élus sont mobilisés sur cette cause. C'est aujourd'hui, par votre question, l'occasion de faire le point. Dans les actions, les projets en cours travaillés avec les services et l'élu référent vert, on retrouve 14 arbres qui vont être plantés cette année sur le secteur des écoles Petit Prince et Éric Tabarly, du stade de rugby, d'Intermarché, de la RD12, de la piscine et du COSEC. Nous avons sollicité plusieurs écoles, afin d'accueillir un ou une stagiaire, dans le but de réaliser des études faunistiques et floristiques sur notre commune. Nous étudions également la possibilité de créer des microforêts intégrant des essences d'arbres adaptées à*

notre territoire. Une charte de l'arbre, en lien avec la déclaration des droits de l'arbre, est en cours d'élaboration, afin de favoriser la sensibilisation de chacun. Cette charte sera un outil de référence des bonnes pratiques pour nos concitoyens. Les arbres remarquables vont être recensés et identifiés sur notre commune, en premier plan, sur le domaine public et un diagnostic des arbres a été réalisé. Malheureusement, beaucoup sont malades. Aussi, après avis de notre service des espaces verts et en fonction de la valeur type et de l'emplacement de l'arbre, l'ONF va être sollicité pour obtenir des préconisations après devis, comme par exemple, l'arbre fondu situé sur le secteur de Roland-Garros. Nous avons également demandé de planter davantage d'arbres fruitiers dans la Coulée Verte dans un premier temps. Nous souhaiterions tous voir planter une centaine d'arbres sur notre commune, toutefois, un arbre planté doit vivre. Cela passe en premier point par la disponibilité des agents du service des espaces verts qui ont des tâches incontournables, telles que l'entretien de l'existant, le fleurissement, la tonte, etc. Enfin, je vous rappelle que nous souhaitons vivement redonner une place forte à l'arbre dans le cœur de village. Ce à quoi nous veillerons notamment dans le cadre du projet Bourgs-centres.

Monsieur le Maire : en tout cas, il y a du travail et je pense que là aussi, dans le cadre des dossiers transverses, nous avons à prendre en compte cette composante. C'est évident.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : quand on parlait, dans le cadre du Débat d'Orientation budgétaire, d'un axe environnemental... Madame DÉDÉBAT a parlé des terrains qu'il y a à côté d'Espie, ça pourrait être un moyen aussi de l'intégrer dans la phase 2 de l'agrandissement de la Coulée Verte Bernard TARRIDE. Il me semble qu'il faut aller dans ce sens-là.

Madame Céline BRUNIERA : vous ne l'avez pas localisé précisément, je crois voir ce dont il s'agit. Je ne suis pas sûre que le propriétaire soit vendeur.

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur le Maire : la plantation d'eucalyptus comme on a pu avoir, par exemple avec les aides de l'État à l'époque, c'est une catastrophe. Donc, c'est pareil, c'étaient des erreurs. Demain, on ne fera pas les mêmes. Mais oui, cette dimension est à prendre en compte dans les projets. Merci en tous cas, il n'y a plus qu'à, comme vous dites. Monsieur MICHAS.

Questions par Monsieur Jean-Pierre MICHAS

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : dans un article de La Dépêche datant du 8 février 2022, vous annoncez la dernière étape de la future Maison de santé à Saint-Lys. Ce sont les seules informations disponibles en ligne. En tout cas, celles que j'ai trouvées. Aujourd'hui, sur quels éléments concrets, un professionnel de santé peut-il s'appuyer pour rejoindre ce projet à Saint-Lys ? Existe-t-il un dossier technique avec des agencements, les surfaces, les coûts au mètre carré, les possibilités d'achat ou de location, les charges, les taxes, la nature et le nombre des autres participants, les moyens mis en commun, etc. ? Si je suis un professionnel de santé, qui sont les responsables à contacter ? Nous aimerions avoir les éléments sur le dossier.

Monsieur Fabrice PLANCHON : merci, Monsieur MICHAS, de cette question très importante. Je vais pouvoir du coup apporter quelques précisions sur ce qui a été dit tout à l'heure et rectifier quelques propos. Je reprends un peu l'historique rapidement de tout ce qui a été fait depuis 2016. C'est important de tout avoir en perspective. Dès 2016, vous le savez, la Collectivité s'était mobilisée pour favoriser l'arrivée de nouveaux médecins à Saint-Lys. Je tiens

d'ailleurs à remercier tout le travail que Monsieur LARRIEU avait effectué à l'époque, qui avait suivi ce dossier pour permettre, dans un premier temps, un travail structuré et argumenté auprès de l'ARS, pour faire admettre, dès octobre 2018, que Saint-Lys était parmi les territoires en sous densité médicale ; ce qu'on appelle aujourd'hui zone d'action complémentaire. Activée d'ailleurs aujourd'hui, grâce à cette action de l'époque, l'aide au démarrage d'activités pour les médecins au titre du fonds d'intervention régionale, donne possibilité à de nombreuses subventions pour les médecins. Dans le même temps, l'accompagnement d'un cabinet spécialisé – vous le savez à l'époque – missionné et financé par la Mairie, avait permis à une association, la SISA, de voir le jour autour d'un projet de MSP fédérant les professionnels de santé, afin de répondre aux besoins réels du territoire. Cette association a déjà pu obtenir des subventions pour initier ce projet de santé partagé et engager en particulier une coordinatrice sur l'année 2021. En 2020, la Collectivité a choisi d'intensifier ses efforts auprès des professionnels de santé, d'une part, en mettant à disposition un logement de qualité rénové et meublé en centre-ville, pour accueillir de potentiels futurs jeunes médecins – nous en avons parlé tout à l'heure lors du débat ; d'autre part, en proposant un projet immobilier pour la Maison de santé en particulier avec la SPL ARAC Occitanie, une société publique locale à l'actionnariat 100 % public, dont la Mairie est adhérente. À ce jour, nous l'avons déjà évoqué tout à l'heure également, le site identifié est donc celui des anciens services techniques de la Mairie face au collège.

Dans le cadre d'un marché de partenariat avec la SPL ARAC, une partie du terrain est proposée après démolition de l'existant pour construire un bâtiment neuf, accessible, moderne et adapté aux pratiques des professionnels de santé et un accueil adapté des patients. Suite aux estimations financières discutées avec la SPL au mois de février – nous sommes sur une action très récente –, nous avons aujourd'hui 17 professionnels de santé, dont deux médecins qui sont en train de réviser et d'affiner leurs besoins en termes de surfaces, de locaux et d'occupations des espaces communs, et en train de préciser leur choix entre l'acquisition immédiate, l'acquisition à terme ou la location. Ce travail en cours est donc mené avec une discussion presque quotidienne, en tout cas hebdomadaire, avec la coordinatrice de la SISA qui assure le lien entre tous les professionnels de santé et qui a permis un dialogue efficace entre les services de la Mairie, les professionnels de santé au travers de la SISA et la SPL ARAC. Le travail continue à l'heure où nous parlons, pour trouver cet équilibre financier entre les besoins des professionnels et les coûts d'acquisition ou de location. Le projet comporte aujourd'hui 14 locaux avec des surfaces précises et des conditions d'acquisition spécifiques à chaque professionnel. La volonté d'avancer de tous les acteurs et en particulier de la SISA est là. Je tiens à le souligner, une SISA effectivement débarrassée de certaines entraves politiques qui nous ont ralenti jusque-là, pour ce travail pourtant essentiel pour nos concitoyens. Je tiens à souligner l'engagement des deux médecins et des professionnels de santé qui, aujourd'hui, travaillent pour trouver une solution équilibrée, prenant en compte les contraintes de chacun. Une nouvelle réunion décisive est d'ailleurs prévue dans deux semaines, pour retravailler avec l'ensemble des acteurs, le projet et converger sur les données techniques et financières du projet.

Rien n'est encore acquis, rien n'est encore fait, mais la démarche aujourd'hui est positive. Chacun a ses contraintes et on travaille toujours à trouver un équilibre qui prendra en compte les besoins et les contraintes de chacun. Après, si vous connaissez des professionnels de santé intéressés par le dossier, avec cet état d'esprit dynamique, innovant, positif et engagé, je vous invite bien sûr à prendre contact avec la coordinatrice de la SISA, dont je pourrai vous donner

les coordonnées, par ailleurs. La Municipalité reste totalement mobilisée et impliquée sur le sujet, au travers des actions de Monsieur le Maire, des élus et de l'engagement de nos services. Des subventions importantes – nous l'avons dit – que la commune mobilisera auprès de l'État, de la Région et du Département ; instances auprès desquelles, nous avons déjà pris attache sur ce projet. Enfin, une Municipalité impliquée dans la rénovation également urbaine du secteur concerné, en lien avec les actions du projet Bourgs-centres sur ledit secteur. Bien sûr, nous ne manquerons pas de partager avec le Conseil Municipal de possibles bonnes nouvelles sur la suite du projet.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : merci. Bien évidemment, c'est une vision concrète, puisqu'on m'a posé la question, on me demande : « Mais qui sont ces gens ? Où est-ce qu'on les rencontre ? » Donc forcément, je suis preneur au moins d'un contact parce que pour le coup, vous êtes vraiment discret sur la question. On ne sait pas qui fait quoi, sans esprit polémique.

Monsieur Fabrice PLANCHON : on pourrait effectivement échanger sur les noms et les contacts particuliers, qu'on pourrait donner par ailleurs. On ne pourra pas forcément les aborder de suite et immédiatement ici, mais les contacts...

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : mon épouse est dans le domaine médical, vous le savez. Tous ces gens-là cherchent des regroupements et des solutions. Après, il faut que le projet soit cohérent et qu'il puisse aller plus loin.

Monsieur Fabrice PLANCHON : merci.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : La deuxième question concerne la carence : le 29 juillet 2020, le Préfet de la Haute-Garonne vous a adressé par courrier son intention de placer Saint-Lys en situation de carence par suite du bilan triennal 2017-2019 ; carence prononcée par arrêté préfectoral le 18 décembre 2020. À ce stade, la loi prévoit que la commune peut demander un accommodement raisonnable ou contester la décision au tribunal administratif ; ce qui n'a pas été fait à ma connaissance. Avant la prise de décision finale du Préfet, le bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) s'est réuni le mardi 8 décembre 2020 sous la présidence de Monsieur Jean-Emmanuel BOUCHUT, directeur de l'Aménagement de la DREAL d'Occitanie, pour étudier le cas de chacune des communes proposées à la carence, dont Saint-Lys. Dans le compte rendu, il est rapporté ceci : « la commune de Saint-Lys aurait pu être exemptée, mais elle a souhaité rester soumise à l'obligation SRU ». Vous aviez vous-même évoqué très furtivement ce sujet en Conseil Municipal, lors du vote de la convention de l'EPFO. Je n'ai pas trouvé l'enregistrement, mais bon. Cette décision d'accepter la mise en carence a placé notre commune sous la tutelle du Préfet et de l'EPFO. Cette décision nous a fait perdre le droit de préemption, empêchant par exemple notre commune de racheter l'EHPAD « La Joie de vivre » – si ça avait été possible – et ainsi, de barrer la route à ADOMA et au CPAR. Que pouvez-vous nous dire sur ce sujet ? J'ai sollicité le Préfet et la DREAL sur ce point.

Monsieur le Maire : vous avez raison de dire : « Si ça avait été possible ». En tous les cas, je voudrais dire que le résultat, le retard en logements sociaux n'est pas arrivé en 2020 sur la commune.

Ce retard est difficile à rattraper pour diverses raisons. Il y a des projets qui représentent des petites opérations non réalisées par les aménageurs qui, pourtant, ont l'obligation de les faire et qui sont en cours de règlement ou qui ont été réglées par nos services. Ces opérations sont

en cours de réalisation et parfois, les habitants s'y opposent. Donc, c'est un élément. La suppression du COS par la loi Alur a conduit à des divisions de parcelles sur lesquelles, il n'y a pas d'obligation de production de logements sociaux et qui impactent le pourcentage. C'est un peu la course à l'échalote, **faiblesse des aides** à la pierre de l'Agglomération, en comparaison à Toulouse Métropole. Alors certes, on est classifié en zone C sur un terrain technique, alors que Fonsorbes, par exemple, est en zone B, donc on n'obtient pas les mêmes financements. L'aide à la pierre de Toulouse Métropole est 10 fois supérieure, à peu près, à celle du Muretain Agglo. Ces décisions font que la commune peut se trouver en difficulté par rapport à la production de logements sociaux. La décision prise de ne pas voter, l'exemption a été bien défendue en commission avec les services de l'État. Elle a été votée en Conseil Communautaire et annoncée en CM. Il n'y a donc vraiment aucune donnée cachée. C'est un choix qui a été fait par la Collectivité, à un instant donné, en fonction du contexte. Comme tous les choix d'une Collectivité portée par l'équipe municipale. Le droit de préemption a été délégué au Préfet et non pas à l'EPFO. C'est faux, parce qu'on n'est pas sous tutelle du Préfet ni de l'EPFO. Donc, le droit de préemption a été délégué au Préfet. Le Préfet aurait pu répondre à la préemption pour produire des logements sociaux ; malheureusement, le prix de vente du bien ne permettait pas un équilibre d'une quelconque opération menée par un aménageur privé et encore moins par un bailleur social. Donc, un dossier qui est complexe. Oui, la commune est en carence de logements sociaux. On est en train de rattraper le retard et le travail. Là aussi, je salue le travail des services pour le rattraper. Je rappelle que les amendes produites par la mise en carence reviennent en aide à la pierre pour la production de logements sociaux. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : vous y avez répondu. Ma troisième question porte sur le CPAR : le dossier est sur la table depuis maintenant une dizaine de mois. En janvier dernier, vous n'aviez aucune avancée concrète à nous proposer. Nous arrivons à quelques mois de l'échéance, puisque la maison de retraite à Fonsorbes se finit. Aussi, je vous demande à nouveau si vous avez obtenu des résultats concrets sur le dossier qui inquiète les Saint-Lysiens et j'espère, vous-même.

Monsieur le Maire : « j'espère vous-même » ce n'était pas dans la question, mais vous l'avez rajouté. C'est curieux : « J'espère vous-même ». Oui, Monsieur MICHAS, deux mois dans le temps administratif, je peux vous dire que c'est très court. Je me permets de vous rappeler qu'au moment où l'ensemble des élus du Conseil Municipal auraient dû faire corps, vous aviez voté contre la motion proposée, consistant à refuser le projet envisagé. Cela a été forcément préjudiciable à la démarche. Alors, nous proposons une motion, et vous dites : « J'espère que vous aussi » bon, peut-être la phrase un petit peu de trop. En tous les cas, cette motion a toutefois permis de solliciter l'ensemble des acteurs concernés – le Ministère, les Sénateurs, les Députés de circonscriptions, Région et Département –, pour chercher du soutien et envisager une répartition territoriale plus juste. La prochaine étape est un rendez-vous programmé avec Monsieur le Préfet de Région, pour aborder avec lui ce dossier qui, évidemment, nous préoccupe tous et contre lequel, en tant que Maire, je me bats avec les outils à ma disposition. Plusieurs rendez-vous avec le groupe ADOMA, la Sous-Préfecture, l'adjointe de Préfet en charge de la politique de la Ville, pour essayer d'avancer sur ce dossier. J'ai également sollicité dans ce cadre, notre Député de circonscription, Madame Monique IBORRA, le 25 novembre 2020, avec une demande de rendez-vous sur ce sujet qui, je vous le rappelle, est

une directive de l'État et donc, du gouvernement en place. À ce jour, hormis un accusé de réception de ma demande en date du 6 décembre 2020, Madame la Députée de circonscription, pourtant représentante politique de l'État, ne m'a pas recontacté pour me proposer un temps d'échange sur ce sujet majeur. « Quelle est votre mobilisation en tant qu'élu de la Ville de Saint-Lys pour faire avancer ce dossier ? Pouvez-vous me dire, vous, ce que vous avez obtenu ? » Encore une fois, je rappelle que ce dispositif nécessitait une consultation de la Collectivité qui n'a pas été réalisée ; ce que souligne notre motion entre autres. C'est bien grâce au travail de nos services que nous avons pu savoir ce qui se passait. Voilà, je tenais simplement à vous dire que oui, il suit son cours. Oui, il est important. Oui, il nous préoccupe tous. Je l'espère, vous aussi, du coup.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : vous voulez que je réponde ?

Monsieur le Maire : mais oui, allez-y.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : je vous signale que je suis dans l'opposition et que ce n'est pas moi qui suis en charge du dossier.

Monsieur le Maire : ah bon !

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : mais oui. Je vais revenir sur la partie de la motion. Je ne l'ai pas votée personnellement parce que dans votre motion, vous aviez introduit la notion de CPAR ailleurs qu'à La Joie de vivre et dans des bâtiments communaux libres. Je suis très clair avec ça. Je ne veux de CPAR ni à La Joie de vivre, ni quelque part dans Saint-Lys. Donc, si votre motion avait été mieux bordée, je l'aurais peut-être votée, mais là en l'état, c'est impossible. Est-ce que ma réponse vous suffit ?

Monsieur le Maire : non, mais on ne sera pas d'accord sur le sujet effectivement. Justement, élu d'opposition alors donc, vous êtes dans l'opposition. Nous devons justement faire preuve de cohésion sur ce dossier-là et mettre toutes les forces en commun. Là, on ne parle plus d'opposition, de minorité ou quoi que ce soit, on est là pour faire avancer les dossiers justement supra communaux. Voilà, Monsieur MICHAS, ce que je tenais à vous dire.

Monsieur Jean-Pierre MICHAS : je vais dire ma pensée profonde. Quand on introduit la notion de : « Je ne le veux pas là, mais on peut le mettre ailleurs à Saint-Lys », c'est déjà qu'on arrive avec le pantalon aux chevilles. Partant de là, je ne pense pas que j'ai de quelconques morales à recevoir de personnes ici à cette table, surtout de tous ceux qui ont voté le dossier ce jour-là.

Monsieur le Maire : je vois que le printemps des poètes arrive, je vous remercie, Monsieur MICHAS. Question suivante. Monsieur BERTRAND.

Question de Monsieur Thierry BERTRAND

Monsieur Thierry BERTRAND : Monsieur le Maire, il y a quelques jours, des travaux ont été engagés afin de dégager des arbres en bord des cours d'eau de l'Ayguebelle et du Gazailla. L'un était en travers du sentier bordant l'Ayguebelle depuis plus d'un an ; pour l'autre, à cheval sur le Gazailla depuis trois ans. Autant dire que ces travaux auraient pu être engagés dans une période plus favorable, générant un impact limité sur la structure foncière. Au lieu de cela, l'intervention d'un engin forestier sur un secteur fortement détrempe s'est conclue par un saccage de ces espaces. Qui est responsable de ces travaux ? »

Monsieur le Maire : je vais vous répondre avec les éléments à ma connaissance. Ce sont des travaux qui ont été demandés dans le cadre de la GEMAPI donc, c'est la compétence de Muretain Agglo.

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur le Maire : Oui, on peut le dire, mais à un moment donné, on s'appuie sur les

compétences telles qu'elles sont transférées. Nous avons demandé à l'Agglomération d'intervenir dans le cadre de cette GEMAPI parce qu'on s'est rendu compte – alors, vous dites depuis trois ans enfin, je ne sais pas – que ça gênait fortement l'écoulement des eaux et que dans les périodes...

Monsieur Thierry BERTRAND : c'est faux.

Monsieur le Maire : c'est ça, vous savez toujours mieux que tout le monde ce qu'il faut faire, mais il n'empêche que ça gênait fortement l'écoulement des eaux. Donc oui, l'Agglomération est intervenue pour aller enlever les embâcles. Je crois que c'était important aujourd'hui de favoriser l'écoulement des eaux. Ensuite, vous parlez de saccage. Oui effectivement, il y a un champ qui a été un peu labouré et qui sera remis en état. Mais qui est responsable de ces travaux ? C'est l'Agglomération dans le cadre de la GEMAPI.

Monsieur Thierry BERTRAND : ce sont quand même des travaux qui ont eu lieu sur l'espace public, l'espace communal, d'une part. Deuxièmement, l'arbre tombé au niveau de la Coulée Verte, est tombé côté champ donc, ce n'est pas un embâcle comme vous dites. L'embâcle, c'est que s'il était tombé dans le cours d'eau, mais il est tombé de l'autre côté. Il était tellement là depuis quelque temps que le sentier qui, normalement passait tout droit, contournait l'arbre. Je pense que durant toute la période estivale, les services techniques de la Mairie de Saint-Lys, entre autres, auraient pu intervenir pour sortir cet arbre qui gênait la mobilité des gens qui passaient sur cet endroit. J'y passe assez souvent pour le savoir, je pense.

Monsieur le Maire : Monsieur BERTRAND, je suis impressionné par la somme de vos connaissances qui fait que vous savez toujours mieux que les techniciens qui sont en charge de ces dossiers.

Monsieur Thierry BERTRAND : je le dois à mon grand âge, maintenant.

Monsieur le Maire : non, mais c'est toujours ce que vous nous dites en Conseil Municipal sur tous les dossiers. Vous avez vraiment une chance extraordinaire.

Monsieur Thierry BERTRAND : dire qu'un arbre qui est tombé du côté du sentier, ça demande une compétence extraordinaire ?

Monsieur le Maire : en tous cas effectivement, il y a eu des travaux qui ont été faits par l'Agglomération. Ce sera remis en état dès que les conditions le permettront.

Monsieur Thierry BERTRAND : c'est malheureux.

Monsieur le Maire : c'est malheureux. En tout cas, on protège, dans les épisodes pluvieux qu'il y a, les retenues d'eau qu'il peut y avoir en amont et qui génèrent des troubles aussi chez les habitants. Alors, c'est toujours pareil : on fait, ça ne va pas. On ne fait pas, ça ne va pas. On fait au milieu : « Il aurait fallu faire à droite ». On le fait à droite : « Il aurait fallu le faire à gauche », etc. Je crois qu'il n'y a pas de sujet et on ne va pas épiloguer là-dessus. Ils sont venus dégager le ruisseau parce que c'était important. La nature des travaux précise que c'est la compétence de l'Agglomération et c'est traité. Je crois que c'est important. Je vous propose de passer à la question suivante.

Monsieur Thierry BERTRAND : c'est quand même malheureux que vous portiez si peu d'attention à notre territoire.

Monsieur le Maire : ces propos n'engagent que vous, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : ça n'engage que moi. Alors deuxième question : Monsieur le Maire, par délibération 21-76 du 11 octobre 2021, le Conseil municipal a décidé la création d'une instance consultative nommée Conseil des Sages. Pouvez-vous nous indiquer à

quelle date cette instance prendra ses fonctions ? »

Monsieur le Maire : l'appel à candidatures a été ouvert jusqu'à fin janvier 2022. Une première réunion pour l'installation de ce Conseil des Sages a été organisée le 23 février 2022. Il y a eu l'impossibilité de réunir la majorité des membres candidats qui n'étaient pas disponibles. Donc, en tenant en compte le plus possible de leurs contraintes à venir, une prochaine réunion est programmée le 28 mars prochain. Nous en sommes donc à la première étape du processus précisé dans le règlement intérieur et voté en Conseil Municipal. À ce jour, aucune liste de membres n'a été arrêtée et seules des candidatures ont été reçues. Je rappelle que lorsque la liste des membres sera arrêtée, cela passera en Conseil municipal. Donc, prochaine réunion le 28 mars.

Monsieur Thierry BERTRAND : je n'ai peut-être pas bien compris, mais il me semblait que le règlement précisait que l'installation du Conseil des Sages devait passer en Conseil municipal. Donc, j'en conclus normalement qu'avant de le réunir, il faudrait que le Conseil Municipal vote ?

(Intervention non enregistrée par le micro)

Monsieur Thierry BERTRAND : non, ce n'est pas comme ça que ça marche ?

Monsieur le Maire : non. On arrête la liste des membres et on la fait passer en Conseil Municipal. C'est ce que j'ai dit.

Monsieur Thierry BERTRAND : mais on ne les réunit pas avant ?

Monsieur le Maire : si, prochaine réunion le 28 mars.

Monsieur Thierry BERTRAND : avant que ce ne soit validé par le Conseil Municipal ?

Monsieur le Maire : comment ça ?

Monsieur Thierry BERTRAND : dans le règlement, il est précisé que la validation des candidats au Conseil des Sages doit passer par une délibération du Conseil Municipal. Il me semble que si on suit la chronologie, il faudrait que le Conseil Municipal valide le nombre des Sages pour pouvoir le réunir par la suite.

Monsieur le Maire : j'avoue qu'il est un peu tard et que nous sommes un peu fatigués, mais c'est exactement ce qui a été dit. L'article 4.4 : « Au cours de la première année de mandature, un appel à candidatures est lancé par la Mairie, reposant sur tous les moyens d'information locaux, assorti d'une date de clôture de dépôt des candidatures — ce qui a été fait. Les candidatures sont établies sur un document spécifique, portant l'engagement du candidat à respecter le présent règlement. Les personnes répondant aux critères énumérés dans l'article 4.1, et ayant répondu à l'appel à candidatures dans les délais, sont conviées par le Maire à une assemblée plénière d'intronisation des Sages — ça, ce sera le 28 mars. À la fin, chaque candidat se présentera et exposera ses motivations. Ensuite, par rapport au nombre de candidatures [...]. Si, en tout état de cause, il est mis enfin de plein droit — mais je vous invite à le lire — des proclamations visées aux alinéas précédents au mandat des membres du Conseil des Sages, constitué sous la mandature précédente, qui ne sont pas programmés membre du Conseil des Sages lors de l'assemblée plénière d'intronisation [...] ». Ensuite, on présente cette liste en Conseil Municipal. Je ne vois pas où est le problème, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : (intervention non enregistrée par le micro).

Monsieur le Maire : oui, c'est ce que je vous dis. Il est un peu tard, nous sommes un peu

fatigués. En tous cas, nous avons épuisé les questions diverses. Je vous remercie de votre participation. Je vous souhaite une bonne soirée. Rendez-vous le 4 avril – on va dire – même heure, pour le vote du budget ; ce qui nous évitera de finir à point d’heure. En vous remerciant de votre participation, bonne soirée.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

**Secrétaire de séance,
Denis BUVAT**



